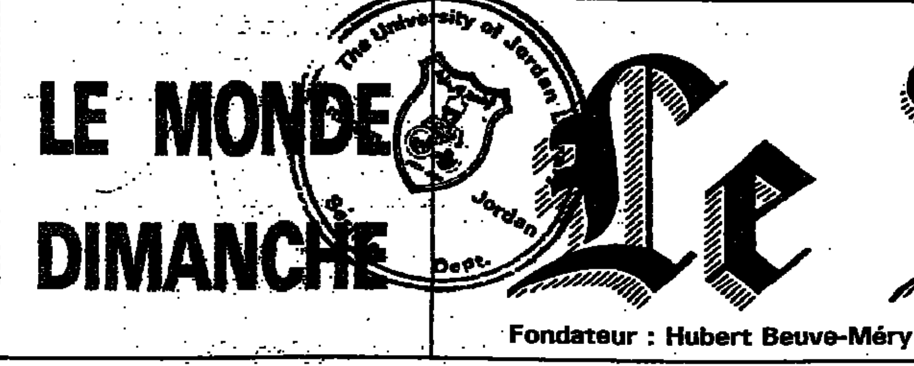
TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11779 | DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 12 - LUNDI 13 DÉCEMBRE 1982



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Droit de la mer et égoïsmes nationaux

L'euphorie règne à la Jamaïque : cent dix-neuf pays ont signé, le vendredi 10 décembre, la convention du droit de la mer. Mais ce texte, dont le but était de régler globalement tous les problèmes liés à la mer, marque-t-il vraiment le début d'une nouvelle ère de plus grande justice dans les relations internationales ?

Au départ, tout devait être fait dans l'intérêt de l'humanité. A l'arrivée, il est évident que les égoïsmes ne sont pas morts.

En 1970, l'Assemblée générale des Nations unies avait décidé à l'unanimité que les fonds marins situés au-delà des juridictions nationales constituaient le « patrimoine commun de l'humanité », qui serait exploité au profit de tous, mais surtout des pays en voie de développement. Or, dès le début de la conférence, les pays en voie de développement ont lancé l'idée, d'abord repoussée par les Etats industrialisés, des « zones économiques exclusives » grâce auxquelles les pays côtiers ont la propriété entière des ressources vivantes et minérales des eaux, du sol et du sous-sol sous-marins jusqu'à 200 milles nautiques (370,4 kilomètres) vers le large.

Les eaux et les fonds internationaux ont été ainsi amputés de 30 %, et le régime purement international ne s'applique plus qu'à 217 millions de kilomètres carrés (alors que la surface totale des océans et des mers est de 362 millions de kilomètres carrés). Notons, en outre, que 85 % des hydrocarbures offshore et la quasi-totalité des ressources vivantes marines sont désormais situés dans les zones économiques exclusives. Rappelons enfin que les Etats côtiers ont la propriété des ressources de leur plateau continental, si celui-ci est très étendu (jusqu'à *350 milles – 648 kilomètres* – vers le large).

Cette appropriation par les Etats côtiers de vastes zones marines a, bien évidemment, fortement déplu aux pays sans littoral ou « géographiquement défavorisés » (dont la zone économique exclusive est très réduite à cause de la configuration des côtes ou des frontières terrestres). Ils se sont regroupés pour défendre – sans grand succès – leurs intérêts, c'est-à-dire un certain partage des ressources des zones économiques de leurs voisins côtiers.

De même, le Pérou et l'Equateur, qui, dès 1952, ont étendu leurs eaux territoriales à 200 milles, s'opposent à la limitation de celles-ci à 12 milles (22,2 kilomètres) stipulée dans la convention.

Autre manifestation des égoïsmes : les ressources minérales des grands fonds marins devront être exploitées au profit principal des pays en voie de développement. Mais les producteurs, aussi bien en voie de développement qu'industrialisés, de minerais terrestres de manganèse, de nickel, de cuivre et de cobalt, ont imposé à l'avance la limitation de l'exploitation des nodules polymétalliques. Ces restrictions, inscrites dans le texte, et les transferts obligatoires vers les pays en voie de développement des technologies très sophistiquées indispensables à l'exploitation des nodules sont à l'origine du refus opposé par les Etats-Unis et d'autres pays industrialisés à la signature de la convention. Même la France, qui a signé et dont le gouvernement souhaite changer la nature des rapports Nord-Sud, a fait savoir qu'elle liait la ratification de la convention notamment aux modalités des transferts de technologie.

La convention, certes, règle de façon satisfaisante nombre de problèmes. Mais comment pourrait-elle entrer en vigueur si chacun n'abandonne pas un peu – et même beaucoup – de ses égoïsmes particuliers ?

(Lire nos informations page 2.)

L'Inde, le Brésil et la Chine s'intéressent à l'Antarctique

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer, a installé très récemment le nouveau conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Celui-ci est désormais composé de M. Claude Fréjacques (président du Centre national de la recherche scientifique), qui en est le président, de M. Jean-Paul Proust (représentant le ministère de la mer), de M. Jacques Le Noan (représentant le ministère de la défense), de M. Marcel Pittavino (ministère des transports), de M. Didier Spire (de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) (1) et de deux personnalités choisies pour leurs compétences dans divers domaines concernés par les TAAF, M. Jacques Labeyrie, directeur du centre des faibles radioactivités (C.E.A. et C.N.R.S.) et M. Paul-Emile Victor, ancien directeur des expéditions polaires françaises.

Convoitises sur le continent blanc

par YVONNE REBEYROL

M. Emmanuelli a annoncé que la décision avait été prise de construire à Dumont-d'Urville, la base de Terre-Adélie, une piste de 1 100 mètres de long qui permettra d'acheminer par voie aérienne depuis l'Australie le personnel des campagnes d'été et celui des hivernages. Le coût de la piste et de ses équipements est estimé à 74 millions de francs, ce qui est beaucoup moins coûteux que la construction d'un bateau polaire (le *Polarstern* tout neuf de l'Allemagne fédérale a coûté 600 millions de francs). Autre avantage important : un avion (de type Transall) pourrait voler entre l'Australie et la Terre-Adélie de novembre à mars, ce qui étendrait à cinq mois la durée des campagnes d'été. Celles-ci sont réduites actuellement à deux mois (puisque le personnel est acheminé par bateau) à cause de la courte période pendant laquelle la voie maritime est à peu près libre de glace (*le Monde* du 31 décembre 1981).

Il est important pour la France d'intensifier son effort de recherche en Antarctique car plusieurs pays manifestent depuis peu leur intérêt pour le continent blanc. Ainsi le Brésil a-t-il acheté le *Thala-Dan*, rebaptisé *Barao-de-Teffé*, navire polaire danois qui assurait depuis plus de dix ans la relève de Dumont-d'Urville et celle des bases antarctiques australiennes. La France a loué de son côté un cargo polaire canadien, le *Lady-Franklin*.

Le Brésil a organisé, du 30 août au 3 septembre derniers, un « séminaire sur les recherches antarctiques » auquel ont participé une centaine de scientifiques brésiliens de diverses disciplines et sept experts étrangers pour établir un projet de campagne pour l'été austral 1982-1983, dont le coût est estimé à quelque 6,5 millions de dollars (environ 48 millions de francs).

(Lire la suite page 2.)

(1) Ces cinq organismes sont représentés de droit au conseil consultatif des TAAF.

Les accords salariaux sont signés à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.

Les dossiers de préretraite seraient reçus jusqu'au 15 décembre

La C.G.T. a décidé de signer deux accords salariaux à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. La revalorisation des bas salaires mais surtout la présence explicite d'une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat, ou l'annonce de nouveaux rendez-vous pour réajuster les salaires en cas d'augmentation plus importante que prévue des prix – ce qui remet en cause le principe de non-indexation – expliquent, en grande partie, l'attitude des cégétistes.

Autre remise en cause : celle de la circulaire fixant au 1er décembre la date limite de dépôt des contrats de solidarité. Les services de l'emploi qui acceptaient un report « aux environs » du 10 décembre le fixeraient au 15 décembre.

Trois mois après que M. Mauroy eut adressé, le 10 septembre, aux ministres ayant sous leur tutelle des entreprises du secteur public et nationalisé, des directives salariales, celles-ci semblent quelque peu dépassées par l'évolution des négociations. Le relevé de conclusions dans la fonction publique, qui a affaibli la rigueur salariale en introduisant une clause de sauvegarde, a « essaimé » dans le secteur public et nationalisé. La clause de sauvegarde, proscrite à l'origine, y devient la règle.

Formellement prévue – sur le « modèle » de la fonction publique – à la R.A.T.P., elle est également contenue en filigrane dans l'accord social qui vient d'être signé à la S.N.C.F. (*le Monde* du 10 décembre) et a été introduite à l'E.G.F. Dans ce contexte, il n'est plus étonnant, malgré les réserves qu'elle a avancées, que la C.G.T. ait signé tant à la R.A.T.P. qu'à la S.N.C.F., et que plusieurs syndicats s'insèrent dans le processus contractuel. Mais était-il nécessaire, à l'heure où l'on se réclame d'une rigueur qui devra sans doute être accrue en 1983 du fait de la situation économique, de « payer » ces signatures par une clause de sauvegarde qui remet *in fine* en cause la non-indexation des salaires sur les prix ?

A la S.N.C.F., si la C.F.D.T. et la F.M.C. ont refusé de signer l'accord social – qui, comme à la R.A.T.P., ne porte pas que sur les salaires, – F.O., les autonomes et la C.G.C. ont joint leurs signatures à celle de la C.G.T.

MICHEL NOBLÉCOURT.

(Lire la suite page 12.)

Trêve agricole entre l'Europe et les États-Unis

La Commission européenne et la délégation ministérielle américaine, qui se sont rencontrées vendredi 10 décembre à Bruxelles, sont convenues de mettre une trêve à la querelle agricole qui les oppose. Les fonctionnaires américains et européens ont été chargés d'examiner, dans les trois mois qui viennent, les litiges qui opposent, en matière agricole, les États-Unis et la Communauté.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – « *Il n'y aura pas de guerre commerciale agricole. Nous sommes tombés d'accord sur un certain nombre d'actions communes...* » Ces propos, tenus par M. Block, le secrétaire à l'agriculture des États-Unis, à l'issue des entretiens qui se sont déroulés vendredi 10 décembre à Bruxelles entre la Commission européenne et une délégation de cinq ministres américains, conduite par le secrétaire d'État, M. Shultz, sont rassurants. Ils illustrent la volonté de l'administration Reagan, sous l'influence modératrice de M. Shultz, de « *calmer le jeu* », de taire ou au moins de rendre plus discrètes les menaces de représailles adressées à la Communauté dans le cas où elle refuserait d'aménager, dans le sens voulu par Washington, la politique agricole commune (PAC).

Car c'est le contentieux agricole qui a occupé la place principale dans les conversations euro-américaines, même si d'autres dossiers, telles les affaires monétaires ou les relations commerciales Est-Ouest, ont été également abordés. Il apparaît cependant que ce n'est guère plus qu'une trêve, et une trêve de courte durée, qui a été décrétée vendredi à Bruxelles : au cours des trois premiers mois de 1983 les fonctionnaires américains et européens vont examiner ensemble, cas par cas, les litiges qui se posent dans le commerce agricole, notamment sur les marchés extérieurs où les États-Unis et la Communauté se trouvent en compétition, et essayer de les résoudre de façon pragmatique. A l'issue de cet exercice, les deux parties feront le point... et puis on avisera. La réunion de Bruxelles a au moins réussi à différer la crise.

Les États-Unis voudraient obtenir de la Communauté qu'elle renonce progressivement à octroyer des subventions pour exporter ses excédents agricoles. Dans la droite ligne de la position prise par la C.E.E. lors de la session ministérielle du GATT à Genève, les commissaires ont donné une nouvelle fois une réponse négative. « *La PAC fait partie du ciment de la Communauté. Inviter celle-ci à la réformer de manière radicale, c'est un peu comme si l'on demandait aux États-Unis de changer leur Constitution* », a expliqué M. Dalsager, le commissaire chargé des affaires agricoles.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 13.)

- **L'assemblée de Corse demande au gouvernement d' « assurer l'ordre public »**
  Lire nos informations page 16
- **Les anciennes prostituées de Grenoble n'ont pas réussi leur réinsertion deux ans après la condamnation de leurs proxénètes.**
  Lire page 6 l'article de CLAUDE FRANCILLON

AU JOUR LE JOUR

Comparaison

Deux hommes viennent d'établir un record qui aurait ébloui les Anciens mais n'inspire à nos contemporains qu'une estime polie : ils ont passé deux cent onze jours ailleurs, loin de la Terre et des hommes.

Depuis leur retour, les deux cosmonautes soviétiques, Berezovoy et Lebedev, sont soumis à des examens intensifs, à des interrogatoires et des observations multiples. On cherche à leur faire avouer qu'on est mieux sur Terre que là-haut. Ils s'y refusent.

BRUNO FRAPPAT.

L'environnement dans le tiers-monde

Une dégradation qui rend illusoire tout progrès sanitaire

La dégradation de leur environnement préoccupe, depuis quelque dix ans, les Occidentaux. Pollution de l'air, de l'eau, des aliments par les procédés chimiques et industriels, agression par le bruit, destruction des espaces verts, aucun de ces éléments n'est, certes, négligeable...

Dans le tiers-monde, les atteintes au milieu naturel prennent une toute autre dimension : la désertification, l'épuisement des sols, l'absence généralisée de mode d'évacuation des déchets, la pollution massive de l'eau, la malnutrition, le déversement de produits toxiques interdits en Occident, pour ne citer que ces exemples, rendent illusoire tout progrès sanitaire et menacent la vie de centaines de millions d'être humains.

C'est sur ce thème : « *Environnement et santé* » que l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et l'ENDA-tiers-monde (Environnement et développement de l'Afrique) qu'anime M. Jacques Bugnicourt, viennent de réunir à Tunis, moyennant l'aide du ministère tunisien de la santé, un colloque au cours duquel les atteintes multiples que subit l'environnement dans le tiers-monde, notamment en Afrique, ont été stigmatisées. Que faire, pour remédier à une telle détérioration ? D'abord cesser de considérer le tiers-monde comme un milieu protégé du simple fait de sa sous-industrialisation. Ensuite, intégrer la variable sanitaire dans chaque plan de développement, en la posant comme une priorité et non plus comme une annexe facultative ou négligée.

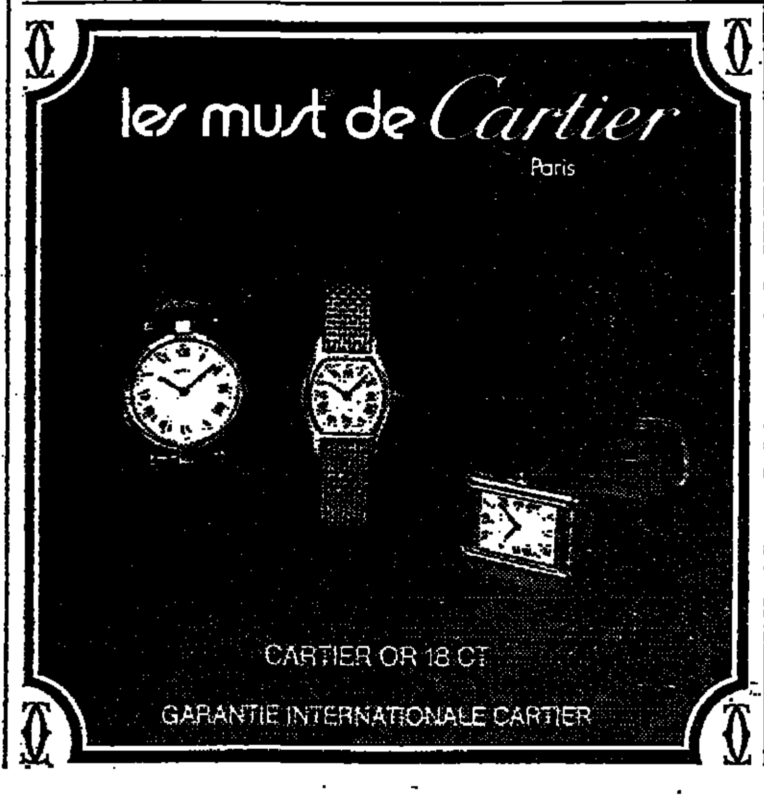
De notre envoyée spéciale
CLAIRE BRISSET

Tunis. – En quelques décennies, plus de dix millions de kilomètres carrés ont été stérilisés par l'action de l'homme, alors que la planète ne compte guère que 13 à 14 millions de kilomètes carrés de terres cultivées (1). On mesure à ces quelques chiffres l'ampleur de la menace que fait peser la désertification sur certaines des populations les plus pauvres du globe.

Les données recueillies pour l'Afrique sont des plus alarmantes : selon les estimations fournies par le P.N.U.E. (Programme des Nations unies pour l'environnement), quelque 55 % du territoire africain sont aujourd'hui menacés par la désertification, à des rythmes divers. « *L'enjeu consiste ni plus ni moins*, écrivent les experts du P.N.U.E., *dans la ruine ou le sauvetage de plus de la moitié du territoire et d'environ le quart de la population du continent.* »

(Lire la suite page 7.)

1) Cf « Les déserts faits par l'homme », par Yvonne Rebeyrol (*le Monde* du 13 octobre 1976).



M. LIONEL STOLÉRU invité du « Grand Jury R.T.L. - « le Monde »

M. Lionel Stoléru, ancien ministre, membre du bureau politique du parti républicain, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » dimanche 12 décembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Stoléru, qui fut secrétaire d'État auprès du ministre du travail de 1976 à 1981 dans le gouvernement Barre, répondra aux questions de Pierre Drouin et André Passeron pour *le Monde*, de Christian Ménanteau et Paul-Jacques Truffaut pour R.T.L., le débat étant dirigé par Henri Marque.

« L'OPÉRA NOMADE », PAR LE LIERRE THÉATRE

Les parias du chemin de fer

Les comédiens du Lierre Théâtre travaillent depuis deux ans dans un local que leur loue la S.N.C.F., juste en bordure des voies du chemin de fer, sous le boulevard Masséna.

Cet ancien atelier de cheminots était occupé jusqu'alors par un foyer de l'Armée du salut, installé à présent à 30 mètres de là, rue du Chevaleret, dans un immeuble de verre construit par Le Corbusier.

Ce quartier du Chevaleret est l'un des plus froids et des plus noirs de Paris. Au lendemain de la seconde guerre, le sociologue Chombart de Lauwe avait publié des statistiques sur le peuple de Paris, montrant que les habitants des onzième et treizième arrondissements étaient dans l'ensemble d'une taille plus faible que ceux des septième et seizième, que la mortalité infantile et la tuberculose étaient chez eux plus courantes, et par exemple qu'il n'y avait pas d'élèves de l'École polytechnique nés dans ces deux arrondissements, aux alentours des gares de Lyon et d'Austerlitz.

Les tranchées pratiquées dans le tissu urbain pour permettre le passage des trains avaient laissé de part et d'autre, dans les anciens faubourgs, des zones comme maudites, où sont domiciliés des citadins à bas salaires, où campent encore aujourd'hui des ouvriers immigrés clandestins. Il est significatif de l'esprit de Le Corbusier qu'il ait réalisé l'une de ses rares architectures précisément rue du Chevaleret.

L'implantation d'une troupe de comédiens dans cette même zone suscite un petit appel d'air.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 9.)

DIPLOMATIE

Cent dix-neuf pays ont signé la convention sur le droit de la mer

De notre envoyée spéciale

Montego-Bay (Jamaïque). – Applaudissements, congratulations. Quand, un peu avant midi, vendredi 10 décembre, le président de la Conférence sur le droit de la mer, M. Tommy Koh (Singapour), a annoncé les résultats, les délégués des cent quarante-quatre pays représentés n'en crurent pas leurs oreilles : cent dix-neuf signatures figuraient au bas de la convention. Jamais, entendait-on dans les travées, traité international n'a été signé aussi vite à une telle majorité. A New-York, les estimations les plus optimistes du secrétariat de la Conférence avaient oscillé entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix signatures.

Sur les cent soixante-huit pays et organisations invitées à participer à cette conclusion de dix années d'efforts, vingt-quatre n'avaient pas répondu. Parmi les grands absents : l'Argentine, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, la Syrie, le Liban. Tous les présents ont cependant signé l'acte final de la Conférence, à l'exception de la Turquie.

Vingt-deux pays ont refusé de signer la convention. Parmi les « non » figurent les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Japon, Israël, la Suisse, la Jordanie, Oman, la Turquie, le Pérou, le Venezuela, la Corée du Sud, la Libye.

Plusieurs des « non », d'ailleur paraissent être des « oui » remis à un peu plus tard, comme celui du Japon, qui pourrait attendre que soit passée la visite que son nouveau premier ministre doit faire prochainement au président Reagan. L'Italie, le Zaïre, la République fédérale d'Allemagne, pourraient aussi rejoindre prochainement le camp des « oui ». D'autres pays, comme l'Espagne, le Venezuela, le Pérou, l'Equateur, estiment que les nouvelles limites maritimes établies par la convention leur portent préjudice. D'autres encore, comme la Jordanie, le Liban, Oman, l'Arabie Saoudite, la Corée du Sud, pourraient avoir cédés aux pressions américaine ou britanniques.

La Communauté européenne a signé l'acte final, mais pas la convention, faute d'une majorité de « oui » parmi les Dix : le Luxembourg a finalement renoncé à signer.

Le « non » très ferme des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, hostiles aux articles concernant la limitation de l'exploitation des fonds marins et les transferts de technologies aux pays du tiers-monde, n'a pas manqué de provoquer des réactions chez les non-alignés et des allusions aigres au *« condominium anglo-saxon »*. La déclaration américaine a cependant été relativement modérée, reflétant sans doute les positions personnelles du chef de la délégation. M. Thomas Clingan, l'un des meilleurs spécialistes du droit de la mer.

Une sérieuse offensive canadienne se dessine cependant en réponse au « non » américain. Ottawa, qui a entrepris de réunir périodiquement les « pionniers » intéressés à explorer et exploiter rapidementles fonds marins (Etats-Unis, Canada, France, Royaume-uni, R.F.A., Italie, Japon, Belgique, U.R.S.S., Inde et Pays-Bas), laisse entendre que les représentants de Washington n'ont plus guère de raison d'assister à ces réunions, puisque les Etats-Unis menacent de passer outre à la convention. *« Les droits et les devoirs sont inséparables »*, a déclaré, vendredi soir, le délégué canadien, M. Alan Beesley. Les Canadiens souhaiteraient même que ces réunions des « pionniers » ne restent ouvertes ultérieurement qu'à ceux qui ont l'intention de ratifier la convention.

Le succès de la convention est salué unanimement comme un grand succès des Nations unies : *« Au moment où la coopération internationale traverse une crise grave et où le reflexe d'appel aux mécanismes internationaux pour résoudre les problèmes d'envergure mondiale s'affaiblit, la convention arrive comme une bouffée d'air frais »*, a déclaré le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, dans son discours de clôture.

La question la plus urgente est la désignation du président de la commission préparatoire qui doit commencer ses travaux le 15 mars à Kingston (la capitale de la Jamaïque). L'actuel président de la Conférence, M. Tommy Koh, dont le talent et l'humour ont aidé, depuis deux ans, à lever bien des obstacles, s'est récusé par avance.

Le groupe africain, appuyé par une partie des non-alignés, fait campagne pour M. Paul Engo (Cameroun), ancien réprésentant permanent adjoint à New-York, mais cette personnalité ne fait pas l'unanimité dans les groupes européen, latinoaméricain ou asiatique. Les Européens penchent pour uns candidature nordique : M. Jens Evensen (Norvège), l'un des plus anciens architectes de la convention, ou M. Peter Bruckner, le jeune et brillant sous-directeur des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères danois.

Chacun admet que du sérieux des premiers travaux de la commission préparatoire dépendront les adhésions encore en suspens et peut-être un ralliement tardif des Etats-Unis. Une solution intermédiaire consisterait à confier un intérim de quelques mois à M. Koh pour *« mettre la commission en selle »*. Un mauvais départ de la commission pourrait, en effet, précipiter vers sa perte une convention fragile.

NICOLE BERNHEIM.

● *L'Assemblée générale des Nations unies* a voté, vendredi 10 décembre, par 113 voix contre 4 et 23 abstentions, une résolution demandant la création d'un Etat palestinien indépendant et le retrait inconditionnel d'Israël des territoires occupés. Seuls Israël, les Etats-Unis, le Canada et Costa-Rica ont voté contre la résolution. Les dix pays de la C.E.E. se sont abstenus. D'autre part, l'Assemblée avait adopté, jeudi 9, dix résolutions condamnant l'apartheid de l'Afrique du Sud et requérant diverses sanctions contre le régime de Pretoria. Une seule des résolutions, appelant les Etats membres à contribuer généreusement au Fonds d'aide de l'ONU aux victimes de l'apartheid, a fait l'objet d'un consensus général. Les Etats-Unis ont voté contre toutes les autres résolutions. La France a, pour la première fois, voté en faveur des textes sur la création d'un Centre contre l'apartheid et sur l'apartheid dans le sport. – *(A.F.P.)*

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Convoitises sur l'Antarctique

(Suite de la première page.)

Certes, il ne s'agit encore que d'une campagne exploratoire destinée à familiariser les scientifiques brésiliens avec un domaine entièrement nouveau pour eux et à rechercher du côté de la mer de Weddell un site favorable à l'installation d'une base permanente, mais il est de notoriété publique que le Brésil revendiquera bientôt une portion du continent antarctique. Située directement au sud du Brésil, du côté de la mer de Weddell, cette portion recouvrirait donc en grande partie le secteur déjà revendiqué à la fois par la Grande-Bretagne et l'Argentine..

L'« opération Gangotri »

Autre pays qui s'intéresse à l'Antartique : l'Inde. Préparée dans le plus grand secret (2), l'« opération Gangotri », si l'on en croit l'hebdomadaire *India Today* du 31 mars 1982, a été parfaitement réussie et n'a coûté que 180 millions de roupies (environ 150 millions de francs). Partie de Goa le 6 décembre 1981 à bord du *Polar-Circle*, navire polaire norvégien loué par l'Inde, mais commandé par un Norvégien, l'expédition indienne, comptant vingt et une personnes, a débarqué sur l'*ice-shelf* (3) flottant devant la côte de la Terre de la Reine-Maud (dans le secteur norvégien) le 9 janvier 1982 et a installé un camp par 69° 59' de latitude sud et 11° 7' de longitude est..., c'est-à-dire à quelque 100 kilomètres au nord de la base soviétique de Novolazarevskaya.

Les Indiens ont occupé le camp de Gangotri pendant dix jours. Selon *India Today*, ce laps de temps a été fort occupé : installation d'une station automatique (météorologique ?) à 80 kilomètres vers le sud (donc tout près de Novolazarevskaya), visites (par hélicoptères Alouette ?) à la station soviétique et aussi à la base japonaise Showa située pourtant à un millier de kilomètres à l'est de Gangotri (rappelons que les Alouette ont une autonomie de vol d'environ 300 kilomètres !).

L'Inde et le Brésil n'ont pas encore demandé à être les quinzième et seizième Etats parties au traité de l'Antarctique (4).

Le cas de la Chine est un peu particulier. Ce pays souhaite manifestement engager des recherches dans l'Antarctique. L'Australie et la France ont longtemps refusé de prendre des Chinois à bord du bateau de relève de leurs bases, mais en 1978 les Français de Dumont-d'Urville ont eu la surprise de voir deux Chinois à bord du *Thala-Dan*, qui avait dû faire une escale imprévue à Dumont-d'Urville au cours du trajet Casey (une des bases australiennes)-Melbourne...Les ministères et organismes français concernés semblent être d'accord pour que deux Chinois participent, l'an prochain, à l'expédition française en Antarctique... sous réserve qu'il y ait deux places disponibles sur le bateau.

Rivalités en Allemagne fédérale

L'Allemagne fédérale a installé, depuis février 1981, sa base dénommée Georg-Von-Neumaier, par 70° 37' de latitude sud et 0° 8' 22" de longitude ouest (5). La station peut abriter sept hivernants et une cinquantaine d'estivants. Sa relève devrait être assurée à partir de cette année par le *Polarstern*, bateau polaire qui a été lancé en février.

Juste avant la guerre, le régime nazi avait manifesté son intérêt pour l'Antarctique en y envoyant une expédition qui avait donné le nom de Nouvelle-Souabe à la Terre de la Reine-Maud. Depuis quelques années, l'Allemagne fédérale s'intéresse beaucoup à l'Antarctique : elle s'y intéresse tellement qu'il y a rivalité entre divers organismes. En 1980, le gouvernement fédéral a créé, à Bremerhaven, l'Intitut de recherche polaire Alfred-Wegener et a attribué 300 millions de marks (840 millions de francs) au programme antarctique. Mais l'université de Kiel a, elle aussi, créé un institut similaire sous l'égide du ministère de l'éducation du Land du Schleswig-Holstein, et l'Institut de Hanovre, qui dépend du ministère fédéral de l'économie, a son propre programme polaire.

Pendant l'été austral 1979-1980, l'Institut de Hanovre a organisé avec suucès dans la Terre-Victoria sa première expédition . Ganovex I (German Antarctic North Victoria Land Expedition). Ganovex II, en décembre 1981, s'est prématurément achevée par l'écrasement dans la glace et le naufrage de son navire, le *Gotland-II* ; tout le personnel fut sauvé. Le désastre de Ganovex II a été expliqué par la précipitation des organisateurs impatients de louer un bateau sans vérifier si celui-ci était vraiment apte à naviguer dans les mers antarctiques sans l'assistance d'autres bateaux polaires (6).

La France semble se préparer à intensifier son activité scientifique dans ses quatre bases antarctiques et subantarctiques. Le budget général du territoire d'outre-mer des TAAF devrait être de 132 millions de francs en 1983 (il était de 112 millions de francs en 1982), y compris les crédits qui sont fournis par le ministère de la recherche. Le budget scientifique du territoire devrait se décomposer ainsi en 1983 : 19 millions de francs (17,4 millions en 1982) pour le fonctionnement dont, notamment, 8,8 millions de francs pour le personnel ; 3,8 millions de francs pour le matériel ; 2,4 millions de francs pour les frais de relève ; 2,2 millions de francs pour les campagnes océanographiques. Pour les équipements, 16 millions de francs (14 millions en 1982) sont prévus en autorisations de programme, mais 14,3 millions de francs (9,8 millions en 1982) sont accordés en crédits de paiement.

Pour la piste de Dumont-d'Urville, 5 millions de francs avaient pu être affectés en 1982 sur les crédits de paiement venant du ministère de la recherche. En 1983, il ne sera pas possible d'attribuer à la piste plus de 8 millions de francs, compte tenu du blocage des crédits de paiement (25 % en 1982 et probablement 30 % en 1983) décidé par le ministère du budget ; 11 millions de francs seraient pourtant nécessaires pour acheter le gros matériel de travaux publics comme le programme de la construction l'avait prévu.

YVONNE REBEYROL.

(2) L'Inde aurait cependant demandé à la France un secours éventuel, sans doute à cause de la présence française aux Kerguelen. La France aurait répondu qu'elle a un hôpital aux Kerguelen, mais elle aurait fait remarquer qu'elle n'a aucun bateau stationnant en permanence dans l'océan Austral. Il y a bien le *Marion-Dufresne* qui sillonne le sud de l'océan Indien pour assurer la relève des bases subantarctiques françaises (Kerguelen, Crozet et Amsterdam) et faire des campagnes de recherche océanographique, mais il n'est absolument pas capable de naviguer dans les glaces.

(3) Un *ice-shelf* est une très épaisse plateforme de glace descendue du continent et flottant sur la mer. Cette glace d'eau douce est donc tout à fait différente de la banquise faite d'eau de mer gelée et toujours relativement mince.

(4) Le traité de l'Antarctique a été signé à Washington en 1959 par l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et l'Union soviétique. La Pologne (en 1977) et l'Allemagne fédérale (en 1981) sont devenues membres du comité consultatif, c'est-à-dire membres à part entière du traité, étant donné l'intérêt pour l'Antarctique qu'elles ont manifesté concrètement « sur le terrain ». Mais tout pays membre des Nations unies peut adhérer au traité sans en devenir pour autant membre consultatif. Sont dans ce cas le Brésil, la Bulgarie, la Danemark, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

Il y a aussi le SCAR (Scientific Committee for Antarctic Research) dont font partie treize des quatorze membres consultatifs du traité (la Belgique, qui n'a plus d'activité dans l'Antarctique depuis vingt ans, s'en est retirée) et l'Allemagne de l'Est. En outre, l'Italie, le Brésil et la Chine assistent depuis peu aux réunions du SCAR en tant qu'observateurs.

(5) L'Allemagne de l'Est est présente, elle aussi, en Antarctique, mais il semble que sa base soit un satellite d'une base soviétique, d'abord Molodejnaya, puis, à partir de 1980-1981, Novolazarevskaya.

(6) Le *Gotland-II*, baptisé alors *Annemarie-Schulte*, avait été certifié pour la glace lors de sa construction en 1970. Il avait conservé cette classification bien que les normes aient été changées en 1971, bien qu'il eût coulé en 1974 à la suite d'une collision dans l'embouchure de la Weser et bien qu'il eût été allongé de 15 mètres en 1978 !

APRÈS LES RÉUNIONS ATLANTIQUES DE BRUXELLES

Les Occidentaux se déclarent « ouverts à toute possibilité de dialogue » avec Moscou

De nos correspondants

Bruxelles. – *« Une réunion d'unité et de force »*, a dit M. Shultz de la session ministérielle du Conseil atlantique qui s'est tenue les 9 et 10 décembre à Bruxelles. De fait, le secrétaire d'Etat américain s'est abstenu d'engager une polémique avec ses interlocuteurs sur les sujets difficiles et le communiqué reflète la cohésion de l'Alliance ainsi évoquée.

Les relations avec l'U.R.S.S. et ses nouveaux dirigeants y sont longuement abordées. *« Les alliés*, y est-il dit, *garderont une attitude ferme, réaliste et constructive envers l'Union soviétique. (...) Face au renforcement continu et massif de l'armement soviétique, les préoccupations légitimes des alliés en matière de sécurité demeurent et doivent être reconnues. Mais les alliés sont ouverts à toute possibilité de dialogue ; ils accueilleront favorablement toute initiative positive pour réduire la tension... »*

La situation en Pologne est traitée comme le souhaitaient les Français, avec prudence. Les alliés *« rappelant leur déclaration du 11 janvier 1982, dont les demandes sont loin d'être satisfaites (...) ont pris note de la libération récente d'un certain nombre de détenus et continuent à suivre de près les développements en Pologne, y compris l'éventuel assouplissement du régime militaire. Ils soulignent qu'à cet égard, les actes des autorités polonaises seront jugés en fonction de leur effet pratique... »*

A propos de l'Afghanistan, les alliés *« appellent l'Union soviétique à se prêter à une solution politique... »*

Le communiqué fait état du plein appui donné par leurs partenaires aux Etats-Unis, dans les négociations sur les armements qui se poursuivent à Genève. Les engagements pris en 1979 sont confirmés : *« Les ministres ont rappelé qu'en l'absence de résultats concrets sur la limitation des armements, les déploiements des forces nucléaires de portée intermédiaire commenceraient comme prévu à la fin de 1983. »* Fait nouveau, souligné par M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, le communiqué exprime la préoccupation des alliés devant *« les fortes présomptions établissant que des armes chimiques continuent d'être employées en Asie du Sud-Est et en Afghanistan »* par l'Union soviétique.

Le problème difficile des relations économiques avec l'Est est traité d'une manière équilibrée qui donne satisfaction aux Européens et en particulier aux Français : *« Les alliés reconnaissent que des échanges mutuellement avantageux menés sur une base commercialement saine avec l'Est concourent à l'établissement de rapports Est-Ouest constructifs. En même temps ils estiment que des relations économiques et commerciales bilatérales avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est doivent aussi être compatibles avec leurs préoccupations en matière de sécurité, qui comportent la nécessité d'éviter de contribuer à la puissance militaire soviétique. Des études sont en cours ou seront entreprises prochainement sur plusieurs aspects des relations économiques Est-Ouest et les ministres examineront ces questions à nouveau à leur prochaine réunion sur la base de ces études »*, autrement dit lors de la cession qui se tiendra les 9 et 10 juin à Paris.

C'est là le seul engagement pris ; il n'a rien de contraignant et ne gêne donc pas la France. Il apparaît cependant que les Américains ne considèrent pas l'affaire comme réglée et ne renoncent pas à la définition d'une *« stratégie globale »* concernant les relations économiques avec l'U.R.S.S. Evoquant les études entreprises, M. Shultz a fait le commentaire suivant : *« Nous devons penser comment rassembler ces différents éléments et nous n'avons pas encore trouvé de réponse. »*

M. Shultz a d'autre part fait de son mieux pour démentir l'information publiée le matin même par *The Gardian*, selon laquelle le commandement américain en Europe serait transféré d'Allemagne de l'Ouest en Grande-Bretagne (*le Monde* du 11 décembre). *« Rien n'est vrai dans cette information »*, a-t-il dit. Mais ses explications supplémentaires ont été moins convaincantes. Certes, a-t-il affirmé, ce quartier général *« reste là où il est »*, mais en cas de guerre, les responsabilités passeraient au quartier général de l'OTAN près de Mons, en Belgique, et il y aurait lieu d'envisager alors les *« arrangements nécessaires »* (1). Les porte-parole britannique et allemand ont, pour leur part, appuyé le démenti.

La position espagnole

Si l'Espagne n'a pas adhéré au communiqué, son ministre, M. Moran a expliqué que son pays appartient irrévocablement au monde occidental et n'a pas la moindre intention d'affaiblir l'alliance. Selon lui, il ne s'agira pas, le jour où les Espagnols seront consultés (le mot de référendum n'a pas été prononcé) de dire oui ou non à l'alliance, mais de se prononcer *« sur les modalités de la contribution espagnole à la défense de l'Occident »*.

Si, d'autre part, il n'y a pas de lien direct entre l'adhésion de Madrid au pacte atlantique et à la Communauté européenne, M. Moran a indiqué qu'il ne serait pas justifié d'attendre que des soldats espagnols défendent l'Europe, alors que leur pays ne serait pas traité comme tous les autres membres de la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE et JEAN WETZ.

(1) A Washington, le Pentagone a lui aussi démenti l'information du *Guardian*, mais des sources militaires américaines ont néanmoins admis que la possibilité d'établir un commandement de secours à High-Wickham, en Grande-Bretagne, est à l'étude. Il s'agirait d'un petit quartier général, dont le personnel serait de trente à quarante militaires en temps de paix, et qui prendrait la relève de celui de Stuttgart si ce dernier ne pouvait plus fonctionner normalement au cours d'un conflit, précise l'A.F.P.

LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX NOBEL

Gabriel Garcia Marquez : la réponse à la répression, c'est la vie

De notre correspondant

Stockholm. – Gabriel Garcia Marquez a été la grande vedette de la cérémonie de remise des prix Nobel de l'année, vendredi 10 décembre, à Stockholm. Les vieux habitués de cette fête sans surprise, où rien n'est laissé au hasard puisque les lauréats répètent quelques heures plus tôt avant d'entrer en scène, sont formels : rarement un écrivain aura été aussi longuement applaudi. *« Cette année, on ne peut guère accuser l'académie suédoise d'avoir attribué le Prix de littérature à un auteur inconnu »*, a déclaré son secrétaire perpétuel, M. Lars Gyllensten. Les éditeurs le savent : en deux mois, ils ont vendu plus de cent mille exemplaires de *Cent ans de solitude*.

Gabriel Garcia Marquez ne portait pas l'habit traditionnel mais le « liqui-liqui », le costume de coton blanc des paysans de son pays. A la main, il tenait une rose jaune. Il a prononcé un discours politique sur l'Amérique latine : *« La réponse à la répression et au pillage, c'est la vie ! Et la vie, dans les pays pauvres qui peuplent la terre, résiste aux moyens d'extermination que les pays riches ont rassemblés. »* Au dîner de gala en l'honneur des lauréats, auquel participait également une troupe de musiciens colombiens, il a affirmé que *« la poésie et la littérature étaient les seules preuves concrètes de l'existence de l'homme »*.

Le choix de l'académie a été cependant contestée par la section du Pen Club suédois qui s'étonne, dans un communiqué, des déclarations de Gabriel Garcia Marquez sur le poète cubain Valladares, sur l'Afghanistan et la Pologne de Jaruzelski. Le lauréat du prix Nobel a affirmé qu'il était prêt à favoriser la remise en liberté des autres écrivains cubains qui, selon Amnesty International, seraient toujours en prison.

Les académiciens, accusés de « virage à gauche », se défendent d'avoir fait un choix politique. Selon leur secrétaire, Garcia Marquez a été récompensé *« pour ses qualités littéraires »*.

Le premier ministre suédois, M. Palme, a reçu le jeudi 8 décembre Gabriel Garcia Marquez à sa résidence d'Harbsund. Participaient également à ce dîner privé l'ancien chef du gouvernement turc, M. Ecevit, M. Régis Debray et Mme Danielle Mitterrand représentant le président de la République.

C'est à Oslo que le prix Nobel de la paix a été officiellement remis. Quelque mille personnes ont défilé avec une torche à la main dans les rues de la capitale norvégienne en scandant *« Non aux armements nucléaires »* pour saluer les deux lauréats de l'année, Mme Alva Myrdal et le diplomate mexicain Alfonso Garcia Robles.

ALAIN DEBOVE.

● *Le professeur américain Kenneth G. Wilson*, prix Nobel de physique 1982, a prôné l'arrêt du développement des armes nucléaires dans l'allocution qu'il a prononcée à l'issue du banquet ayant suivi la remise des distinctions. Il a affirmé que *« la course aux armements est le principal obstacle au progrès humain »*. *« Planification militaire et technologie devraient se concentrer davantage sur des systèmes purement défensifs et l'on devrait moins faire confiance aux armes nucléaires en raison des terribles conséquences de leur emploi »*, a-t-il ajouté. – *(A.F.P.)*

EUROPE

L'enquête sur l'attentat contre le pape

L'AMBASSADEUR DE BULGARIE A ROME S'EST RENDU A SOFIA POUR « CONSULTATION »

La tension monte entre l'Italie et la Bulgarie après les récents développements de l'enquête sur l'attentat contre le pape Jean-Paul II. L'ambassadeur de Bulgarie à Rome, M. Venelin Kozev, est parti pour Sofia le jeudi 9 décembre. Le porte-parole de l'ambassade a démenti que ce voyage soit lié à une détérioration des rapports entre les deux pays et affirmé que M. Kozev devait avoir une « *consultation normale* » avec le ministre bulgare des affaires étrangères. Il n'a pas précisé la date prévue du retour à Rome de l'ambassadeur.

De son côté, M. Martella, procureur chargé de l'enquête, a déclaré, vendredi à Rome, qu'il ne pourrait faire la vérité qu'avec la collaboration d'autres pays. Il a cité en particulier la R.F.A. et la Bulgarie, où M. Bechir Celenk, important trafiquant d'armes soupçonné d'être mêlé à l'attentat, a été arrêté jeudi.

Le ministre turc de la justice, M. Cevdet Mentes, a déclaré pour sa part vendredi à Ankara que son pays « *entendait demander* » l'extradition de Bechir Celenk à la Bulgarie. Toutefois une procédure de déchéance de la nationalité turque avait été ouverte contre le trafiquant d'armes il y a plusieurs mois. Dans l'hypothèse où elle aurait déjà abouti (ce que ni le ministère des affaires étrangères turc ni la section turque d'interpol ne sont en mesure de confirmer), la demande d'extradition serait irrecevable pour les autorités bulgares.

On rappelle d'autre part le précédent de cinq pirates de l'air turcs, auteurs d'un détournement en 1981, que la Bulgarie n'a jamais accepté d'extrader. – *(A.F.P., A.P.)*

Le président Reagan est prêt à répondre de façon « significative » à des mesures de libéralisation en Pologne

Washington (A.F.P.). – Le président Reagan a lancé, vendredi 10 décembre, un appel aux dirigeantspolonais pour qu'ils prennent des mesures « *significatives* » de libéralisation, en leur promettant qu'il est prêt à « *y répondre* » de façon « *tout aussi significative* ».

Dans une allocution prononcée à la Maison Blanche pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, il a relevé avec satisfaction que Varsovie avait pris des « *mesures partielles* » dans ce sens. Il s'est félicité de la libération récente de M. Walesa et d'autres prisonniers politiques. « *Nous avons des informations selon lesquelles de nouvelles mesures pourraient être prises* », a ajouté le président américain en se référant à l'intention prêtée au gouvernement polonais de suspendre prochainement l'état de guerre.

M. Reagan a été clair sur sa volonté de lever les sanctions américaines et d'aider l'économie polonaise, mais il a également vigoureusement réaffirmé les conditions qu'il pose à une telle amélioration des relations entre Washington et Varsovie.

Les sanctions prises contre Varsovie le 23 décembre 1981, et qui concernent notamment la suspension des crédits garantis offerts à la Pologne, « *restent révocables* », a dit M. Reagan. Mais, a-t-il ajouté, elles ne pourront être levées que si les autorités polonaises adoptent des mesures « concrètes ». Les conditions mises par Washington à la levée de « *toutes les sanctions américaines* » restent la levée de la loi martiale, la libération de tous les détenus politiques et l'instauration d'un « *dialogue avec des forces véritablement représentatives de la nation polonaise, telles que l'Eglise et des syndicats librement formés* », a poursuivi M. Reagan.

Le président, qui avait suspendu la clause de la nation la plus favorisée – offrant des avantages douaniers à la Pologne dans son commerce avec les Etats-Unis – à la suite de la mise hors la loi du syndicat libre Solidarité en septembre, ne s'est plus référé au syndicat dissous de Lech Walesa dans l'énoncé des conditions américaines.

M. Reagan a indiqué que « *si le gouvernement polonais venait à honorer ses engagements en matière de droits de l'homme, les Etat-unis seraient heureux d'accomplir leur part pour aider l'économie polonaise de la même façon qu'ils l'ont fait pour les pays d'Europe après les deux guerres mondiales* ».

Le président américain qui a dénoncé « *l'intense pression soviétique* » et la « *force brutale* » qui ont, selon lui, accompagné l'imposition de la loi martiale en Pologne, a affirmé que « *l'esprit d'indépendance et de résistance à la tyrannie est toujours présent en Pologne* ».

Dans un dernier avertissement aux autorités polonaises, M. Reagan a dit que les Etats-Unis ne peuvent répondre à « *des actions sans signification qui ne feraient rien pour modifier fondamentalement la situation en Pologne et remplaceraient une forme de répression par une autre* ». Il a ajouté que les mesures qui seraient prises par Varsovie « *dans les semaines ou les mois à venir* » seront « *le sujet de discussions en profondeur avec les alliés* ».

● *A Varsovie*, la télévision a fait allusion en termes négatifs, vendredi soir, à l'appel du président Reagan. Evoquant la célébration à la Maison Blanche de la Journée internationale des droits de l'homme, la télévision l'a qualifiée de « *nouvelle manifestation antipolonaise* ». – *(A.F.P.)*

● *Une trentaine de camions* devaient partir, le 11 décembre, à destination de la Pologne ; ces camions contiennent vivres non périssables, vêtements, médicaments, pour un total de 750 tonnes de matériel. Cette initiative relève du Comité d'aide à la Pologne, 5, rue du Sergent-Hoff, 75017 Paris, C.C.P. 1534570 S Paris.

● *En liaison avec le bureau de coordination caritative de l'épiscopat de Pologne*, plusieurs organisations organisent dimanche 12 décembre, à 16 heures, au chapiteau Bouglione de la porte de Champerret, à Paris, un gala de solidarité. Cette manifestation devait primitivement avoir lieu au Cirque d'Hiver

● *Dimanche 12 décembre, à 18 h 30*, au pied du monument Mickiewicz, métro Alma, l'Association France Solidarité France-Pologne organise une marche aux bougies pour honorer la mémoire des victimes de la répression tombées depuis l'état de guerre en Pologne pour exiger l'amnistie totale des internés prisonniers condamnés ainsi que pour demander la réintégration des licenciés pour raisons syndicales et politiques.

● *Le 13 décembre 1982* à 11 heures, la C.F.D.T. inaugurera les fresques réalisées par un artiste polonais, André Majewski, sur la façade de son immeuble rue Montholon. Après cette inauguration, les responsables de la C.F.D.T. se rendront au monument du poète polonais Adam Mickiewicz, cours Albert-Ier (entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides) pour y déposer des gerbes. A 18 h 30, enfin, E. Maire participera à un meeting intersyndical suivi d'un spectacle de variétés.

Finlande

LA VISITE OFFICIELLE DE M. TIKHONOV A HELSINKI

Le premier voyage d'un dirigeant soviétique à l'étranger depuis la mort de Brejnev

De notre correspondant

Helsinki. – M. Tikhonov, chef du gouvernement soviétique, achève, ce samedi 11 décembre, un visite officielle de trois jours en Finlande. C'est le premier voyage dans un pays non socialiste d'un dirigeant soviétique depuis la nomination de M. Andropov au secrétariat général.

Maintenant que Leonid Brejnev et l'ancien président finlandais, M. Ugo Kekkonen, ne sont plus là, les Finlandais souhaitaient entendre les Soviétiques leur assurer leur volonté de poursuivre des relations que l'on qualifiaient de part et d'autre d'exemplaires. Il est manifeste que le nouveau chef de l'Etat finlandais, M. Koïvisto, a la confiance du Kremlin. Les déclarations soviétiques relatives à la situtation internationale ont été empreintes d'un « *optimisme modéré* », pour reprendre l'expression officielle. Le discours prudent prononcé jeudi par M. Tikhonov a plutôt ménagé les Etats-Unis, et on a même pu y déceler un certain esprit de conciliation dans les passages relatifs au désarmement.

Les entretiens concernant les relations bilatérales ont été consacrées aux échanges commerciaux. Quelques jours auparavant, MM. Koïvisto et Tikhonov avaient inauguré la première tranche du combinant minier construit par les Finlandais en Carélie soviétique. La visite du chef du gouvernement soviétique n'a pas permis de trouver une solution rapide au seul problème sérieux qui fasse ombrage aux relations bilatérales : l'excédent commercial de près de 4 milliards de marks en faveur de la Finlande.

Puisque les échanges s'effectuent sur une base de troc, donc en équilibre, Helsinki doit choisir entre acheter davantage de produits soviétiques ou diminuer ses exportations vers ce pays pour rééquilibrer son commerce. On envisage ici d'accroître les achats de gaz naturel et de prolonger le gazoduc ravitaillant la Finlande.

On ignore, à ce jour, ce qui s'est dit de la coopération dans le domaine nucléaire, alors que la France et l'Union soviétique sont en concurrence pour vendre à la Finlande une centrale nucléaire de 1 000 mégawatts. La décision définitive n'interviendra que d'ici un à deux ans.

PAUL PARANT.

R.F.A.

● REPRISE DE L'AIDE ÉCONOMIQUE A LA TURQUIE. – La commission du budget du Bundestag a décidé, le jeudi 9 décembre, d'accorder une aide de 413 millions de marks à la Turquie, contrairement à la décision de la Commission de Bruxelles de maintenir l'embargo sur l'aide de la C.E.E. à ce pays, en raison des violations des droits de l'homme. Bonn avait suspendu son aide économique après l'arrivée au pouvoir des militaires à Ankara, en septembre 1980. – *(Reuter.)*

Union soviétique

● UNE TRENTAINE DE PERSONNES ont été interpellées, vendredi soir 10 décembre, lors d'une manifestation silencieuse en faveur des droits de l'homme qui s'est déroulée place Pouchkine, dans le centre de Moscou. Quelque deux cents personnes ont pris part à cette manifestation pour commémorer, comme chaque année à la même date, la déclaration des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU. – *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Nicaragua

DEUIL DE TROIS JOURS APRÈS LA MORT DE SOIXANTE-QUINZE ENFANTS DANS UN HÉLICOPTÈRE

Le ministre de l'intérieur n'exclut pas la thèse de l'accident

Managua *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. – Un deuil officiel de trois jours a été décrété au Nicaragua après la mort de soixante-quinze enfants carbonisés dans un hélicoptère militaire, qui s'est abattu près de la frontière du Honduras, alors qu'ils étaient évacués d'une zone où les incidents armés sont de plus en plus fréquents.

Dans les milieux militaires de Managua, on accuse les guérilleros antisandinistes installés au Honduras d'avoir abattu l'hélicoptère. Un second hélicoptère, de secours, aurait, en effet, été mitraillé peu après depuis le territoire du Honduras. Des troupes ont été envoyées ensuite dans la région d'Ayapal, où la tragédie a eu lieu.

M. Tomas Borge, ministre de l'intérieur, a cependant déclaré, vendredi 10 décembre, que l'hélicoptère avait probablement eu un accident, mais que l'enquête se poursuivait pour déterminer les vraies raisons d'une catastrophe qui a semé la consternation dans tout le pays.

Suriname

En raison d'« exécutions sommaires » d'opposants

LES PAYS-BAS SUSPENDENT LEUR ASSISTANCE ÉCONOMIQUE

(De notre correspondant.)

Amsterdam. – Le gouvernement néerlandais a suspendu son aide économique au Suriname, manifestant ainsi son « *horreur devant les exécutions sommaires de dix-sept adversaires du régime* », selon un communiqué publié, vendredi 10 décembre, à l'issue du conseil des ministres consacré presque entièrement à la situation dans l'ancienne colonie néerlandaise. Le premier ministre, M. Lubbers, a souligné que son gouvernement pourrait arrêter totalement l'aide au développement au Suriname indépendant depuis 1975.

La livraison de matériel militaire sera probablement suspendue, elle aussi, ainsi que la participation à la solde de plusieurs militaires parmi lesquels le colonel Bouterse, un ancien sergent et le chef de file des militaires auteurs du coup d'Etat de février 1980.

Les derniers événements sont suivis de près aux Pays-Bas, où vivent quelque deux cent mille Surinamois. – R. T. S.

[Selon l'Agence néerlandaise de presse citant l'évêque de Paramaribo, Mgr Zichem, et l'ambassadeur des Pays-Bas au Suriname, M. Hoekman, dix-sept opposants politiques ont bien été exécutés. Parmi eux figurent un ancien ministre, directeur d'une radio locale, le chef du principal syndicat, M. Cyriel Daal, trois avocats, quatre journalistes et un détenu condamné, la semaine dernière, à douze ans de prison pour « *tentative de coup d'Etat* ». Les militaires ont pris prétexte de cette tentative de « coup d'Etat » pour reprendre la totalité du pouvoir.]

El Salvador

Recrutement collectif par la guérilla dans le stade de San-Sebastian

San-Sebastian *(A.P.)*. – La tristesse règne dans cette petite ville de quatre mille habitants connue pour ses tissages de coton multicolores. Dimanche 5 décembre, des guérilleros de gauche ont interrompu un match de football et ont enlevé deux cents personnes ; plus de la moitié d'entre elles ne sont pas encore revenues. « *Elles ont été emmenées de force et les gens sont furieux* », déclare le lieutenant José Antonio Sosa, chef de la garde nationale locale.

Selon lui, quatre-vingt-treize personnes sont encore détenues par les guérilleros. Les autres se sont échappées ou ont été libérées par leurs ravisseurs. Mais il pense que le nombre des absents pourrait être plus élevé. « *Beaucoup d'intéressés ne se sont pas encore présentés pour signaler les disparitions.* »

C'est le premier enlèvement collectif opéré par les guérilleros à des fins de recrutement. « *Deux de mes tisserands sont là-bas* », dit un patron de filature.

José Pablo Gonzalez, âgé de vingt et un ans, enlevé alors qu'il jouait au football, s'est évadé lundi après une marche de quatorze heures avec les guérilleros. Il a dit qu'il doutait des affirmations des rebelles selon lesquelles ils ne forçaient personne à rejoindre leurs rangs. « *Ils nous ont dit qu'ils ne voulaient garder personne par la force (...), mais ils ne nous ont pas laissés partir.* » Il a ajouté qu'au camp des guérilleros il y avait un hôpital et du matériel de transmission, mais peu de vivres.

Un groupe de cent cinquante parents et amis des victimes s'est rendu à San-Sebastian, lundi, afin de demander l'intervention de la Croix-Rouge internationale. « *Pour l'instant, nous sommes disposés à attendre*, dit une institutrice. *Nous demandons aux militaires de ne pas intervenir encore, car s'ils intervenaient, il pourrait y avoir des morts.* »

[Le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (F.M.L.N.) a démenti vendredi des informations selon lesquelles les insurgés auraient enrôlé de force près de deux cents jeunes gens, précisant que ces derniers ont rejoint « volontairement » les rangs de la guérilla. Un porte-parole du F.M.L.N. a affirmé que certains jeunes gens avaient préféré rentrer à San-Sebastian, mais que quatre-vingt-treize d'entre eux se trouvent toujours, et de leur plein gré, dans les campements de la guérilla.]

Argentine

Le leader du radicalisme de gauche veut créer un grand parti réformiste et populaire

Correspondance

Buenos-Aires. – M. Raul Alfonsin, leader de la tendance Rénovation et Changement, aile gauche de l'Union civique radicale (U.C.R.), entend frapper vite et fort. Le meeting organisé le mardi 7 décembre au palais des sports de la capitale, et qui a réuni plus de trente mille personnes, avait un double but : d'une part, marquer des points à l'intérieur de son parti avant les élections internes d'où sortira la formule présidentielle du radicalisme ; d'autre part, s'imposer aux yeux des Argentins comme un leader capable de conduire les destinées du pays lorsque les militaires seront rentrés dans leurs casernes.

La campagne de M. Alfonsin a, en fait, commencé le 16 juillet, le jour même où le général Bignone signait le décret autorisant les activités politiques. En cinq mois, il a parcouru tout le pays et prononcé environ deux cents discours devant plus de cent cinquante mille personnes. Le concurrent malheureux de M. Ricardo Balbin, pour la désignation du candidat radical à l'élection présidentielle de 1983, avoue qu'il a engagé « *une course contre la montre* ». C'est que ses ambitions vont au-delà d'une simple victoire électorale. Il veut, dit-il, former « *le troisième grand mouvement politique de l'histoire argentine après le radicalisme et le péronisme* ».

Fondé sur la philosophie radicale, c'est-à-dire sur « *la défense de la dignité de l'homme* », ce mouvement sera « *populaire, réformiste et démocratique* ». Populaire, mais pas populiste, parce que, affirme M. Alfonsin, « *le populisme est irrationnel et fondamentalement autoritaire* ». Réformiste et non révolutionnaire, parce qu'il ne prônera pas « *la socialisation des moyens de production* », ce qui ne l'empêchera pas de modifier les structures économiques, « *en particulier le système financier et le système de commercialisation des produits agricoles* ». Démocratique, car « *la recherche de la justice sociale doit se faire dans le respect des libertés* ». C'est d'ailleurs ce qui le différenciera principalement du péronisme, qui, selon M. Alfonsin, « *n'est jamais parvenu à se débarrasser de ses tendances antidémocratiques* ».

Pour faire du radicalisme un mouvement de masse, M. Alfonsin doit contrôler l'appareil du parti. Or celui-ci ne lui est pas à l'heure actuelle favorable. Les barons du radicalisme, tels que MM. Pugliese et Troccoli, considèrent que sa candidature est prématurée et voient d'un mauvais œil ses appels à la mobilisation.

M. Alfonsin est optimiste. Le déclin du péronisme ne fait pour lui aucun doute. « *Les péronistes n'ont pas compris que les vieilles pratiques, la vieille liturgie ne suffisant plus. Le peuple attend des réponses concrètes.* » Il a toutefois conscience que, pour l'emporter, le radicalisme devra renforcer sa présence en milieu ouvrier. Ce sera justement l'objectif principal de la deuxième étape de sa campagne. « *Nous voulons que tous ceux qui sont partisans d'un syndicalisme démocratique se sentent représentés au sein du radicalisme* », affirme-t-il.

La dégradation de la situation économique et sociale le préoccupe. Il craint que le mécontentement soit tel que « *le peuple préfère aux discours modérés les exhortations de ceux qui incitent à la violence* ». C'est pour cette raison qu'il insiste sur la nécessité de modifier sans tarder la politique économique. Il ne rejette pas totalement la « *concertation* » proposée par les militaires, à condition que celle-ci permette de résoudre les problèmes qui risquent d'entraver le retour à la démocratie. Des élections immédiates ? Il ne les souhaite pas, car cela empêcherait le renouvellement des dirigeants.

M. Alfonsin déclare qu'il faut en finir avec l'alternance de gouvernements constitutionnels et de dictatures militaires qui a caractérisé l'histoire argentine des cinquante dernières années. La stabilité d'un gouvernement élu par le peuple passe selon lui par « *la démocratisation des forces armées* ». « *Il ne peut y avoir de démocratie stable sans forces armées démocratiques* », affirme-t-il dans tous ses discours. Il est convaincu que les militaires sont « *récupérables* » et qu'ils cesseront de faire le jeu de l'oligarchie le jour où existera en Argentine un « *pouvoir démocratique fort* ». Ce pouvoir démocratique doit résulter selon lui de « *l'alliance entre les forces populaires, le secteur de la production et les forces spirituelles, au premier rang desquelles se trouve l'Eglise catholique* ».

Le problème des disparus

Ce souci de faire basculer les forces armées du côté de la démocratie explique sa position sur le problème des disparus. Il est opposé à une loi d'amnistie qui ne ferait, selon lui, que rendre le problème des disparus encore plus explosif. De même, redoute-t-il la formation d'une commission d'enquête. Il affirme cependant que « *ce sera au prochain Parlement d'en décider* ». M. Alfonsin se montre également réaliste en ce qui concerne le rôle des forces armées sous un gouvernement constitutionnel. « *J'estime que les militaires devraient siéger au sein d'organismes consultatifs afin d'être associés d'une certaine manière à l'action gouvernementale.* » A ceux qui le jugent trop modérés, M. Alfonsin répond : « *Attendez que nous soyons au pouvoir et vous verrez...* »

JACQUES DESPRÈS.

ASIE

Libres opinions

L'attente des réfugiés en Thaïlande

par YVES BRASSEUR (*)

APRÈS le massacre de trente mille Khmers en 1979, l'appel lancé en France pour accueillir les réfugiés de Thaïlande avait suscité nombre de générosités et beaucoup de familles avaient pu être accueillies. Puis le Sud-Est asiatique, lentement, est retombé dans l'oubli ; une fois ou l'autre, la télévision a parlé des « boat people », soulevant l'indignation des gens assis devant le petit écran, et puis...

Le problème est toujours le même en Thaïlande, cent soixante-dix mille réfugiés attendent encore dans les camps qu'un pays veuille bien les accueillir. Et pourtant les pays tiers se sont lassés, réduisant de plus en plus leur accueil. La France, qui avait fait montre de générosité à l'arrivée du nouveau gouvernement en proposant de tripler le quota jusqu'alors défini, n'a pu, en fait, respecter ses promesses, si ce n'est en juillet, octobre et décembre 1981.

Les retards sur l'accueil ont provoqué l'engorgement du camp de Phanat-Nikhom, transit d'où partent les réfugiés appelés par un pays tiers. Les quotas ont en outre été révisés au mois de juin 1982, ramenant à un chiffre dérisoire les départs de Thaïlande : 161 en juillet, 112 en août, 12 en septembre, 42 en octobre. Le résultat est que cinq mille cinq cents réfugiés, qui tous ont sur leur dossier du Haut Commissariat pour les réfugiés — leur seul papier officiel — le tampon « accepté par la France », attendent, angoissés et désespérés, d'être reçus dans notre pays.

Pourquoi encore un tel nombre ? Des discussions ont lieu à propos de ces chiffres. Mais vivant moi-même à Phanat-Nikhom, je constate que ces gens y sont et que leur attente se fait de plus en plus dramatique. Nombre d'entre eux deviennent persuadés que la France ne veut plus d'eux. En face, le gouvernement Thaï, lassé par le retard des pays tiers et craignant d'avoir à supporter seul, une fois de plus, le poids des réfugiés, a décidé de nouvelles mesures. Au cours d'une réunion spéciale avec les ambassadeurs des grands pays, à la fin du mois de septembre, le colonel Prasong, secrétaire général du conseil national de sécurité, a informé les grands pays, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs, qu'il leur donnait jusqu'à la fin décembre pour retirer de Phanat-Nikhom les réfugiés qui y sont depuis plus de six mois. Si ces réfugiés n'étaient pas partis ou si, du moins, un calendrier fiable de leur départ n'était pas fourni, ils seraient reconduits à la frontière. Nous en connaissons les conséquences. Attendrons-nous un nouveau massacre pour réagir ?

∴

Devant cette menace, les Etats-Unis ont déjà promis, fin octobre, de prendre soixante-quatre mille réfugiés du Sud-Est asiatique en 1983. La France, de son côté, n'a encore pris officiellement aucune décision. Des discussions ont eu lieu, laissant espérer prochainement un effort pour résorber assez rapidement le groupe qui attend à Phanat-Nikhom. Il est vrai que la conjoncture actuelle ne favorise pas l'accueil de nouvelles familles. Mais, d'une part, qu'est-ce que cinq mille cinq cents personnes par rapport à cinquante millions d'habitants ? D'autre part, si la crise est réelle, s'il y a une réelle misère en France ici ou là, l'ensemble du peuple français vit bien : il a un des pouvoirs d'achat les plus élevés du monde. On se bat ici pour augmenter encore ce pouvoir d'achat. N'est-ce pas dérisoire face à des gens qui ne demandent que le droit de vivre libres, ou tout simplement le droit de vivre.

Pour appuyer les pouvoirs publics, des comités s'étaient créés en 1979 à la suite de différents appels. Beaucoup d'entre eux ont déjà accueilli une famille ; certains, hélas ! ont attendu et n'ont jamais reçu personne, par suite de problèmes administratifs. Il est possible de se remettre en route : si chaque comité accepte de patronner une famille, si d'autres comités se créent, le problème des cinq mille cinq cent quatre-vingts réfugiés sera vite réglé. Vous pouvez prendre contact avec le C.N.E. (1), avec la délégation régionale de Secours catholique, avec les conférences Saint-Vincent-de-Paul. Il y a des gens à sauver : nous pouvons le faire.

(*) Père jésuite.

(1) C.N.E. : Comité national d'entraide (franco-vietnamien, franco-cambodgien, franco-laotien), 42, rue Cambronne, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 567-01-20.

AFRIQUE

Kenya

Le shilling est dévalué pour la troisième fois en deux ans

De notre correspondant

Nairobi. — Le shilling kényan a été dévalué de 15 % vendredi 10 décembre. Il s'agit de la troisième dépréciation en moins de deux ans, période au cours de laquelle la monnaie nationale a perdu 35 % de sa valeur. Cette nouvelle dévaluation est l'un des multiples symptômes d'une crise économique et financière où s'enlise à son tour un pays longtemps tenu, malgré sa pauvreté intrinsèque, pour un hâvre de relative prospérité.

Les racines du mal sont familiers au tiers-monde, non seulement les deux principales cultures de rente — café et thé — rapportent de moins en moins à l'État à cause de la médiocrité des cours mondiaux, mais elles se vendent mal en raison des systèmes de quotas qui régissent le commerce des produits de base. Les entrepôts regorgent de stocks invendus. Les planteurs de pyrêtre — qui satisfont pourtant à 70 % la demande mondiale — viennent d'être payés par le gouvernement avec six mois de retard, parce que leur récolte n'avait pas trouvé preneur.

En six ans, les termes de l'échange se sont dégradés de 28 %, la facture pétrolière, à elle seule, engloutit 57 % des recettes d'exportation. Le service de la balance des paiements atteint 900 millions de dollars, soit 11 % du produit national brut. Les réserves de devises représentent moins d'un mois d'importations. Seule l'inflation reste à un nivea raisonnable, grâce à un contrôle des prix sur les biens de consommation courante.

Au-dessus de ses moyens

Le Kenya vit nettement au-dessus de ses moyens. Nombre de sociétés para-étatiques sont des gouffres. L'administration est trop gourmande, avec ses 28 ministres et ses cinquante-quatre ministres adjoints, le gouvernement souffre d'hypertrophie. La bourgeoisie n'est guère encline à réduire son train de vie. L'hémorragie de devises a tout de même obligé le pouvoir à réagir. Le budget 1982-1983 reflète un louable souci d'austérité. Pour freiner les importations, on a augmenté les droits de douanes et mis un peu d'ordre dans l'attrbution des licences. L'ancien gouverneur de la banque centrale, trop laxiste en la matière, a été limogé au début de décembre.

Faute de matières premières et de pièces détachées, certaines entreprises, dans des secteurs pourtant prioritaires, ont dû fermer leurs portes ou congédier une partie de leur personnel, parce qu'elles n'avaient reçu aucune licence depuis de longs mois. Le gouvernement a sagement, quoique tardivement, abandonné ou ajourné plusieurs projets industriels d'une rentabilité douteuse. Tout en réduisant sa mise dans le secteur public, il s'efforce, par un train de mesures, de stimuler l'investissement privé. Une tâche d'autant plus rude que depuis le putsch manqué du 1er août, la communauté asiatique du Kenya campe sur une position de repli, tandis que les milieux d'affaires étrangers semblent attendre des jours meilleurs.

Autre décision drastique : les achats pétroliers ont été restreints de 10 %, faute de brut, la raffinerie de Mombasa a dû interrompre ses activités. Dans le secteur agricole mécanisé, les fermiers commencent à souffrir de ces restrictions sur les carburants.

Le pouvoir a également mis en place une commission de lutte contre la corruption, mais personne ne nourrit d'illusions sur son efficacité. Pour redresser la barre, le Kenya avait besoin de soutiens extérieurs, d'où l'inévitable entrée en scène du Fonds monétaire international. Celui-ci avait accordé au Kenya pour 1982 un crédit « stand by » de 160 millions de dollars, dont plus d'un tiers restait à toucher en août, lorsque l'aide fut suspendue, parce que l'État n'avait pas modéré, comme promis, ses emprunts intérieurs. C'est le F.M.I. qui exigeait la dévaluation intervenue vendredi, en la souhaitant d'ailleurs plus substantielle (25 à 30 ». Il espère qu'elle stimulera les exportations, dopera une économie kényane très ouverte sur l'extérieur et permettra à terme d'éponger le déficit commercial et de rembourses plus aisément ses dettes.

La renégociation avec le F.M.I. devrait rapidement aboutir et débloquer une série de crédits promis par *l'Occident. Treize pays réunis* à Londres en novembre ont accepté d'accroître leur aide au Kenya. Et si la médecine du F.M.I., se révélait inefficace ? interrogent les sceptiques. Après tout, les deux précédentes dévaluations, font-ils remarquer, n'avaient pas freiné l'irrésistible dégradation des échanges. Une chose est sûre : l'injection de crédits étrangers restera insuffisante aussi longtemps que le Kenya ne s'attaquera pas plus sérieusement à ses problèmes structurels, notamment la démographie galopante et l'inégale répartition des terres.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Soudan

L'agitation des lycéens menace le fragile équilibre politique

De notre envoyée spéciale

Khartoum. — Ils ont douze ans, quatorze ans, seize tout au plus. Ils défilent bruyamment dans les rues de Khartoum par petits groupes compacts, soulevant des nuages de poussière brûlante. En fin de matinée, les grenades lacrymogènes, le déploiement de l'armée, la chaleur, auront raison de l'émeute. Le même scénario se reproduira demain, après-demain. L'agitation gagnera-t-elle les trois universités de Khartoum ? Mettra-t-elle en péril, une nouvelle fois, le fragile équilibre politique qu'a tenté de rétablir, au cours des derniers mois, le régime du général Nemeiry ?

Depuis une semaine, une grande effervescence a saisi la capitale du Soudan. L'agitation des lycéens n'est que l'écume visible d'un trouble profond, d'une dégradation économique, sociale et politique qui s'accélère mois après mois. Dans les rues sableuses de la capitale, les files d'attente s'allongent devant les rares pompes à essence. Quotidiennement, toute source d'énergie disparaît dans la ville, des heures durant : plus d'électricité, plus de combustible. Le pain, le sucre, la viande, manquent ; les services publics, les transports, submergés par la demande, défaillent. Dans les hôpitaux où disparaissent, au rythme de l'épuisement des stocks, médicaments et nourriture, les malades, bien souvent, sont livrés à eux-mêmes. Le personnel, que le gouvernement ne parvient plus à payer, n'y assure plus qu'une présence fantomatique ; les médecins, massivement, émigrent vers les pays du Golfe, où ils acceptent désormais de plus en plus d'occuper des emplois d'infirmiers.

Dans les écoles, nombre d'instituteurs ont, eux aussi, renoncé à assumer leur tâche, las d'attendre des salaires que l'administration centrale ne leur garantit plus. A travers le pays, de nombreuses écoles ont ainsi fermé leurs portes, faute d'enseignants.

C'est précisément du milieu scolaire qu'est né le mouvement d'agitation qui a déferlé sur Khartoum au début de novembre. Faute de carburant, en effet, le ramassage scolaire s'est trouvé interrompu. Le système de transports en commun étant inexistant, les parents ont dû faire face à d'inextricables difficultés. D'où les premières émeutes. Arguant du manque de carburant et de la défaillance des enseignants, le gouvernement, pour couper court à l'effervescence, a fermé les écoles.

Des potentialités compromises

Quelques jours plus tard, les pouvoirs publics, confrontés à des difficultés financières insolubles, dévaluaient de... 44 % la livre soudanaise. Une dévaluation qui se répercutait immédiatement sur les prix à la consommation, alourdissant le coût des produits de première nécessité, aggravant le marché noir dû à la pénurie. Le samedi 4 décembre, le gouvernement a décidé la réouverture des écoles : les émeutes ont repris dès le lendemain et se répètent désormais chaque jour, sans discontinuer.

Le mouvement est-il, comme l'affirme la presse officielle, entièrement *« spontané »* ? Toujours est-il que l'opposition reste, dans ce régime autoritaire, fort divisée : le parti communiste, naguère le plus puissant d'Afrique noire, est interdit, ses principaux dirigeants ayant été impitoyablement pourchassés depuis dix ans. L'opposition *« officielle »* est elle-même divisée en plusieurs courants d'obédiences religieuses diverses. Les Frères musulmans participent officiellement au gouvernement, par la présence d'un de leurs dirigeants, M. Hassan El Tourabi, comme ministre de la justice. Mais les Frères musulmans eux-mêmes ne sont pas unanimes dans leur soutien au général Nemeiry, d'autant que l'Arabie Saoudite hésite sur l'attitude à adopter. D'où les fluctuations de l'aide saoudienne, fluctuations qui se traduisent directement par quelques envois irréguliers de combustible ou de devises.

Pourtant, le Soudan ne manque pas d'atouts potentiels. Le pétrole découvert dans le sud, que les Soudanais ont renoncé à raffiner sur leur sol et qu'ils exporteront brut, par Port-Soudan sur la mer Rouge, devrait assurer des rentrées financières à partir de 1984. Certaines productions agricoles, notamment celle du coton, progressent. La raffinerie géante de sucre établie à Kenana devrait diminuer la dépendance extérieure dans ce domaine. Le percement du canal de Jonglei dans le Sud devrait éviter une énorme déperdition des eaux du Nil et bénéficier ainsi à l'Egypte comme au Soudan.

Mais ces potentialités sont, pour l'heure, compromises par la dégradation des services publics, l'endettement du pays — 7 milliards de francs, — la démobilisation d'une administration confrontée à d'innombrables défis quotidiens. La perspective d'une *« intégration »* avec l'Egypte, ouverte depuis octobre, n'a pas apaisé les inquiétudes. Elle est même fortement redoutée par les populations du Sud qui, animistes et chrétiennes, y voient la promesse d'une islamisation accentuée. Le Sud-Soudan, qui porte encore les stigmates de dix-sept ans de guerre civile, se débat dans des difficultés insurmontables dont témoignent, par exemple, les courbes d'espérance de vie : quarante-huit ans dans le Nord, trente-neuf ans dans le Sud.

Enfin, le Soudan ne cesse d'accueillir sur son sol des réfugiés dont l'effectif total dépasse aujourd'hui le demi-million. Erythréens, Ethiopiens, Ougandais, Zaïrois et Tchadiens ont trouvé, dans l'un des pays les plus pauvres du monde, une terre d'asile. Une terre qui ne suffit pas à nourrir ses vingt millions d'habitants et dont la communauté internationale, bien souvent, se désintéresse.

C. B.

PROCHE-ORIENT

Iran

L'assemblée d'experts religieux qui pourrait être appelée à désigner le successeur de l'imam Khomeiny a été élue

L'imam Khomeiny a été l'un des premiers à voter vendredi 10 décembre pour élire une assemblée de quatre-vingt-trois experts religieux *(mojtahed)* qui peut être appelée, conformément à la Constitution iranienne, à désigner un successeur au Guide la révolution. Cent quarante-six religieux connus pour leur compétence théologique avaient posé leur candidature à l'assemblée.

Ce samedi, il était encore impossible d'avoir une idée précise de l'importance de la participation des Iraniens à ce scrutin, préoccupation centrale des responsables politiques dans les dernières heures de la campagne électorale. *« Ce vote doit être un coup de poing contre l'impérialisme et les ennemis de l'islam »*, était l'ultime slogan, répété à satiété, pour amener électeurs et électrices de plus de quinze ans à se rendre aux urnes. L'imam Khomeiny avait, pour sa part, appuyé de toute son autorité cette élection en affirmant dans un message spécial que *« choisir les experts est un devoir divin »*.

Vendredi, en dernière minute, deux ayatollahs *ozma* (grands), Mohamed Reza Golpayegani et Hosseini Marachi Nadjafi, situés au sommet de la hiérarchie chiite, avaient rompu le silence qu'ils observaient jusque-là pour demander eux aussi aux Iraniens de voter. Radio-Téhéran a même diffusé vendredi un communiqué de l'ayatollah Golpayegani pour *« démentir des rumeurs de boycottage des élections »* est espérer *« que les personnes qui seront élues sauront assumer de la meilleure façon leurs lourdes responsabilités »*.

Les élections à l'assemblée des experts ont été couplées avec des législatives partielles destinées à remplacer les députés tués au cours des dernières années dans des attentats ou dont l'élection, en 1980, avait été invalidée.

La fin d'une longue période d'incertitude

La formation de l'assemblée des experts met fin à une longue période d'incertitude. La loi portant création de cette institution avait en effet été votée en octobre 1980 puis ratifiée par l'imam en janvier 1981. Pourtant, aucune mesure n'avait été prise depuis pour organiser le scrutin populaire prévu par la Constitution islamique.

On a affirmé à ce propos que l'imam ne souhaitait pas en son for intérieur que le problème de sa succession soit débattu de son vivant et ne désirait surtout pas coexister avec une instance élue qui — théoriquement du moins — a le droit, conformément à la Constitution, de *« priver de sa charge le faqih (guide religieux de l'Oumma) »*, si ce dernier *« n'a plus la capacité d'accomplir ses devoirs légaux »*.

Il semble que l'imam Khomeiny, dont l'état de santé, bien que déclinant, n'inspire pas, pour l'instant, de graves inquiétudes, se soit finalement rendu aux raisons de ceux des membres de son entourage qui estiment que la mise en place d'un tel conclave *« couperait l'herbe sous les pieds de ceux qui ont placé leurs espoirs dans un vide qui se produirait après la disparition de l'imam »*. La nouvelle assemblée des experts dispose en effet du pouvoir en cas de décès du faqih de désigner un nouveau tuteur religieux ayant *« les mêmes qualités que l'imam et universellement respecté »*. En l'absence d'un consensus sur le choix de ce dignitaire, l'assemblée devra désigner un conseil de tutelle comprenant trois ou cinq faqih.

Cette dernière éventualité n'est cependant pas pour plaire à l'imam Khomeiny et aux membres de son entourage qui estiment qu'une direction collégiale, même islamique, renfermera en elle les germes de futurs conflits d'intérêts et constituera une menace potentielle pour la continuité du pouvoir islamique après la disparition du guide religieux. Ils s'efforcent donc depuis maintenant plus d'un an, de convaincre leurs pairs de la nécessité de désigner un successeur unique en la personne de l'ayatollah Hussein Ali Montazeri qui jouit de leur entière confiance. Ce dernier qui, dit-on, aurait épousé la sœur de l'imam Khomeiny, est en effet inconditionnellement dévoué au faqih, dont il partage sans réserve les vues politico-religieuses, notamment celles relatives au concept du *velayate faqih*, qui confère un droit de regard sur les affaires temporelles et spirituelles au guide religieux de l'Oumma.

La nomination de l'ayatollah Montazeri ne sera pas toutefois une tâche aisée. Le candidat officieux à la succession de l'imam est en effet loin d'avoir le charisme qui a permis à l'ayatollah Khomeiny d'imposer son règne. Il est de plus violemment contesté par certains de ses pairs qui lui dénient les qualités politiques et religieuses requises pour remplir les lourdes charges exigées du faqih. Peu populaire, l'ayatollah Montazeri, qui est âgé de soixante ans, a en plus le handicap d'avoir une santé déficiente due aux nombreuses années qu'il a passées dans les prisons du chah.

L'opposition à la candidature de l'ayatollah Montazeri est surtout d'ordre politique. Les grands ayatollahs, qui souhaitent partager le pouvoir au sein d'une direction collégiale de trois ou cinq membres, sont, bien qu'ils ne l'expriment pas ouvertement, opposés aux concepts du *velayate faqih*, qui a assuré à l'imam Khomeiny les prérogatives du *« tuteur du peuple »*.

L'élection de l'assemblée des experts ne mettra donc sans doute pas fin aux divisions du clergé chiite et à la lutte d'influence qui oppose ses différentes factions en vue de la succession. Elle pourra cependant — et c'est apparemment ce que souhaitent l'imam Khomeiny et ses collaborateurs les plus proches — circonscrire cette lutte au cercle étroit des dirigeants islamiques sans mettre, pour l'instant, en péril la cohésion du pouvoir.

JEAN GUEYRAS.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

• APPEL DE M. SAVIMBI A LA NÉGOCIATION. — L'UNITA, mouvement d'opposition armée au gouvernement, a lancé un appel aux dirigeants « patriotes » du M.P.L.A. (parti du travail) au pouvoir à Luanda, pour *« une solution négociée du conflit entre Angolais, aggravé par la présence des forces cubaines »* dans le pays. Dans un communiqué diffusé vendredi 10 décembre à Lisbonne, le mouvement de M. Savimbi manifeste son intention *« d'appuyer et d'encourager les rencontres directes entre toutes les forces concernées par le conflit en Afrique australe »*, et notamment avec l'Afrique du Sud. *« En attribuant des pouvoirs exceptionnels au président angolais, le comité central du M.P.L.A. a reconnu publiquement la gravité inéluctable de la situation en Angola »*, dit l'UNITA. — *(A.F.P.)*

Lesotho

• LE BILAN DE L'ATTAQUE SUD-AFRICAINE. — Quarante-deux personnes ont été tuées, selon la police de Maseru, au cours du raid sud-africain contre les habitations de l'ANC (Congrès national africain) (*le Monde* du 11 décembre). Parmi les victimes figure M. Zola Ngini, représentant local de l'ANC, a annoncé un porte-parole de l'ONU à Genève.

A Paris, le Mouvement anti-apartheid a exprimé vendredi sa *« plus vive indignation »* contre *« l'attaque meurtrière »* sud-africaine.

Liban

• M. ELIE SALÉM, ministre des affaires étrangères du Liban, est arrivé vendredi soir 10 décembre à Paris pour une brève visite de travail portant notamment sur l'augmentation de la force multinationale. Le chef de la diplomatie libanaise, qui devait rencontrer le samedi après-midi son collègue français, M. Claude Cheysson, se rendra ensuite à Washington, où il s'entretiendra avec M. Philip Habib, émissaire du président Reagan au Proche-Orient.

Tchécoslovaquie

• LE PÈRE FRANCISCAIN JOSEF JAN BARTA est mort d'une crise cardiaque en prison, où il purgeait une peine de douze mois de détention pour *« propagation illégale d'idées religieuses »*, a rapporté Radio-Vatican. L'ecclésiastique, qui était âgé de soixante et un ans, avait été arrêté, en avril dernier, après avoir tenu un office religieux dans un appartement. Déjà condamné en 1952 à vingt ans de prison, il avait passé quinze ans dans les mines d'uranium de Jachymov. — *(Reuter.)*

Le Monde

politique

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE A LA RÉUNION

M. Mauroy : marcher ensemble et d'un même pas

Saint-Denis-de-la-Réunion. — *« Nous allons désormais marcher ensemble et d'un même pas. »* Tout au long de la deuxième journée de sa visite à la Réunion, vendredi 10 décembre, M. Pierre Mauroy n'a cessé de répéter ce qui deviendra l'un des slogans des partisans de la majorité lors des prochaines compétitions électorales dans les départements d'outre-mer.

Le premier ministre a explicité sa pensée dans un discours prononcé le matin à Saint-Denis devant les membres du conseil général et du conseil régional : *« Ensemble, c'est-à-dire dans le cadre des institutions de la République française. D'un même pas, cela signifie que la politique française est désormais placée sous le signe de la lutte contre les inégalités. »*

Autrement dit : qu'on en finisse avec les procès d'intention faits au gouvernement à propos du maintien des anciennes colonies au sein de la communauté nationale et qu'on sache bien que le *« changement »* se manifestera aussi outre-mer !

De notre envoyé spécial

Devant les élus locaux, M. Mauroy a mis en avant deux priorités : la justice sociale, *« afin de tourner la page sur les vestiges du passé colonial »*; la solidarité nationale, *« afin de permettre un développement économique authentique qui ne soit pas fondé sur l'assistanat »*. Il a indiqué que le gouvernement poursuivra sa politique de rattrapage pour amener le SMIC appliqué outre-mer au niveau du SMIC métropolitain. Actuellement, le premier ne représente que 77,30 % du second. Il a affirmé la nécessité d'abolir le régime du colonat, introduit en 1848 à la Réunion, qui perpétue dans l'économie agricole de l'île un régime de sous-métayage, archaïque et générateur de misère sociale.

Il a également confirmé l'entrée en vigueur, en 1983, du nouveau régime d'aides financières et fiscales aux investissements dont le principe avait été arrêté l'été dernier. Il semble que le gouvernement ait l'intention d'amender en ce sens, en dernière lecture, le projet de loi de finances pour 1983. Pour équilibrer ces nouvelles dépenses, deux limitations seront toutefois introduites dans le dispositif retenu : d'une part, la déduction fiscale dont pourront bénéficier les investisseurs en tant que personnes physiques sera plafonnée *« pour éviter que les plus riches n'en tirent un avantage excessif »* ; d'autre part, l'abattement du tiers de l'impôt sur les sociétés prévu pour certains secteurs économiques (industrie, artisanat industriel, hôtellerie, tourisme, pêche, agriculture) ne s'appliquera pas aux professions du négoce.

Ces deux limitations sont contestées par les élus de l'opposition. *« En prenant ces décisions, le gouvernement tourne le dos aux investisseurs*, estime le secrétaire départemental de l'U.D.F., M. Jean-Paul Virapoullé, maire de Saint-André, *ce n'est pas avec les smicards qu'on créera des usines dans les DOM. »*

Les parlementaires et les conseillers de l'opposition ont accueilli avec indifférence le discours du premier ministre. Un léger incident s'est même produit quand M. Mauroy a affirmé, à propos du veto opposé par le Conseil constitutionnel à la version initiale du projet de loi relatif à la décentralisation outre-mer, que le Conseil d'État *« n'avait nullement contesté le bien-fondé juridique de la démarche du gouvernement »*.

« Vous mentez ! », a lancé M. Michel Debré. Le premier ministre a poursuivi son allocution sans répliquer au député R.P.R. On précisait ensuite dans son entourage qu'un seul conseiller d'État avait exprimé des réserves quant à la constitutionnalité dudit projet.

Parler le créole

C'est un peu plus tard, en fin de matinée, à l'hôtel de ville du Port — commune dirigée par le secrétaire général du parti communiste réunionnais (P.C.R., autonomiste), M. Paul Vergès, membre de l'Assemblée européenne, où il a été accueilli par une foule colorée et chaleureuse, — que le premier ministre a changé de ton pour ouvrir la campagne pour les élections régionales du 20 février 1983. Dans une allocution improvisée, le premier ministre a appelé la gauche réunionnaise à se mobiliser contre *« les élus de la droite qui ne veulent pas supprimer des inégalités choquantes qui n'existent qu'ici*, dit-il, *et qui, dans le domaine du développement économique, en sont restées à l'ancien régime »*.

Acclamé par son auditoire, M. Mauroy a ironisé sur la teneur des discours qu'avaient prononcés en sa présence, une heure auparavant, le président du conseil général, M. Auguste Legros (R.P.R.), et le président du conseil régional, M. Yves Barau (R.P.R.) : *« Leurs demandes constituent un catalogue incroyable, comme si le développement de la Réunion ne devait procéder que de l'assistanat... Avec la droite, on en serait resté au colonialisme ! »* Il a insisté au passage sur l'intérêt que porte le gouvernement aux aspirations culturelles des populations d'outre-mer. Rejoignant les principales revendications du P.C.R. en matière éducative, il a déclaré : *« Vous pourrez tranquillement parler le créole. »*

M. Mauroy a connu le même succès, mais devant des auditoires moins nombreux, à Saint-Philippe, petite commune du sud de l'île, dirigée par M. Wilfrid Bertile (P.S.), député, et à Saint-Pierre, dont le maire, M. Alfred Isautier, est apparenté U.D.F. Dans cette sous-préfecture, M. Mauroy a évoqué la gestion de son prédécesseur, M. Raymond Barre, natif de l'île : *« Quand je rêve, mon rêve est très prosaïque : c'est de voir en France un taux de croissance de 6 ou 7 % ou même de 3 % seulement, comme du temps de M. Barre ! »*

A chacune de ces étapes, le chef du gouvernement a présenté le nouveau projet de loi visant à instaurer dans chaque département d'outre-mer une assemblée régionale élue au suffrage universel et à la proportionnelle (*le Monde* du 7 décembre). L'objectif de ce texte recueille une approbation de principe de la part des élus de l'opposition, majoritaire dans le département, mais M. Louis Virapoullé, sénateur U.D.F., conteste déjà la constitutionnalité de son article 8, lequel prévoit que les assemblées régionales pourront proposer au gouvernement de modifier l'organisation et le fonctionnement des collectivités de leur territoire. Le vice-président de la commission des lois du Sénat y voit une nouvelle menace pour l'institution départementale.

La bataille de l'outre-mer va donc se poursuivre, mais il faudra compter désormais avec l'engagement personnel du premier ministre.

ALAIN ROLLAT.

L'examen du budget au Sénat

● **TRAVAIL : amputation.**

Les sénateurs achèveront dans la nuit du 11 au 12 décembre l'examen du projet de loi de finances pour 1983. Au moment du vote par scrutin public il restera peu de chose de l'ensemble budgétaire après les rejets systématiques qui ont marqué la première semaine de discussion. Et rares sont les budgets qui ont ensuite échappé à la censure de la majorité sénatoriale...

Le Sénat, qui avait repoussé les crédits de fonctionnement du ministère de la santé au cours de sa séance de nuit, a poursuivi, vendredi 10 décembre, l'examen du budget de la solidarité nationale en amputant sérieusement les crédits du ministre du travail, M. Auroux, et ceux du ministre chargé de l'emploi, M. Le Garrec.

Le rapporteur, M. Béranger (M.R.G., Yvelines), s'était prononcé, au nom de la commission des affaires sociales, contre ces crédits, tandis que M. Fosset (Un. centr., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des finances, subordonnait leur vote à l'adoption d'amendements, qui furent approuvés, et qui visaient à supprimer des créations d'emplois prévues dans les services extérieurs du ministère du travail et à amputer la dotation destinée à la formation des syndicalistes.

● **LOGEMENT : adoption.**

Les sénateurs ont ensuite examiné le budget du ministère de l'urbanisme et du logement : *« Nous avons à recentrer notre action*, a déclaré le ministre, M. Quilliot, *sur les enjeux urbains et sociaux prioritaires : relance du secteur locatif social, de l'action foncière et des implantations sociales dans les centres urbains. »*

M. Beaupetit (Gauche dém., Loir-et-Cher), rapporteur de la commission des finances, déplore notamment les charges nouvelles d'urbanisme et de logement qui vont peser sur les communes sans contrepartie suffisante pour l'État. Il s'en remet *« à la sagesse du Sénat »*.

M. Laucournet (P.S., Haute-Vienne) conclut en revanche, au nom de la commission des affaires économiques, à l'adoption des crédits du logement. Le rapporteur souhaiterait toutefois que l'on favorisât les opérations de location-vente et que l'on mît au point le régime d'assurance-construction.

M. Janetti (P.S., Var) s'était prononcé devant la commission des finances, dont il est l'un des rapporteurs, pour le vote des crédits de l'urbanisme. Mais cette commission a repoussé les conclusions de son rapporteur, et celui-ci s'en remet pour le vote *« à la sagesse du Sénat »*.

Rapporteurs et orateurs soulignent, notamment, la situation financière difficile des organismes d'H.L.M., l'insuffisance des crédits du fonds d'aménagement urbain. Ils s'inquiètent du niveau de la fiscalité foncière et regrettent la diminution du taux des subventions destinées à compenser *« la surcharge foncière »*. Ils critiquent la lourdeur des charges sociales qui pèsent sur l'industrie du bâtiment, *« les plus lourdes d'Europe »*, indique M. Pillet, sénateur centriste de la Loire.

M. Quilliot répond ensuite à ces orateurs puis le Sénat passe au vote des crédits. Ceux-ci sont adoptés, ainsi qu'un amendement présenté par M. Beaupetit, à l'article 75 du projet de loi de finances. Il s'agit de maintenir le versement au Fonds d'équipement des collectivités locales d'un quart du produit de la taxe pour dépassement du plafond légal de densité.

● **INDUSTRIE, RECHERCHE : préoccupations.**

La présentation des crédits du ministère de la recherche et de l'industrie permet à M. Chevènement de dresser le bilan de l'action menée par le gouvernement et de rappeler l'objectif fixé : *« reconstruire notre croissance »*. *« La politique de recherche et la politique industrielle sont parmi les moyens qui nous permettront de surmonter la crise »*, explique-t-il avant de présenter les grandes lignes de son budget. Il conclut : *« A un moment où beaucoup ne sont pas incités à travailler ou à entreprendre, il est bon de marquer notre volonté de maintenir, et, s'il le faut, de reconquérir notre indépendance industrielle et énergétique afin de pouvoir affronter le monde de l'an 2000 dans de bonnes conditions. »*

Le thème de l'indépendance énergétique est largement évoqué par M. Hervé, ministre chargé de l'énergie, dont les deux principaux objectifs sont la maîtrise de la consommation et la diversification de l'approvisionnement.

Prudente dans la louange comme dans la condamnation, la commission des finances laisse à l'appréciation du Sénat les crédits destinés à la recherche. Son rapporteur, M. Descours-Desacres (R.I., Calvados), qui propose de créer une inspection de la recherche *« afin de pourchasser la routine et la sclérose dans les laboratoires »*, se montre sceptique sur la participation des entreprises au financement de la recherche en raison de la conjoncture.

Comme MM. Pouille (R.I., Meurthe-et-Moselle), au nom de la commission des affaires économiques, et Maurice-Bokanowski (R.P.R., Hauts-de-Seine) le feront après lui, M. Tomasini (R.P.R., Eure), rapporteur de la commission des finances pour l'industrie, déplore le coût croissant de la politique charbonnière. D'autre part, il constate *« un phénomène de nationalisation silencieuse »*, et indique que sa commission est hostile à l'adoption des crédits de l'industrie. Sur ce même chapitre, M. Collomb (non inscrit, Rhône), précise que la commission des affaires économiques s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. Gouteyron (R.P.R., Haute-Loire) et Noë (P.S., Essonne) font part de l'approbation du budget de la recherche par la commission des affaires culturelles et celle des affaires économiques dont ils sont respectivement les rapporteurs.

Dans la discussion générale qui devait se poursuivre samedi matin 11 décembre, M. Rabineau (Un. cent., Allier) dénonce l'absence de *« politique affirmée »* des grands groupes industriels, neuf mois après leur nationalisation. M. Bonduel (M.R.G., Charente-Maritime) se félicite *« de la conjugaison des incitations matérielles et d'un nouvel état d'esprit »* qui est *« porteuse d'avenir »*.

LE TROISIÈME CONGRÈS DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

M. RENOUVIN : les efforts du gouvernement en faveur de l'industrie sont « notre dernière chance »

Pour son troisième congrès, réuni à huis clos, samedi 11 et dimanche 12 décembre, à Paris, la Nouvelle Action royaliste (NAR), que dirige M. Bertrand Renouvin, a retenu quatre thèmes de réflexion : *« La politique industrielle de la France ; la politique culturelle de la France dans le monde ; la France et le Proche-Orient ; les institutions de la Ve République et la pratique socialiste. »*

Au terme de ces deux journées de travail, des textes de synthèse sur chacun de ces sujets seront adoptés ainsi qu'une motion de politique générale qui précisera l'attitude de la NAR vis-à-vis du gouvernement et des partis politiques et déterminera sa stratégie pour les élections municipales.

En ce qui concerne la politique industrielle, M. Renouvin précise : *« La France a besoin d'une politique industrielle offensive, tournée vers les secteurs d'avenir. Elle doit réparer les dégâts causés par le précédent septennat et s'assurer la maîtrise des principaux groupes industriels. (...) Le projet présidentiel, les efforts de M. Chevènement, les décisions de M. Jobert, représentent la dernière chance de notre pays... Mais il convient de s'interroger sur la finalité de cette politique, sur la logique du système industriel, l'illusion de la technique et les conséquences désastreuses de la mystique de la puissance. »*

En ce qui concerne la politique culturelle de la France dans le monde, M. Renouvin rappelle que la NAR a toujours plaidé en faveur de *« la défense de l'héritage culturel et linguistique que la France partage avec beaucoup d'autres peuples »* et a toujours défendu *« la francophonie »*. Mais il dénonce le risque d'un *« poujadisme culturel »*. Il estime notamment que s'il faut lutter contre les *« multinationales culturelles »*, il ne faut pas *« retomber dans le culte douteux, nationaliste, de la culture française »*.

Au cours de ce congrès, la Nouvelle Action royaliste devait, d'autre part, rappeler ses positions en ce qui concerne le Proche-Orient et notamment ses critiques à l'égard de la *« politique agressive »* d'Israël au Liban qui ne doivent pas être assimilées à un *« antisionisme systématique »*.

Enfin, la NAR devait s'interroger sur la pratique socialiste des institutions de la Ve République : *« Les socialistes respectent-ils la pensée gaullienne ou s'en éloignent-ils ? M. Mitterrand joue-t-il le rôle « d'arbitre » ou est-il prisonnier du parti dominant ? »* Les réponses à ces questions sont *« déterminantes pour notre soutien au président de la République »*, explique M. Renouvin, dont la formation continue de rencontrer le P.S. et le Mouvement des démocrates de M. Jobert en vue des prochaines élections municipales.

C. F.-M.

ORDRE NATIONAL DU MERITE
Ministère de la défense

Sont élevés à la dignité de *grand-croix :*

MM. Pierre Brasart, général de corps d'armée, Roger Rhenter, général d'armée aérienne, et Jean Richard, général d'armée.

Sont élevés à la dignité de *grand officier*.

MM. Maurice Brenac, général de brigade, Daniel Colin, général de corps d'armée, Jacques Ménard, général de corps d'armée, Henri Broussaud, général de brigade aérienne, Roger Bonmarchand, général de division et Ahmed ben Rabah Rafa, général de brigade.

● *M. Mitterrand souhaite une Maison de la presse à Paris.* — Le président de la République a reçu vendredi 10 décembre, le bureau de l'Association de la presse présidentielle. Au cours de l'entretien, M. François Mitterrand a confirmé son attachement au projet de construction d'une Maison de la presse à Paris. Celle-ci pourrait trouver place parmi les réalisations prévues pour l'Exposition universelle de 1989, même si le chef de l'Etat souhaite que cette maison puisse ouvrir plus tôt, dans trois ou quatre ans.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Var : la majorité dans l'impasse

De notre correspondant régional

Toulon. — Dans plusieurs villes importantes du département du Var, les discussions entre socialistes et communistes pour la constitution de listes d'union sont dans l'impasse. Il paraît d'ores et déjà presque certain que des « primaires » seront organisées à Hyères, Fréjus, Draguignan — fief de M. Edouard Soldani, sénateur socialiste et président du conseil général — et sans doute à Brignoles.

De sérieuses divergences subsistent également dans les cités ouvrières à forte population de la banlieue toulonnaise, telles La Seyne et La Garde. A La Seyne, le P.C., qui détient depuis toujours la mairie, réclame la majorité absolue dans le futur conseil municipal, ce qui, compte tenu des gains prévisibles de l'opposition, réduirait à la portion congrue la représentation effective du P.S.

A La Garde, les socialistes, qui ont pris une courte avance sur leurs partenaires lors des dernières élections, ne revendiquent pas la tête de liste, mais ils s'estiment toutefois en droit d'obtenir le poste de premier adjoint que le P.C. leur a jusqu'ici refusé. Le désaccord le plus lourd de conséquences est celui qui se prolonge à Toulon. La première ville du département fut déjà le théâtre en 1977 d'un « schisme » socialiste et d'un échec de la politique d'union.

Depuis les dernières élections municipales, le rapport de forces entre les deux partis de gauche s'est radicalement modifié en faveur du P.S. Lors des législatives de juin 1981, M. Guy Durbec, maire socialiste d'Ollioules, qui était alors sénateur, a ravi au maire de Toulon, M. Maurice Arreckx (P.R.) son siège de député de la troisième circonscription. Aux élections cantonales de mars 1982, les candidats socialistes ont, au premier tour de scrutin, et pour la première fois, devancé, dans toute la ville, ceux du P.C. en recul très sensible. Fort de ces résultats, le P.S. a donc proposé à ses alliés la constitution d'une liste de *« rassemblement populaire »* dirigée par M. Durbec et comprenant trente socialistes, dix-sept communistes et douze *« acteurs du changement »* à désigner d'un commun accord. Répartition jugée « inacceptable » par le P.C. qui réclame vingt-sept sièges.

Pour les communistes, en effet, la constitution de la liste doit refléter les données du suffrage universel depuis 1977 et tenir compte des efforts qu'ils ont consentis *« pour l'union »*, notamment en contribuant à l'élection de M. Durbec.

Et s'ils admettent que la liste soit conduite par M. Durbec, ils revendiquent la deuxième place, et, en cas de victoire, le poste de premier adjoint pour leur chef de file, Mme Danièle de March, membre du comité central du P.C.F., conseiller général du deuxième canton de Toulon — seul canton de la ville détenu par la gauche — et vice-présidente de l'Assemblée des Communautés européennes. Mme de March estime avoir acquis une légitimité particulière auprès de la population toulonnaise en conduisant la liste de gauche aux dernières élections municipales qui obtint 46 % des voix au deuxième tour face à M. Arreckx. Sans le dire explicitement, le P.C., serait en fait partisan d'une direction bicéphale. Les socialistes y sont résolument opposés. Ils font remarquer qu'en 1977, alors qu'ils formulaient la même demande, les communistes leur avaient opposé un refus.

Dans l'opposition, les négociations pour la constitution de listes d'union ont abouti à des accords conformes à l'influence respective du R.P.R. et de l'U.D.F. Hyères et Saint-Tropez fait exception à la règle de l'union.

A Hyères, les résultats des dernières consultations électorales sont favorables à l'U.D.F. qui revendique la tête de liste. Le R.P.R. qui avait perdu la mairie au profit de la gauche en 1977, défend la candidature de M. Alain Cointat, fils de M. Michel Cointat, ancien ministre de l'agriculture.

L'U.D.F., pour sa part, a investi officiellement M. Jean-Michel Camut, délégué départemental du P.R. L'ancien secrétaire général de la mairie, M. Léopold Ritondale, qui a reçu le soutien du CNIP, a également fait acte de candidature.

A Saint-Tropez, la liste conduite part le maire sortant, M. Bernard Blua (P.R.), conseiller technique au ministère des relations extérieures, qui a reçu l'investiture de l'U.D.F., affrontera celle de M. Jean-Michel Couve (R.P.R.), conseiller sortant. M. Alain Trampoglieri, ancien journaliste à France-Inter et secrétaire général de l'Institut de prospective politique (fondé par M. Michel Poniatowski) a, par ailleurs, annoncé son intention de prendre la tête d'une autre liste d'opposition nationale intitulée *« liste d'union des Tropéziens »*.

A Saint-Raphaël, enfin, la situation est confuse, tant dans la majorité que dans l'opposition. Le maire sortant, M. René-Georges Laurin, R.P.R., qui souhaite solliciter le renouvellement de son mandat, pourrait devoir affronter deux listes se réclamant de l'opposition, dont l'une conduite par M. Etienne Mattei, U.D.F., actuellement adjoint au maire. Dans la majorité, socialistes et communistes ne sont pas encore parvenus à un accord avec l'ancien maire de la commune, M. Henri Girod, M.R.G.

A Bandol, enfin, M. Arthur Paecht (P.R.), ancien député de la quatrième circonscription du Var et président départemental de l'U.D.F., tentera de prendre sa revanche sur M. Christian Goux (P.S.), président de la commission des finances à l'Assemblée nationale et maire sortant, qui lui avait ravi son siège de député aux élections législatives de juin 1981.

GUY PORTE.

Le Monde

société

DEUX ANS APRÈS LA CONDAMNATION DE LEURS PROXÉNÈTES

Les anciennes prostituées grenobloises n'ont pas réussi leur réinsertion

Grenoble. — Deux ans après l'arrêt de la cour d'appel de Grenoble qui condamna, en janvier 1981, neuf proxénètes « italo-grenoblois » à des peines de deux ans à dix ans d'emprisonnement et qui accorda à cinq anciennes prostituées, parties civiles, 750 000 F de dommages et intérêts, celles-ci se sont retrouvées, pour la première fois depuis le procès, à Grenoble pour demander au juge qui instruisit leur affaire, M. Paul Weisbuch, si une suite allait être enfin donnée à leur dossier. Les anciennes prostituées s'étonnent, en effet, de l'extrême lenteur avec laquelle la justice fait appliquer ses décisions.

Nadia, Bernadette, Chantal, Fabienne et Mercédès, toutes les cinq démunies et sans travail fixe depuis trente mois, demandent que leur soit enfin remis tout ou partie de ce que le tribunal leur a accordé.

Selon les estimations faites par leurs avocats, elles ne pourront récupérer que 16 000 F chacune. Une somme dérisoire quand on sait que certaines de ces jeunes femmes rapportaient chaque année plusieurs centaines de milliers de francs à leurs proxénètes. Seul l'un d'eux, Dino Zaccaria, avait quelques biens, notamment une pizzéria. Son frère, qui possède déjà la moitié de cet établissement, a proposé de racheter la part de Dino à condition que la pizzéria soit évaluée à 300 000 F. Aucun expert n'a pu depuis deux ans pénétrer dans l'établissement. *« Que l'on transige le plus vite possible pour que nous puissions recevoir un peu d'argent et que l'on en finisse avec cette affaire »*, demandent les anciennes parties civiles, dont le courage, au cours du procès correctionnel, en juin 1980, avait permis de confondre une bande de proxénètes violents et cupides.

« Nous avons seulement changé d'enfer »

De notre correspondant

« Il y eut un beau jugement qui a permis de mettre sous les verrous la petite racaille qui nous exploitait. Pendant tout le procès on a beaucoup parlé de nous, puis ce fut le grand silence », rappelle l'une des anciennes prostituées, qui, comme ses quatre amies, a changé de nom, de prénom, et parfois même de visage. *« Je pense qu'il vaut mieux qu'une fille réfléchisse longtemps avant de porter plainte contre son proxénète et qu'elle mesure les conséquences de ses actes. Comme nous, elle risque d'en ressortir encore plus plumée moralement et financièrement que nous ne l'étions sur le trottoir. »*

La conversation des anciennes prostituées prend souvent la forme d'un réquistoire contre la justice, leurs avocats, la presse, les pouvoirs publics et même des associations charitables et d'entraide qui leur ont dispensé un secours souvent nécessaire mais rarement adapté.

Aussitôt après le procès en première instance de juin 1980, « Françoise » a longuement erré à travers la France. Paris tout d'abord, pour y subir une intervention chirurgicale au visage et, notamment, pour faire disparaître le « point de tapin » que portent certaines prostituées sur l'une de leurs pommettes, ainsi que des tatouages sur le bras. *« J'avais besoin de changer de peau »*, explique-t-elle.

Elle sera ensuite conduite dans la région du Mans, puis à Montpellier, et enfin dans l'Ariège où elle trouvera en octobre 1981 sa première « planque » dans une famille d'accueil. *« Un havre de paix et de tranquillité. Une vie familiale. Un univers que j'ignorais jusqu'alors puisque mon seul milieu était la rue. »* Mais Françoise se sent vite perdue et isolée. Elle décide de revenir à Grenoble.

Aller et retour

Pour éviter un trop long séjour dans la capitale des Alpes, où, affirme la police, elle est menacée, l'association qui tente de la « guider » dans sa réinsertion réunit des fonds pour lui offrir un séjour aux Baléares. Cela devait être une étape vers le Mexique, ultime « cache » où Françoise devait refaire sa vie. Mais l'argent manqua aux associations qui l'avaient prise en charge. Privée de ressources, elle « michetonna » avec des touristes pour survivre et acheter son billet de retour... pour Grenoble.

Quelques semaines plus tard, nouvelle destination : la Suisse. Nouvel échec. *« Ma famille d'accueil était super cool »*, laisse échapper Françoise. Nouveau retour à Grenoble, où elle se réinstalle et décide, cette fois, de s'en sortir seule.

« Pendant près de deux ans, je suis restée à Grenoble et je ne suis pas morte », affirme crânement Françoise, qui évitait, cependant, de fréquenter les boîtes de nuit et les lieux où, autrefois, elle se prostituait. Mais, sans travail, sans autre aide financière que les « secours » accordés par des associations — 10 000 F environ en 1982, — Françoise fut de nouveau contrainte à se prostituer. *« Tout ce que la police et la justice avaient réalisé n'avait servi à rien puisque, au bout du compte, aucune solution institutionnelle n'a été trouvée pour aider les prostituées qui décident de se retirer »*, déclare une mère de famille qui a reçu dans l'Ariège et entouré Françoise pendant son séjour. *« L'état physique et psychologique de cette femme de vingt-cinq ans exigeait la mise en place de moyens extraordinaires. Elle n'a reçu aucune éducation, aucune instruction. Elle ne sait ni lire ni écrire. Elle ne sait rien de ce qu'elle devrait savoir mais sait tout de ce qu'elle devrait ignorer. »*

Après le procès retentissant dont elle fut l'une des « vedettes », Françoise a tenté en vain d'apprendre un métier et de mener une vie normale. Dépendant des aides des associations, elle mène toujours une vie difficile.

« On les a laissées sur le trottoir après le procès, s'indigne le magistrat instructeur, M. Paul Weisbuch. *N'ayant pas de statut social, elles n'ont eu droit à aucune couverture sociale. Pour trouver les moyens de leur réinsertion devront-elles toutes retourner au tapin ? Les jeunes femmes qui sortent de la prostitution sont tellement esquintées, déstructurées, qu'il leur faut plusieurs années de convalescence. »*

« Exploitées »

« Nous avions cru, témoignent-elles, *que le procès allait changer notre vie. Il n'a changé que les apparences. Nous avons seulement changé d'enfer : le trottoir contre une société qui ne nous reconnaît pas le droit d'exister. Pendant ce temps, nous avons été utilisées, manipulées, exploitées. On a trouvé le moyen de réaliser un film et un livre* (1) *sur notre vie. Nous dénonçons les opérations commerciales qui ont été faites sur notre existence. On a une nouvelle fois gagné du fric sur notre dos en nous promettant faussement de nous faire partager les bénéfices. »*

Parmi les cinq anciennes prostituées grenobloises, une seule a, apparemment, réussi à s'en sortir. *« J'ai tourné la page après m'être mariée avec un ingénieur »*, déclare-t-elle.

« Nicole », pour sa part, a pu obtenir une place de femme de chambre dans un hôtel et un emploi de service dans un bar : *« Le dernier endroit où il faudrait que je me trouve. »* Elle a pourtant tenté deux fois de passer l'examen de recrutement de facteur des P.T.T.

Nicole s'était prostituée pendant un an le long de la route Grenoble-Valence. Elle essaie aujourd'hui de récupérer ses enfants, mais son ancien mari a engagé contre elle une procédure de déchéance de l'autorité parentale. *« On est sorti de la prostitution pour tout récupérer : l'argent que nous avaient pris les proxénètes et notre tranquillité. Au bout du compte, nous avons encore moins qu'avant. Même le droit de retrouver mes enfants m'est confisqué. »*

« Pascale », par crainte d'éventuelles représailles du milieu, a déménagé cinq fois. Il y a deux semaines, elle a reçu des menaces de mort dans un bar. *« Les premiers macs condamnés il y a deux ans seront libérés l'année prochaine*, explique-t-elle. *Après avoir ruminé pendant plusieurs années, ils vont sortir fous de rage et nous rechercher. Ils ne nous feront pas de cadeau. Ils voudront faire un exemple. »*

Menaces

Les anciennes prostituées constatent que leur sécurité n'est plus assurée. *« Nous sommes seules dans la nature. On peut nous calibrer à tout moment ou prendre nos gosses en otage »*, lance l'une d'elles, qui ajoute : *« Ce que nous vivons aujourd'hui est moralement plus dur que le tapin et les coups. Nous vivons avec l'angoisse du lendemain et la peur de nous retrouver un jour face à notre ancien proxénète. »*

Ces témoignages sont conformes à ce qu'on lisait dans le rapport sur la prostitution remis en décembre 1975 au président de la République par M. Guy Pinot et qui n'a trouvé aucune suite concrète. Le magistrat soulignait notamment : *« Les prostituées ne devraient pas, du seul fait de leur activité, se trouver exclues des droits* [sociaux] *dont bénéficie la population française. »*

C'est également ce que « plaide » M. Weisbuch. Il estime que les prostituées qui quittent le trottoir doivent être considérées comme des femmes qui sortent d'un travail et en recherchent un autre. Elles devraient ainsi pouvoir bénéficier de la sécurité sociale et de l'aide sociale.

L'action qu'il a menée en collaboration avec la gendarmerie et la police a permis depuis quatre ans à une soixantaine de femmes d'abandonner la prostitution à Grenoble.

La lutte contre le proxénétisme menée dans l'agglomération grenobloise depuis 1979 a amélioré sensiblement le sort de celles qui sont toujours prostituées, même si, comme l'affirme M. Weisbuch, police et justice ne font encore que du « *bricolage* ». Ainsi, le climat entre la justice et les « filles » est devenu plus serein. Depuis que le parquet ne poursuit plus les prostituées verbalisées pour racolage, celles-ci n'hésitent plus à parler aux policiers et aux magistrats.

Les rapports entre la population et les prostituées ont d'autre part sensiblement évolué. *« Depuis trois ou quatre ans, les Grenoblois ont une vision nouvelle de la prostitution et des femmes qui l'exercent*, explique un policier. *Ce ne sont plus des « putes », des objets de mépris. Elles se sont banalisées dans les rues de l'agglomération. Leur rôle social est même reconnu. »*

Parallèlement, l'administration s'est engagée, en mai 1982, à assouplir le régime fiscal qui leur est appliqué. Le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout, deputé (P.S.) de l'Isère, s'étonnait auprès du ministre du budget de voir les services fiscaux demander aux prostituées désireuses de cesser leur activité d'acquitter des arriérés d'impôts très lourds (2). Désormais les personnes qui se livrent à la prostitution et dont le lien de dépendance vis-à-vis d'un proxénète est clairement établi ne seront plus imposables au titre des bénéfices non commerciaux mais sur la base des sommes dont elles ont conservé la disposition, c'est-à-dire déduction faite de l'argent versé au proxénète. D'autre part, elles ne seront plus sujettes à la taxe professionnelle. Enfin, le ministre du budget a confirmé que les impositions à la charge des personnes qui ont entrepris une véritable réinsertion seront abandonnées.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) M. Paul Lefèvre, journaliste d'Antenne 2, est l'auteur du livre *les Filles de Grenoble* et le scénariste du film qui porte le même titre.

(2) Il y a un an, une prostituée grenobloise s'est vu réclamer 1 300 000 F d'arriérés d'impôts et une autre 500 000 F.

Le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse à l'Assemblée nationale

Mme Roudy : « Un acte de justice sociale »

Vendredi 10 décembre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, par 325 voix (P.S. et P.C.) contre 157 (R.P.R. et U.D.F.) (1) le projet de loi organisant le remboursement des frais d'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale, l'Etat accordant à celles-ci les crédits nécessaires à cette nouvelle prise en charge (*le Monde* du 11 décembre 1982). Le texte présenté par Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, n'a été modifié que sur un point : sur la proposition du rapporteur de la commission des affaires culturelles, Mme Provost (P.S. Calvados) et du groupe communiste, l'Assemblée a remplacé la phrase suivante : les *« limites fixées chaque année par la loi de finances »*, par une formule plus directive : *« les lois de finances fixent chaque année les dotations nécessaires à ce remboursement »*.

Pour la troisième fois en huit ans l'Assemblée avait donc à débattre de l'interruption volontaire de grossesse ; elle l'avait autorisée pour cinq ans, en décembre 1974, en votant la loi que lui présentait Mme Simone Veil à qui Mme Provost a tenu à rendre hommage ; cinq ans plus tard elle suivait Mme Monique Pelletier en rendant définitive cette autorisation.

Le débat fondamental que pose la légalisation d'un acte longtemps considéré comme criminel ne pouvait être évité. M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) l'a immédiatement abordé en posant la question préalable dont l'adoption aurait fait repousser le projet de loi sans discussion. La retirant juste avant le vote, il a évité que les députés de l'opposition partisans de l'autorisation de l'avortement ne soient en difficulté. Mais il avait ainsi eu le temps de présenter son argumentation : *« De la dépénalisation on est passé à la légalisation, puis de la légalisation à la banalisation, maintenant de la banalisation au remboursement ; demain une nouvelle évolution se dessinera (...) vers l'avortement obligatoire. »*

Tous les parlementaires de son groupe ne partagent pas les analyses du député du Maine-et-Loire, même si certains sont plus extrêmistes que lui : *« Vous marchez vers l'authanasie »*, s'est exclamé M. de Bénouville (R.P.R., Paris). Quant à M. Briane (U.D.F., Aveyron), il explique : *« Parce que je respecte la vie, j'ai voté la suppression de la peine de mort ; pour la mêume raison je n'ai pas voté la loi de 1974 »*. A. M. Hamel (U.D.F., Rhône) qui affirme que *« la vie commence avant la naissance »* et que, donc, *« l'avortement est un assassinat »*. M. Evin (P.S., Loire-Atlantique) répond : *« Au-delà du débat sur la vie et la mort, il y a un débat sur votre conception du rôle de la femme dans la famille et dans la société. »*

« Le douloureux dossier de l'avortement » : tous les orateurs auraient pu faire leur cette formule de M. Besson (P.S., Savoie). Il l'est d'autant plus pour lui qu'il se déclare *« personnellement fondamentalement hostile à l'avortement de convenance »* ; mais s'il sait *« plus que jamais et pour toujours qu'un enfant est une merveille irremplaçable »*, il ajoute : *« Je ne me reconnais ni le droit d'ignorer cette forme de détresse, ni le droit de condamner, ni même d'abandonner celles qui croient devoir faire ce choix qui se fonde sur des considérations matérielles, sociales ou psychologiques dont je ne suis pas à même de juger du degré de gravité tel qu'il est vu par les intéressés. »*

Mme Roudy ne fait pas une analyse différent en expliquant que si, avant de proposer le remboursement de l'I.V.G., elle a lancé une grande campagne sur la contraception, c'est parce qu'une *« bonne information sur la contraception est la meilleure façon de diminuer les avortements »*. Mais fait-ille remarquer, la législation actuelle ne permet pas la disparition des avortements clandestins et des *« trafics financiers »* qui y sont liés. Le remboursement de l'I.V.G. est donc, pour elle, un acte de *« justice sociale »*. D'autant que le rapport de Mme Provost montre qu'il existe *« de très nettes inégalités dans l'information des femmes sur les méthodes contraceptives »*. Cet argument a été repris par Mme Jacquaint (P.C., Seine-Saint-Denis) : *« Le choix de l'avortement qui a été rendu possible par le mouvement populaire reste théorique s'il n'est pas donné les moyens d'appliquer la loi »*, a-t-elle dit. Mais toutes les femmes qui ont pris la parole ont partagé sa remarque : *« Même légal, l'avortement est un acte grave qui n'est jamais décidé de gaité de cœur. »*

La clause de conscience

Faut-il opposer, comme les orateurs de l'opposition, la politique familiale et l'acceptation de l'I.V.G. ? Mme Roudy ne le pense pas, affirmant que *« jamais aucun gouvernement n'a fait autant en si peu de temps pour les familles »*. De plus, Mme Provost a montré que la caisse de la natalité a commencé en France avant l'autorisation des méthodes contraceptives modernes et que le taux de natalité a recommencé de croître depuis 1975.

Fallait-il pour autant rembourser l'avortement ? MM. de Benouville, Briane et Foyer (il parle à ce sujet de *« tyranie »*) ne peuvent accepter que la participation au financement de l'I.V.G. soit imposée à ceux qui continuent à penser que c'est un *« crime »*. Ils ont demandé que les contribuables puissent, en l'occurrence, faire jouer la *« clause de conscience »*. M. Toubon (R.P.R., Paris), qui parle au nom de son groupe, n'a pas remis en cause l'autorisation de l'I.V.G. Mais il affirme que la mesure proposée par Mme Roudy n'est pas bonne *« si l'on veut venir en aide aux femmes qui en ont réellement besoin »*. Il aurait préféré que soient étendues les possibilités d'intervention de l'aide sociale qui, déjà dans certains cas, peut prendre en charge le coût de l'avortement.

Mme Provost estime cette solution insuffisante, les conditions d'intervention de l'aide sociale variant d'un département à l'autre et ne préservant pas l'anonymat des femmes (pour que celui-ci soit parfaitement respecté, elle souhaite que l'I.V.G. soit assimilée dans la codification Sécurité sociale à d'autres interventions chirurgicales). Pour conclure, M. Toubon se plaint que le remboursement de l'avortement soit présenté comme *« une victoire politique »*, partageant en cela l'opinion de l'élu socialiste de Savoie, M. Besson, qui déclare : *« Le remboursement proposé ne vient pas consacrer une victoire idéologique. »* Il pense, il est vrai, que c'est *« une avancée sociale »* alors que Mme Jacquaint parle de *« victoire de la gauche »*.

Victoire ou non, elle fut obtenue sans que l'hémicycle ne résonne des grands éclats qui avaient accompagné l'adoption de la loi présentée par Mme Pelletier ni la passion qui avait présidé au vote de la loi de Mme Veil. Si l'avortement n'est pas un acte banal — comment le pourrait-il ? — il est donc entré dans les mœurs.

THIERRY BRÉHIER.

(1) M. Stirn (U.D.F.-Calvados), absent vendredi de l'Assemblée, ce samedi 11, fait rectifier son vote enregistré à tort comme étant défavorable au remboursement de l'I.V.G. Il a donc voté pour le projet de loi déposé par le gouvernement.

Faits et jugements

● *M. Serge Bocquet, P.D.-G. de la société Art et glace*, spécialisée dans la construction de patinoires, a été condamné, vendredi 10 décembre, par le tribunal de commerce de Grenoble à *« supporter le passif »* de cette société mise en liquidation de biens en octobre 1979, jusqu'à concurrence de 1 million de francs. Le tribunal a relevé des *« fautes de gestion »* et une comptabilité *« embrouillée »*. Des opérations ont été réalisées *« plus souvent au profit des actionnaires que de la société »*. Une information judiciaire a été ouverte en 1979 après une plainte contre X... déposée par la municipalité de Belfort à la suite d'un rapport de l'administration fiscale sur les pratiques commerciales de la société. M. Bocquet est une personnalité influente dans les milieux sportifs puisqu'il est vice-président de la Fédération française des sports de glace, président du club des sports de glace et vice-président de l'office municipal des sports de Grenoble.

● *Des « squatters » poursuivis.* — M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction à Paris, a inculpé, le 10 décembre, de violation de domicile et de dégradation de biens immobiliers d'autrui six jeunes gens interpellés le matin même alors qu'ils changeaient les serrures d'un pavillon situé 67, rue Petit à Paris-19e, où ils s'étaient installés en y apportant des meubles, après avoir déjà été expulsés le 22 novembre d'un autre immeuble « squatté » du dix-neuvième, 10, rue Léon-Giraud. Trois ont été placés sous mandat de dépôt : Christine Abboud, vingt ans, Laurent Guilloteau, vingt et un ans, et Gilles Klein, dix-huit ans, tous étudiants. Les trois autres ont été laissés en liberté. Il s'agit de Frédérique Grout, vingt-deux ans, sans profession, Daniel Moumen, vingt-neuf ans, étudiant, et Fabrice Baurain, dix-neuf ans.

● *L'affaire de Saint-Etienne.* — Comme nous l'indiquions dans nos dernières éditions, MM. Michel Durafour, ancien ministre (U.D.F.) et ancien maire de Saint-Etienne, et Lucien Neuwirth, président (R.P.R.) du conseil général de la Loire, ont reversé sur leurs fonds personnels à l'Association sportive de Saint-Etienne, vendredi 10 décembre, les sommes respectives de 90 000 F et de 50 000 F que Roger Rocher avait prélevées dans la « caisse noire » du club pour financer leurs comités de soutien avant les élections (*le Monde* du 26 août).

SCIENCES

LA FIN DU PLUS LONG VOL HABITÉ DANS L'ESPACE

Moscou (A.F.P., U.P.I.). — Les cosmonautes soviétiques Anatoli Berezovoy et Valentin Lebedev ont retrouvé la Terre comme prévu vendredi 10 décembre : ils ont atterri sur les plaines enneigées du Kazakhstan à 20 h 3, heure de Paris. Ils étaient partis le 13 mai à 11 h 58 (heure de Paris) : leur mission a donc duré deux cent onze jours huit heures et cinq minutes et a largement dépassé le précédent record de cent quatre-vingt-cinq jours dans l'espace établi en 1980 (*le Monde* du 11 décembre).

Pour la première fois, dans une équipe entièrement soviétique, le retour a été annoncé vingt-quatre heures à l'avance : seule manquait l'heure exacte.

Le deux cosmonautes semblaient, selon les sources soviétiques, en bonne santé, mais après un si long temps passé en apesanteur, il est probable qu'ils ne pourront pas marcher avant quelques jours.

RELIGION

● *Mgr Marcel Lefevre*, supérieur du séminaire d'Ecône (Suisse), a été reçu, jeudi 9 décembre, au Vatican par le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi et, le lendemain, *« à titre purement amical »*, par le cardinal Silvio Oddi, préfet de la congrégation du clergé. Mgr Lefevre ne sera pas reçu par le pape, ce qui est d'autant moins surprenant que son futur successeur, l'abbé Franz Schmidberger, a tenu tout récemment sur Jean-Paul II des propos désobligeants, à propos, par exemple, de son « faux œcuménisme », dans le bi-mensuel *Monde et Vie* du 3 décembre.

● *Le Père François Coudreau*, sulpicien, ancien directeur de la formation de théologiens laïcs à l'Institut catholique de Paris, a été nommé par le Conseil permanent de l'épiscopat, aumônier général de la paroisse universitaire, où il est chargé plus spécialement des professeurs de l'enseignement supérieur.

Les abbés Charles Chauvin et Eugène Colin, aumôniers attachés à l'enseignement supérieur et à l'enseignement technique, ont quitté la paroisse universitaire depuis la rentrée.

SPORTS

LES STATIONS DE LA TARENTAISE SONT CANDIDATES A L'ORGANISATION DES JEUX D'HIVER DE 1992.

(*De notre envoyé spécial.*)

Val-d'Isère. — M. Michel Barnier, député (R.P.R.) et président du conseil général de la Savoie, a annoncé officiellement, vendredi 10 décembre, à l'occasion du Critérium de la première neige à Val-d'Isère, la candidature d'Albertville et des vingt stations de la Tarentaise à l'organisation des Jeux d'hiver en 1992, année du centenaire de la rénovation des Jeux olympiques par Pierre de Coubertin. Paris, de son côté, pourrait postuler l'organisation des Jeux d'été de cette même année.

La candidature d'Albertville a le soutien de l'ancien champion olympique Jean-Claude Killy et sera en premier lieu soumise au Comité national olympique (C.N.O.S.F.) - qui est saisi, d'autre part, d'une proposition identique des stations des Alpes-Maritimes, soutenue par l'ancienne championne Marielle Goitschel — avant d'être soumise au Comité international olympique, qui tranchera. *« La Tarentaise a une image de sports d'hiver qui n'est pas celle des Alpes-Maritimes »*, a noté M. Barnier, en soulignant les facilités d'accès aérien et ferroviaire, qui seront encore améliorées par le prolongement des autoroutes alpines.

A. G.

FOOTBALL. — *Paris-Saint-Germain rencontrera l'équipe de Waterschei, leader du championnat de Belgique, en quart de finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe. La première rencontre aura lieu au Parc des Princes le 2 mars 1983 et le match retour le 16 mars. Dans cette épreuve, les trois autres matches opposeront Vienne (Autriche) à Barcelone, l'Inter de Milan au Real Madrid et le Bayern de Munich à Aberdeen. Le tirage au sort de la Coupe des clubs champions a désigné les rencontres suivantes : Lodz-Liverpool, Aston Villa-Juventus de Turin, Dynamo de Kiev-Hambourg et Sporting du Portugal-Real Sociedad de San-Sebastian.*

SKI ALPIN. — *L'Américaine Tamara McKinney a remporté son premier slalom de Coupe du monde, le 10 décembre à Limone-Piemonte (Italie), devant Erika Hess (Suisse) et Hanni Wenzel (Liechtenstein).*

MÉDECINE

PREMIÈRE MONDIALE AUX ÉTATS-UNIS

Un « traitement génétique » est expérimenté avec succès sur des patients atteints de maladies sanguines héréditaires

Un médicament capable de modifier le mode de fonctionnement du patrimoine héréditaire (génome) humain, a été expérimenté avec succès sur plusieurs patients américains atteints de maladies sanguines héréditaires. Ces résultats constituent une première mondiale. Annoncés il y a quelques jours à Washington, lors d'un congrès international d'hématologie, ils sont détaillés et commentés dans le dernier numéro du *New England Journal of Medicine*. Bien que l'on soit encore dans ce domaine aux tout premiers stades expérimentaux, ces résultats ouvrent des perspectives thérapeutiques nouvelles et originales liées à la possibilité d'une « réactivation » des zones non fonctionnelles du génome humain.

Les maladies sanguines héréditaires font actuellement l'objet de nombreux travaux originaux. « L'affaire Cline », qui avait, il y a deux ans, provoqué une vive controverse dans la communauté scientifique internationale avait aussi pour origine une tentative de « traitement génétique » d'une affection sanguine héréditaire. Le professeur Martin Cline (université de Los Angeles) se proposait alors, chez deux malades, de faire produire de l'hémoglobine normale par des cellules de la moelle osseuse dont il avait *in vitro* modifié le patrimoine génétique. Ce fut un coup de poker isolé et, en définitive, sans succès.

Les travaux aujourd'hui présentés sont d'une nature totalement différente. Ils reposent sur une caractéristique structurale connue. Dans les cellules, les gènes qui « s'expriment » sont, en règle générale, faiblement méthylés (1). L'objectif était de parvenir à rendre fonctionnelles — à faire s'exprimer — des zones « muettes » du génome : celles qui dirigent la synthèse d'hémoglobine fœtale.

Différentes équipes (du Johns Hopkins Hospital de Baltimore, du National Institute of Health et du Collège of Medicine de l'université de l'Illinois) ont alors décidé d'utiliser une substance (la 5 — Azacytidine) inhibitrice de la méthylation, utilisée, d'autre part, comme médicament anti-cancéreux. Après l'obtention de résultats positifs chez les babouins (2), plusieurs malades volontaires ont reçu, dans le cadre d'un protocole expérimental, des cures successives du produit.

Il s'agissait de personnes atteintes de drépanocytose ou d'une forme de thalassémie, deux maladies sanguines héréditaires. En dépit des progrès thérapeutiques, ces deux affections compromettent chez les patients qui en sont atteints les chances de survie.

Les résultats furent spectaculaires : multiplication du nombre des globules rouges contenant de l'hémoglobine fœtale, augmentation dans ces cellules de la concentration en hémoglobine. En d'autres termes, après traitement ces malades avaient accru leur capacité à transporter l'oxygène par voie sanguine.

Le faible nombre des malades concernés et le peu de recul dont on dispose contraignent à modérer l'enthousiasme. Trois questions doivent en particulier être posées. Quels seront les effets à moyen ou long terme sur le génome humain d'une substance aussi active ? Ne risque-t-on pas de « réveiller » d'autres zones jusqu'alors réprimées et « muettes » ? N'y a-t-il pas un risque majeur de mutagenèse à utiliser une substance anti-cancéreuse dans une affection chronique héréditaire ?

Il importe pourtant de souligner que si les espoirs se concrétisaient, on disposerait pour la première fois d'un traitement étiologique de différentes affections sanguines héréditaires qui concernent à travers le monde plusieurs centaines de millions de personnes. Ce « modèle thérapeutique » pourrait, d'autre part, être proposé dans d'autres affections héréditaires.

JEAN-YVES NAU.

(1) Les radicaux méthyles sont faits d'un atome de carbone et de trois atomes d'hydrogène.

(2) Ces travaux ont été publiés dans les *Proceedings of National Academy of Sciences* (vol. 79, page 4 528, 1982).

La dégradation de l'environnement dans le tiers-monde rend illusoire tout progrès sanitaire

(Suite de la première page.)

Le désert et le déboisement progressent, alvéole par alvéole, vers le nord, où ils affectent 100 000 hectares de terres par an, et vers le sud, surtout dans le Sahel, mais aussi jusqu'en zone équatoriale.

Or la population africaine, actuellement proche des 450 millions d'habitants, dépassera les 800 millions à la fin du siècle, faisant supporter une pression accrue à des terres appauvries, augmentant une dépendance alimentaire déjà considérable aujourd'hui.

La première des raisons de la désertification est à chercher, précisément, du côté de la pression démographique : les communautés humaines sont plus nombreuses, du fait de la baisse, pourtant discrète, de la mortalité ; le cheptel a crû, en raison d'actions vétérinaires souvent efficaces, d'où un surpâturage généralisé. En outre, l'introduction de « cultures de rente » destinées à l'exportation (coton, tabac, riz, arachide), s'est faite aux dépens des cultures vivrières ; une politique parfois irréfléchie de forages a sédentarisé de nombreux nomades autour de points d'eau, zones où les terres se sont trouvées surexploitées. Le bouleversement, la monétarisation des rapports sociaux, enfin, ont porté atteinte aux antiques traditions de préservation de l'environnement, au respect des jachères, à la maîtrise empirique des feux de brousse. Des phénomènes analogues ont eu lieu en Amérique latine, où des zones entières ont été abandonnées, et en Asie, dans une moindre mesure, car d'anciennes traditions rizicoles y ont maintenu les pratiques d'irrigation protectrices des sols.

La mort quotidienne de 40 000 enfants

La désertification trouve une traduction très directe dans la dégradation de la situation nutritionnelle. Au total, la malnutrition frappe dans le monde quelque 450 millions d'individus ; elle a tué, pour la seule année 1979, 50 millions d'êtres humains. Elle emporte chaque jour, estime l'UNICEF, environ 40 000 enfants.

La malnutrition frappe préférentiellement les pays dits « les moins avancés », situés majoritairement en Afrique sahélienne, dans lesquels le déficit nutritionnel est tel que ceux-ci, ont dû, en vingt ans, quintupler le volume de leurs importations alimentaires. Selon le Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies, pour la seule Afrique noire « *le nombre des affamés et des malnutris va probablement doubler d'ici à 1985* ».

Tout autant que par son aspect quantitatif, la malnutrition frappe — les enfants surtout — par les désordres qualitatifs qu'elle provoque. Le manque de protéines, de vitamines, de sels minéraux, se combine pour altérer les capacités de résistance aux infections (parasitaires, virales et microbiennes), et, d'une manière générale, aux agressions du milieu. Ainsi, le risque de létalité de la rougeole, chez un enfant mal nourri, atteint 50 %. En ce sens, la régression de l'allaitement maternel dans le tiers-monde a notablement aggravé les conséquences de la malnutrition.

L'eau et les maladies

Les problèmes nutritionnels ne sont évidemment pas seuls en cause dans les intrications entre environnement et santé : la pollution ou la pénurie d'eau jouent ici un rôle déterminant. Les maladies directement ou indirectement véhiculées en milieu hydrique ainsi que celles que provoquent l'absence ou l'inadaptation de systèmes d'assainissement et d'évacuation des déchets représentent à elles seules quelque 80 % de l'ensemble de la pathologie du tiers-monde. Dans les pays en voie de développement, en effet, environ trois personnes sur cinq, c'est-à-dire 1,3 milliard d'êtres humains, ne disposent d'aucun accès à l'eau potable. 1,7 millard ne bénéficient d'aucune installation sanitaire, même rudimentaire (2).

De tout temps, les hommes ont cherché à s'assurer la gestion de l'eau, élément essentiel du pouvoir. Son rôle dans la pathologie, cependant, était souvent mal identifié par les sociétés traditionnelles. Pourtant, il est possible de distinguer plusieurs types de maladies dans lesquelles l'eau joue un rôle central :

- Maladies directement véhiculées par l'eau : typhoïde, choléra, dysenteries bactériennes ou parasitaires, gastroentérites, hépatite infectieuse, poliomyélite. Les maladies diarrhéiques à elles seules provoquent, estime-t-on, 25 millions de morts chaque année.
- Maladies dues à un « hôte intermédiaire », généralement un mollusque, vivant dans l'eau. La plus importante est la bilharziose, qui frappe 200 millions de personnes dans le monde, provoquant un affaiblissement général de l'organisme.
- Maladies dues à une hygiène défectueuse provoquée par le manque d'eau : gale, lèpre, conjonctivites, trachome, typhus, diverses affections intestinales, ascaridioses, ankylostomiases, etc. Le trachome, première cause mondiale — et évitable — de cécité, affecte à lui seul 500 millions de personnes.
- Maladies dues à des insectes « vecteurs » exigeant un milieu aquatique : paludisme (850 millions de personnes vivent aujourd'hui en zones impaludées), fièvre jaune, diverses filarioses dont l'onchocercose, maladie du sommeil, etc.

D'une manière générale, on estime que la quantité quotidienne minimale d'eau nécessaire pour couvrir les besoins essentiels est de 5 litres par personne. Dans les villes européennes ou nord-américaines, l'usage domestique atteint 100 à 270 litres par jour.

Enfin, l'eau reste l'agent de catastrophes redoutées dans les immenses zones inondables du tiers-monde, singulièrement en Amérique latine et surtout en Asie, mais même dans les parties désertiques de l'Afrique, où les pluies surviennent brutalement, érodant des sols déjà fragilisés. La saison des pluies noie les rares canalisations, mêlant les eaux usées à celles des puits ou des forages : le système d'égouts de Calcutta, estime le PNUE, a été conçu pour un cinquième seulement de la population actuelle de la ville.

C'est pour provoquer une prise de conscience mondiale sur ce sujet que plusieurs institutions des Nations unies, dont l'Organisation mondiale de la santé, ont déclaré la décennie 1980-1990 Décennie de l'eau les objectifs en sont de fournir en eau potable et en conditions d'assainissement suffisantes l'ensemble des habitants de la planète (*le Monde* du 11 novembre 1980).

Les déracinés des bidonvilles

La dégradation de l'environnement dans le tiers-monde est, bien entendu, intimement liée à la dissociation des sociétés rurales, dissociation dont l'exode vers les villes est à la fois un signe et un facteur. De toutes les cités du tiers-monde, ce sont celles de l'Afrique noire qui, estiment les Nations unies, croissent le plus vite, souvent à un rythme de 6 % à 7 % par an : à l'intérieur de ces villes, la population des bidonvilles augmente, elle, souvent... deux fois plus vite encore, les exemples les plus frappants étant à chercher à Lagos, à Abidjan, à Kinshasa, à Nouakchott, etc. La situation sanitaire de ces déracinés est souvent plus dramatique encore que celle qu'ils ont quittée : rapidement prisonniers de nouveaux modèles de consommation mais peu intégrés à l'économie marchande, ils ne bénéficient guère des structures sanitaires dont ils se sont géographiquement rapprochés mais dont l'accès reste, le plus souvent, commandé par l'argent.

D'une manière générale, a conclu à Tunis le professeur Jean Benoist (université d'Aix-Marseille), « *l'écologie médicale nous enseigne que les populations connaissent de longues périodes de stabilité dans leurs relations avec les agents pathogènes* ». Ainsi s'établit un équilibre que la rapidité du changement socio-économique vient perturber : « *Lors de ruptures radicales entre une communauté humaine et son environnement (migrations, changements techniques majeurs, bouleversements des conduites culturelles et religieuses), c'est sur cet équilibre que va se traduire la tension : des barrières traditionnelles contre l'infection, des modes anciens de connaissance des ressources du milieu s'effondrent* », sans trouver, dans un premier temps, aucune compensation réelle.

La rapidité du changement rend vulnérable à toutes les agressions : cette notion devrait provoquer l'infléchissement de certains programmes de développement dont le gigantisme n'a d'égal que l'indifférence trop fréquente qu'ont manifestée leurs auteurs à l'égard de la variable sanitaire. Ainsi bon nombre de grands barrages sont-ils prévus, ou même en construction, comme nombre de projets agricoles ou industriels, qui n'ont que trop timidement, voire nullement, intégré une composante sanitaire. Les leçons d'un passé récent montrent pourtant que les travaux d'irrigation font, par exemple, considérablement progresser la bilharziose, et que l'onchocercose, le paludisme, la maladie du sommeil, sont sensibles à toute manipulation de l'eau.

En réalité, c'est d'entrée de jeu que la variable sanitaire doit être perçue comme un pan essentiel du développement (3). La perception claire de cette notion permettrait de rendre à ceux qui l'ont perdue une partie, au moins, de la gestion de leur environnement.

CLAIRE BRISSET.

2) La Chine populaire est exclue de ces statistiques.

3) Dans un rapport de 1980, la Banque mondiale estimait que la maladie interrompt, à elle seule, les activités des habitants du tiers-monde pendant un dixième de leur vie (*le Monde* du 18 avril 1980).

JUSTICE

LE PROCES DES « GEOLIERS » DU BARON EMPAIN

La troupe et l'arrière-troupe

La cour d'assises de Paris a achevé, le 10 décembre, l'examen cas par cas des responsabilités de chacun des huit accusés dans l'affaire de l'enlèvement du baron Empain. Lundi après-midi 13 décembre, la victime racontera ce que furent ses soixante-trois jours de séquestration. Le témoignage de cet homme, aujourd'hui âgé de quarante-cinq ans, pour qui son rapt fut aussi l'amorce de sa chute au sein de son groupe industriel et la cause d'une profonde mutation, sera capital. Comment cet héritier d'un empire prestigieux, aujourd'hui déchu, qui assiste à toutes les audiences, a-t-il pris les explications et les justifications des accusés, qui, tant bien que mal, ont tenté de minimiser leur rôle ?

A l'évidence, le baron Edouard-Jean Empain saura gré à Georges Bertoncini, le « titi marseillais », d'avoir considérablement amélioré ses conditions de détention. « *Le baron, c'est quelqu'un* », raconte ce trafiquant de voitures volées, sachant à peine lire et écrire, qui explique : « *Ce que j'ai fait, c'est pour le cœur. Je ne suis pas une bête. J'ai connu ce que c'était que la misère et la souffrance. J'ai tout fait pour que le baron soit traité humainement dans ma maison. J'ai dit à ma femme de lui faire la cuisine. Je lui ai offert du whisky, du Ricard, je lui ai parlé pour qu'il soit bien, pour qu'il ne se sente pas comme une bête. On a parlé de ses enfants. Je lui ai demandé si c'était vrai qu'on lui avait coupé le doigt, n'est-ce pas M. le baron ?* » Edouard-Jean Empain opine de la tête. « *De le voir comme ça, ça me touchait. Tout ce qui était possible de le faire, je l'ai fait. Et ce que j'ai fait, je l'ai fait par moi-même pour le sentiment du cœur. Une personne, il faut la respecter. J'ai toujours respecté les gens. Ce que j'ai fait pour le baron, j'en suis fier !* »

Georges Bertoncini, Jo pour les intimes, explique que c'est « *par accident* » que le baron a été séquestré chez lui, dans son pavillon de Savigny-sur-Orge (Essonne). Son ami Jean Brunet — qui sera tué lors d'un hold-up en décembre 1978, à Créteil — lui avait demandé d'entreposer « *certaines marchandises* ». Il avait une dette envers lui, il a accepté, et le soir, en rentrant, il a découvert de quel « colis » il s'agissait. « *Je ne pouvais pas faire autrement. C'était prévu pour huit jours et ça a duré trois semaines. Vous savez*, dit-il candide au président, *ces personnages-là, ce sont des gens qui ne rigolaient pas. Si vous leur répondiez de travers, il risquait de vous arriver malheur.* » Alors, il a « hébergé » le baron Empain jusqu'à sa libération. Il lui a même offert le champagne le jour où la rançon devait être versée.

Cependant, l'enquête a permis d'établir que la pavillon n'a pas été loué pour la circonstance et que si le baron Empain a été amené dans ce lieu, c'est parce que ses geôliers avaient commis une erreur grave. Dans le précédent local, qui n'a pas été identifié, ses gardiens lui avaient donné à manger des gâteaux — qu'il n'a d'ailleurs pas touchés, — enveloppés dans un emballage où figuraient le nom et l'adresse de la pâtisserie. Le sequestré a donc dû être déménagé précipitemment.

Georges Bertoncini n'en dira pas plus. Il n'aura été que contraint et forcé de participer à la séquestration pour laquelle on lui a vaguement promis « *un cadeau* » de 50 000 F. Les seules personnes qu'il a vues sont Jean Brunet et Daniel Duchateau, aujourd'hui décédés, et un certain Georges, qui n'a jamais été identifié. Il proteste de sa bonne foi et clame : « *On veut à tout prix me faire porter le chapeau dans une affaire où j'ai juste mis le bout du doigt de pied.* » (sic)

Son épouse, Marie-Annick Le Gayan, également inculpée, se serait contentée de faire la cuisine. Elle n'est jamais descendue à la cave où était séquestré le baron. Il semble bien qu'elle a été mise devant le fait accompli. D'ailleurs, le président, M. Versini, clément, l'a reconnu : « *Vous êtes dans le box parce que votre mari vous y a mise.* »

Marie-Annick Le Gayan, son frère Marc et Robert Matheron, ces trois accusés font partie, si l'on peut dire, de l'arrière-troupe. Robert Matheron n'est poursuivi que pour recel de malfaiteurs parce qu'il a aidé son ami Georges Bertoncini et Marie-Annick Le Gayan à fuir en Italie. Quant à Marc Le Gayan, il a rendu plusieurs services à son beau-frère Bertoncini à l'époque de la séquestration du baron Empain, mais il n'a jamais été établi qu'il ait eu connaissance de la présence de l'industriel à Savigny-sur-Orge. Il a cependant beaucoup varié dans ses déclarations. C'est sans doute pourquoi il est poursuivi pour complicité de séquestration.

Les deux frères

Comme Bernard Guillon et François Caillol, il plaide non coupable. Mais, à l'inverse de ses deux coaccusés, il n'a pas tenté de prendre la fuite. Bernard Guillon explique, lui, qu'il a pris peur quand il a su que son ami Alain Caillol était arrêté. La police retrouvera cependant dans sa voiture des prospectus sur les tentes (le baron était emprisonné sous une tente) et un chargeur courbe de pistolet mitrailleur similaire à celui qui a été retrouvé après l'échange de coups de feu sur l'autoroute du Sud. Un chargeur sur lequel aucune empreinte digitale n'a été relevée, comme le fera remarquer Mᵉ Charles Robaglia, et dont Bernard Guillon n'explique pas la présence. Appartenait-il à François Caillol, son compagnon de fuite ? Ce dernier le nie, comme il justifie maladroitement ses nombreux déplacements à Paris avant et après le rapt, alors qu'il était interdit de séjour dans la capitale.

Plus grave encore, l'accusation a établi que François Caillol avait rendez-vous, le 24 mars 1978, à la porte d'Orléans pour prendre un paquet que devait lui remettre son frère Alain. Etait-ce la rançon ? Enfin, les deux premiers coups de téléphone passés par Alain Caillol de la brigade criminelle après son arrestation pour tenter de faire libérer le baron furent pour son frère François et pour Bernard Guillon. Est-ce à dire qu'ils avaient le pouvoir de rendre la liberté à Edouard-Jean Empain ? C'est en tout cas un argument de l'accusation, qui considère que les deux frères Caillol sont des maillons importants de cette affaire, sinon les chefs de troupe, même si aucun élément n'atteste objectivement la participation active de François.

D'ailleurs, il faut convenir que l'enquête n'a permis de découvrir qu'une toute petite partie de la vérité. Les accusés se sont défendus pied à pied, ne reconnaissant finalement que ce qui était devenu évident. La presque totalité d'entre eux ont nié en bloc pendant plus de deux ans. Aujourd'hui, l'accusation a rassemblé une série d'indices graves, précis et concordants, auxquels les accusés ont opposé des explications quelquefois peu convaincantes. Ces charges seront-elles suffisantes ? Tout est affaire d'appréciation.

MICHEL BOLE-RICHARD.

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

MARDI 14 DÉCEMBRE

« Manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Lauzun », 14 h 45, métro Pont-Marie, Mlle Oswald.

« La Monnaie de Paris », 15 heures, 11, quai Conti, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Ecole des beaux-arts », 15 heures, quai Malaquais, Mme Vermeersch.

« Littérateurs et comédiens au café Procope », 16 heures, 13, rue de l'Ancienne-Comédie, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« De Carthage à Kairouan », 15 heures, Petit Palais (Approche de l'art).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville (Arts et curiosités de Paris).

« Musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné, Mme Ferrand.

« Cristallerie de Baccarat », 15 heures, 30 *bis*, rue de Paradis, M. Jaslet.

« Le Pont-Neuf et la place Dauphine autrefois », 14 h 30, angle place Saint-Michel et quai des Grands-Augustins (Paris autrefois).

« L'Egypte : l'enceinte sacrée de Karnak », 14 h 30, 80, rue Taitbout, « Le Nouveau Drouot », 15 heures, 13, rue de la Grange Batelière, « Hôtels, églises, ruelles du Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul, (Résurrection du Passé).

« Vieilles rues et maisons de Paris », 14 h 30, métro Etienne-Marcel, (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

MARDI 14 DÉCEMBRE

14 h 30 : 80, rue Taitbout, Mme Aubert : « L'enceinte sacrée de Karnak » (Paris et son histoire).

16 heures : 217, boulevard Saint-Germain, MM. Dedeyan, Clodon, Favreau Colombier : « Goethe toujours vivant ».

17 h 30 : 4, place du Louvre, comte Ghislain de Diesbach : « Ferdinand Bac, un témoin du Seconde Empire » (Académie du Second Empire).

18 h 30 et 21 heures : 28, *avenue* George V : « Le Québec en liberté ».

17 h 30 : 270, rue Saint-Martin, M. M. Cazin : « Du four de Vaucans aux machines-outils modernes ».

19 h 45 : 12, rue Vivienne, M. J. Breyer : « Entretien avec Jacques Breyer » (Ergonia).

18 h 30 : 9 *bis*, avenue d'Iéna, M. R. Barre : « Perte et reconquête des libertés ».

19 heures : 60, boulevard de Latour-Maubourg : « L'être et le devenir » (Université holistique).

19 h 30 : 26, rue Bergère, Mme A. de Souzenelle : « La lettre hébraïque et le corps humain » (L'homme et la Connaissance).

20 h 30 : 21, rue du Château-d'Eau : « La parapsychologie ».

20 h 30 : 6, avenue Maurice-Ravel : « La réincarnation ».

20 h 45 : Café-Théâtre de la M.J.C., place Parmentier, Neuilly, M. G. Bortoli : « Journalisme et droits de l'homme ».

21 heures : 36, rue Jacob, M. G. Fiaubert : « Médecine et tradition chinoises. L'actualité de l'acupuncture » (La Tisanière, Andrée Gautier).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 11 décembre :

UN DÉCRET

- Fixant les statuts types des associations spécialisées de médecine du travail en agriculture.

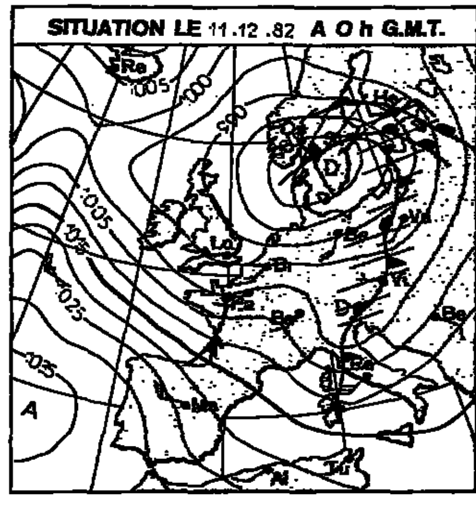
UN ARRÊTÉ

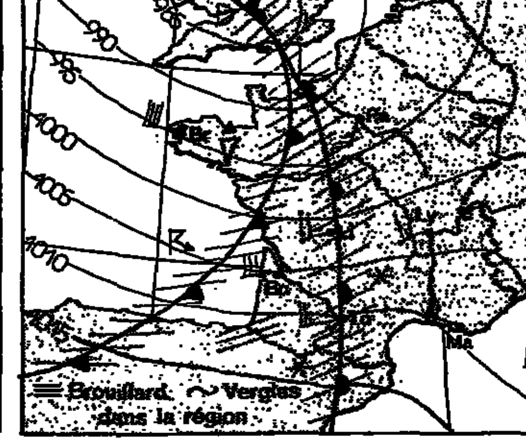
- Autorisant l'émission d'un emprunt par la Société nationale des chemins de fer français.

UNE LISTE

- De nominations dans l'ordre national du mérite.

MÉTÉOROLOGIE





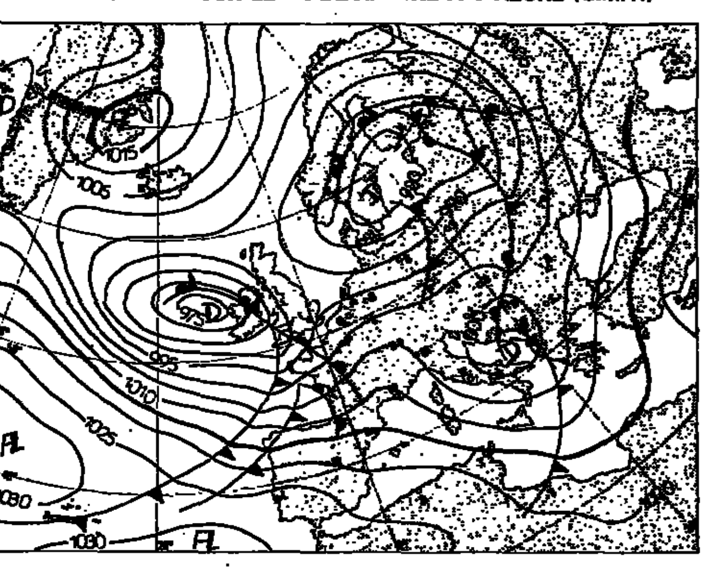
Evolution probable du temps en France entre le samedi 11 décembre à 0 heure et le dimanche 12 décembre à minuit :

La profonde dépression qui sera centrée la *nuit prochaine à l'ouest de l'Irlande* commandera le passage d'une perturbation. Celle-ci circulera rapidement sur la moitié sud du pays où elle sera suivie d'air froid, instable. Plus au nord, elle passera lentement sous forme occluse.

Dimanche, du nord de la Seine au nord-est, le temps restera très nuageux avec des chutes de pluie et neige mêlées, de la neige à partir de 300 mètres. Sur l'extrême ouest du pays, le temps sera instable dès le matin, avec quelques éclaicies mais surtout des averses de pluie ou de grêle, des orages et du vent de nord-ouest fort près des côtes et soufflant en rafales. Sur le reste du pays, la perturbation débutera par quelques flocons de neige jusqu'en plaine. Puis elle donnera des pluies abondantes, en particulier au sud de la Loire, de la neige en montagne. Elle sera suivie du temps très instable avec averses, orages et rafales de vent, les averses tombant sous forme de neige à partir de 300 à 500 mètres sur les Alpes et le Massif Central, 800 mètres sur les Pyrénées.

Les températures minimales seront de – 1 à – 3° du nord-est au nord des Alpes, 3° sur la Bretagne, 5 à 7° ailleurs du nord au sud. En cours de journée sera ressenti un refroidissement, et, dans l'après-midi, les températures ne dépasseront guère 4° au nord de la Loire, 8° au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 12 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 11 décembre à 7 heures, de 998 millibars, soit 748,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 décembre ; le second le minimum de la nuit du 10 décembre au 11 décembre) : Ajaccio, 18 et 11 degrés ; Biarritz, 18 et 8 ; Bordeaux, 14 et 6 ; *Bourges, 12 et 4 ; Brest, 7 et 3* ; Caen, 9 et 4 ; Cherbourg, 8 et 4 ; Clermont-Ferrand, 14 et 3 ; Dijon, 11 et 3 ; Grenoble, 14 et 4 ; Lille, 10 et 1 ; Lyon, 13 et 3 ; Marseille-Marignane, 17 *et 7 ; Nancy, 11 et 2 ; Nantes, 4 et 5* ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 4 ; Pau, 17 et 5 ; Perpignan, 17 et 7 ; Rennes, 13 et 5 ; Strasbourg, 13 et 3 ; Tours, 11 et 3 ; Toulouse, 12 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 13 degrés ; Amsterdam, 9 et 5 ; Athènes, 18 et 13 ; Berlin, 12 et 4 ; *Bonn, 12 et 3 ; Bruxelles, 10 et 3* ; Le Caire, 19 et 7 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, 8 et 5 ; Dakar, 25 et 20 ; Djerba, 16 et 13 ; Genève, 13 et 2 ; Jérusalem, 11 et 2 ; Lisbonne, 17 et 11 ; *Londres, 7 et 0 ; Luxembourg, 10 et 1* ; Madrid, 16 et 8 ; Moscou, – 3 et – 3 ; New-York, 1 et – 3 ; Palma-de-Majorque, 19 et 10 ; Rome, 18 et 14 ; Stockholm, 5 et 3 ; Tozeur, 16 et 9 ; *Tunis, 17 et 10*.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BREF

ANIMAUX

LE NOËL DES BÊTES ABANDONNÉES. — *Le dimanche 12 décembre* (de 11 à 20 heures), le Parc des expositions de Paris deviendra, pour une journée exceptionnelle, « le plus grand refuge de France ». En effet, comme chaque année, Assistance aux animaux et la S.P.A. y organisent le désormais traditionnel « Noël des bêtes abandonnées ». *Plus de cinq* cents chiens et chats sans maîtres seront proposés à l'adoption.

★ **Assistance aux animaux, 90, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris, Tél. : 355-76-57 et Société protectrice des animaux, 39, boulevard Berthier, 75017 Paris, Tél. : 380-40-66.**

TRANSPORTS PARISIENS

PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE METRO N° 7 AU KREMLIN-BICETRE. — La ligne du métro parisien n° 7 — Fort-d'Aubervilliers - Mairie-d'Ivry — s'est enrichie de 1 756 mètres de voies supplémentaires et d'une nouvelle station : *le Kremlin-Bicêtre*. Cette section de ligne, qui se greffe en fourche à la station Maison-Blanche, est la première étape d'une ligne de 4,2 kilomètres comportant quatre stations. Elle desservira à la fin de 1984 la station Villejuif-III.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3 339

HORIZONTALEMENT

I. Très mauvais sujets. Cause de fraîcheur que l'on rencontre avec beaucoup de chaleur. — II. Abus de confiance caractérisé. On peut l'être dans les fonds ou la forme. — III. Importun que l'on vide avec soulagement. Vide et remplit des godets. A moitié normal. — IV. Sont brillants (épelé). Fort pénible. *Écrivain italien.* — V. Assurent une retraite tranquille. On est sûr, dans son traitement, de toucher des arriérés. — VI. Sont souvent exécutées pour le salut public. Lettres *saintes.* — VII. N'a qu'un geste à faire pour balayer la cour. En hausse. A donc fait l'objet d'une séparation. — VIII. État d'ivresse. Est donné pour assurer une bonne formation. — IX. Services religieux. Certains préfèrent attendre qu'il soit avancé pour n'en faire qu'un bouchée. — X. Marque un emplacement. En Finlande. Les *derniers de la classe* y sont généralement les premiers. — XI. Facilite les déplacements sous l'eau. Une partie de nous-mêmes. — XII. Il peut être bourré et conserver la ligne. Doit être soignée pour une bonne articulation. — XIII. Il faut souvent compter avec lui. Avec lui, on peut se permettre de juger. — XIV. Ensemble de nuit. Personnel. Danseuse occasionnelle. — XV. Sont fréquentés par des ouvriers ou des artistes. Sont parfois préférables à une parole, fût-elle d'honneur.

VERTICALEMENT

1. Ce n'est pas le reflet de la vérité, bien qu'elle soit réfléchie. Note. — 2. Faire en sorte que tout marche comme sur des roulettes ou que tout échoue. Croustillant, mais conseillé aux enfants. — 3. Confirme certains dires. Telle une conduite qui n'engendre pas l'autosatisfaction. — 4. Salut. On le fait monter avec l'espoir d'une descendance. Article étranger. — 5. Circulaient à Rome. Devient plus aigu dans les moments graves. — 6. Abréviation. Sont donc arrivées à leur fin. C'est un enchantement. — 7. Ville d'Allemagne. Parfois un solitaire qui n'a que faire des ragots. — 8. Anonyme. Manière de goûter. Plus il est gros et moins il est facile à toucher. — 9. Telles des personnes avec lesquelles on ne peut avoir aucun contact. Permettent à certains de s'apprécier, ou sont très appréciées par d'autres. — 10. Sont toujours sensibles à l'oignon. Participe. Clôture de la chasse. — 11. Marque de solidarité africaine. Se lève souvent avec précipitation. — 12. Symbole. Les têtes en l'air ne peuvent prétendre à une telle position. Symbole. — 13. Chambre en travaux. Cela ne s'apprend donc pas. Inconnu qui vient de l'inconnu. — 14. Non programmé. Fait partie de la race des saigneurs. Abréviation religieuse. — 15. Ont donc des traits creusés. Mœurs. Ferrures.

Solution du problème n° 3 338

Horizontalement

I. Détention. — II. Étudiant. — III. Cuti. Ho ! — IV. Odelettes. — V. Relève. Le. — VI. Olé. — VII. Trésor. — VIII. Io. Anis. — IX. Ost. *Émail.* — *X. Nerf. Ecce.* — XI. Sieur. As.

Verticalement

1. Décoration. — 2. Étude. Roses. — 3. *Tutelle*. Tri. — 4. Édile. Sa. Fe. — 5. Ni. Evzone. — 6. Tante. Rimer. — 7. In. Sac. — 8. Othello. Ica. — 9. Osée. Iles.

GUY BROUTY.

POUR LES ÉTUDIANTS EN MUSIQUE

Le foyer-résidence Maurice-Ravel

Depuis 1978, le foyer-résidence Maurice-Ravel, à Nanterre - la Défense, accueille chaque année une centaine d'étudiants en musique, français et étrangers.

Il a organisé de nombreuses manifestations dans la salle de concert, et reçu *la visite de personnalités* du monde de la musique, tels MM. Maurice Ohana, Olivier Greif, compositeurs, Pierre Petit, directeur de l'Ecole normale de musique de Paris, Raymond *Gallois-Montbrun*, directeur du Conservatoire national supérieur de musique.

Conçu tout spécialement pour héberger les jeunes musiciens de dix-huit à vingt-cinq ans, ce foyer unique en son genre en France, met à leur disposition outre cent studios-ateliers en duplex, une salle de concert de cent cinquante places, une discothèque (qui compte plus de cinq mille disques) une bibliothèque, des salles de réunion et de jeux, etc.

On y trouve à peu près *autant* de garçons que de filles, et presque autant d'étrangers — représentant quatorze nationalités — que de Français. Toutes les disciplines musicales et une quinzaine d'instruments y sont pratiqués.

Le coût de gestion est élevé en raison des équipements spéciaux et de l'amortissement des prêts. Aussi, pour maintenir au plus bas le taux de la redevance demandée aux résidents, l'association gestionnaire sollicite l'aide de tous afin de pouvoir attribuer des bourses aux jeunes musiciens.

★ ***On peut adresser des dons* — même très modestes — à la Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75016 Paris, par chèque bancaire ou postal (C.C.P. 369 G Paris) en précisant : « Au profit de la Maison des jeunes musiciens ».**

On peut enfin adhérer à l'association la Maison des jeunes musiciens, 4, place Raoul-Dautry, 75741 Paris, cedex 15. Droit d'entrée : 10 F ; cotisation annuelle : membre actif 70 F, membre bienfaiteur minimum 300 F, étudiant 20 F.

CONCOURS

COMPOSITION DE QUATUOR A CORDES. — L'action musicale Philip Morris lance un grand concours de composition de quatuor à cordes pour l'année 1983. Ce concours est ouvert à tous les compositeurs français sans limite d'âge et aux compositeurs *étrangers résidant en* France depuis plus de dix ans.

★ **Marie-Hélène Reliquet, 45, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. : 321-31-13 et 758-97-00.**

CARNET

Mariages

— Ghislaine PAGET
et
Dominique IRIARTE

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré en l'église Saint-Martin d'Ainay à Lyon le 11 décembre.

12, rue de Penthièvre,
60500 Chantilly.

Décès

— Mme Bruno Chazelas, née Déa Abbou, son épouse,
Anouk, Léonard, Jonathan,
ses enfants,
M. Léon-Auguste Chazelas, son père,
Les familles Chazelas, Abbou, Wolfman et Fareau
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bruno CHAZELAS,

survenu, le 9 décembre 1982, à l'âge de quarante et un ans, à Paris.

Le service religieux sera célébré en l'église Sainte-Pauline (boulevard d'Angleterre) au Vésinet (Yvelines), le mardi 14 décembre, à 9 h 15.

23 *bis*, route de Montesson,
78110 Le Vésinet.

— Mme Jean Lataste,
M. et Mme Thierry Lataste,
Philippe Lataste,
Sophie Lataste,
M. et Mme Raymond Lataste,
M. et Mme Albert André,
M. et Mme Michel Charpentier
et leurs enfants,
M. et Mme Roland Robin
et leurs enfants,
Mlle C. André,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean LATASTE,
maire de Lanouaille,

survenu accidentellement à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le dimanche 12 décembre, à 11 heures, en l'église de Lanouaille.

Inhumation au cimetière de Lanouaille (Dordogne).

— Mme Buriliano,
Ses collègues du Laboratoire de chimie physique,
L'Association des amis d'Enesco,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Ioana MANESCO,
ingénieur de recherches au C.N.R.S.,

survenu le 7 décembre 1982.

Le service religieux aura lieu le 13 décembre 1982, à 13 h 45, en l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris-5e.

48, rue Raffet, 75016 Paris.
11, rue Pierre-et-Marie-Curie,
75231 Paris Cedex.

— *Le personnel et les élèves du lycée* Paul-Claudel de Laon
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Annie MORAND,
agrégée de l'Université,
professeur de lettres,

survenu, le 9 décembre 1982, à l'âge de trente-neuf ans.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et de ses nombreux amis.

Le proviseur.

— On nous prie d'annoncer le décès, le 6 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-septième année, de

Me Georges TOUJAS,

agréé honoraire
près le tribunal de commerce de Toulouse,
chevalier de la Légion d'honneur
pour titres de guerre,
croix de guerre 1914-1918.

De la part de :
M. et Mme René Toujas,
M. et Mme Christian Trouille,
ses enfants,
Dominique Toujas,
Vincent et Véronique Trouille,
ses petits-enfants.

Selon la volonté du défunt, la cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité en l'église de Pouzac (Hautes-Pyrénées).

Anniversaires

— Aix-en-Provence, Blida.

A l'occasion du troisième anniversaire de la disparition de

Monique LENGRAND-QUEFFELEC,

Jacques, Bénédicte et Sophie Lengrand demandent à tous ceux qui l'ont aimée de s'unir à eux par la pensée.

Communications diverses

— Un débat sur les problèmes de l'alimentation aura lieu, le lundi 13 décembre, à 18 h 30, 35, avenue Franklin-Roosevelt (Paris-8e), avec les professeurs Marien Abselbaum, chef de service à l'hôpital Bichat, et Guy Grand, chef de service à l'Hôtel-Dieu.

— Le prix Léonard-de-Vinci, présidé par la princesse Yasmine d'Ouezzan, fondé en 1971 pour récompenser de jeunes créateurs, a été décerné, cette année, au peintre Michel Bruce. La médaille d'or 1982 lui sera remise le 13 décembre dans les salons Frantel-Windsor.

MUSIQUE

UNE NOUVELLE « BATAILLE D'ERNANI »

Tumulte à la Scala

Au soir de la Saint-Ambroise, l'ouverture de la « saison scaligère » est toujours un spectacle que les Milanais se donnent à eux-mêmes : pour maintenir la réputation du meilleur public lyrique du monde, ce ne sont que délires d'enthousiasme, râles de bonheur, ou tout au contraire grandes indignations, cris et gestes disproportionnés qui accablent les interprètes, fussent-ils les plus adulés. Mais l'honneur est sauf : les Milanais ont tranché souverainement, comme les foules assoiffées de sang des théâtres antiques.

*L'*Ernani *présenté le 7 décembre appartient à la seconde catégorie. MM. Badini et Siciliani, surintendant et directeur artistique de la Scala, n'ont décidément pas de chance ; après le scandale de la Caballe dans* Anna Bolena, *après le semi-divorce avec Abbado et Strehler, ils avaient réuni pour l'inauguration vraiment ce qui se fait de mieux aujourd'hui : dans un Verdi brillant de jeunesse (absent du théâtre depuis treize ans), une mise en scène de Ronconi, des décors de Frigerio, Ricardo Muti au pupitre, et un plateau Freni, Ghiaurov, Bruson, Domingo, ce dernier ayant annoncé* urbi et orbi *« une soirée parfaite » après un mois de labeur intense.*

La mascotte, alias M. Sandro Pertini, président de la République, était là avec son bon sourire et sa pipe, déclenchant une bousculade de paparazzi inconnue depuis le temps de Callas, et aussi Wally Toscanini, Birgit Nilsson, Burt Lancaster et cent personnalités politiques, au milieu d'une foule de plus en plus élégante qui semble avoir conjuré la grande peur des œufs pourris de 1968.

Et puis, patatras, dès le premier acte, la tendre Mirella Freni montre qu'elle n'est pas faite pour le rôle terrible d'Elvira (Dona Sol) ; sa délicieuse voix se bronze, se tord, crie, devient méconnaissable, presque vulgaire ; de plus, elle commet l'impardonnable erreur de ne pas chanter la cabaletta, *et elle est impitoyablement sifflée. Au deuxième acte, Charles-Quint (Renato Bruson, le Falstaff de Giulini), la gorge sans doute nouée par le trac, canarde par deux fois et déclenche les huées qu'on devine. Miracle au troisième acte, tout va bien, et les acclamations du public semblent vouloir réparer tant de méchanceté. Catastrophe au quatrième acte, admirablement chanté et mis en scène pourtant ; tout le monde en prend pour son grade, même Ghiaurov, même l'impeccable Domingo, et surtout : «* Bouh, Ronconi, à la porte ! *» avec mouvements de bras explicatifs, dix minutes durant. Seul Muti (que le président est venu embrasser sous de folles acclamations à l'entracte) échappe à la honte... Les Milanais ont réussi leur Saint-Ambroise, mais bien injustement, après avoir adoré l'an passé un* Lohengrin *assez médiocre vocalement.*

Nous emportons au contraire le souvenir d'une très bonne soirée. Quelle vigueur dramatique chez ce Verdi de trente ans qui trouve presque infailliblement les mélodies, les rythmes, les accents les plus directs, pour traduire cette action haletante, d'une violence extrême, aux rebondissements perpétuels, où les duos des amants traqués sont constamment interrompus sous les feux croisés de Charles-Quint et de Don Ruy Gomez! Pas la moindre gaucherie dans cette musique orchestrée avec une simplicité si frappante, où le chant se déploie très naturellement selon la courbe des sentiments. Et si le livret de Piave reste assez proche de l'intrigue hugolienne, la musique est déjà si verdienne qu'elle semble préfigurer Don Carlo.

Alluvions historiques

Le spectacle de Ronconi tranche radicalement sur la convention de l'opéra historique. Ni seizième, ni dix-neuvième, ni vingtième siècle : les ravissants costumes de Franca Squarciapino mêlent allégrement les époques (casques du seizième nobles à fraise, robes Directoire, redingotes Empire, toilettes de carnaval vénitien (1), tiare papale de Charles-Quint, etc.), comme pour indiquer, selon Sergio Segalini, le gigantesque brassage des alluvions historiques qui se bousculent à l'embouchure de l'opéra, sous les yeux de dilettanti *en habit qui ont pris place à gauche sous les lourdes colonnes étincelantes chères à Frigerio.*

Si Ronconi respecte une tonalité espagnole dominante, c'est avec la même désinvolture quant aux lieux et aux temps (danseurs de flamenco, contrebandiers, mariées paysannes, vastes autels baroques à grosses colonnes torsadées...). Et, dans le formidable caveau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, soudain jaillissent les électeurs du Saint-Empire romain germanique, tout en rouge à leur banc comme les membres d'un tribunal britannique, qui proclament Charles-Quint empereur.

Ce tohu-bohu réjouissant, qui a certes de quoi indigner les abonnés de la Scala, est comme toujours magistralement mis en œuvre par la science des gestes, les éclairages saisissants, les mouvements de foule de Ronconi, qui a même inventé de nouvelles possibilités scéniques en creusant au milieu du plateau un vaste ravin (ou une espèce de piscine) dont le « relief » casse les défilés et permet de faire surgir ou disparaître en un instant une foule ou une armée.

Ce spectacle plein d'imprévu et de charme, malgré les décors monumentaux de Frigerio, aboutit à dépouiller l'œuvre de son « réalisme » traditionnel, et elle apparaît toute jeune, fraîchement éclose, comme la partition, étonnamment décapée par Riccardo Muti, dont la direction lumineuse, frissonnante, passionnée, est si svelte qu'on en ressent la merveilleuse qualité sans presque s'en apercevoir...

Quant aux malheurs de la distribution, disons qu'ils sont totalement injustifiés pour Domingo, Ernani « superbe et généreux » autant qu'émouvant, et pour le Don Ruy Gomez de Nicolas Ghiaurov, moins à l'aise cependant en ce « vieillard stupide », cruel et quelque peu libidineux qu'en son inoubliable Philippe II. Les déraillements de Renato Bruson ne sont qu'un accident, et seule Mirella Freni est victime d'une erreur de distribution qui lui rappellera sa cuisante Traviata *en ce même théâtre, encore qu'elle ait été admirablement elle-même au dernier acte. On n'oubliera pas enfin les formidables chœurs de Romano Gandolfi.*

Mais les ingénieurs d'EMI, venus pour enregistrer sur le vif ce « grand événement », auront bien du mal à tirer une bande propre de cette soirée aussi tumultueuse que la fameuse bataille de 1830.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) *Ernani* avait été écrit pour la Fenice de Venise, où il fut représenté le 9 mars 1844, pendant le carnaval.

Plan de relance de la facture instrumentale

M. Jack Lang, ministre de la culture, a présenté le 11 décembre le plan de relance de la facture instrumentale française, conçu en liaison avec les ministères du commerce et de l'artisanat, de la recherche et de l'industrie, et du commerce extérieur.

Celui qui veut acquérir un piano de concert doit se rendre le plus souvent en République fédérale d'Allemagne pour avoir un vrai choix, sans parler de tous les musiciens plus modestes qui ont décidé de faire confiance aux marques japonaises, bien distribuées en France : ainsi, 46 % des pianos sont-ils importés. De leur côté, les responsables de studios électroacoustiques vont se fournir principalement aux États-Unis : 26 % du matériel nécessaire à la fabrication de la musique électronique ou électroacoustique est importé. Pour ne pas parler des instruments à cordes... Il n'y a guère que dans le domaine des instruments à vent que la balance extérieure française n'est pas déficitaire. Ceux qui voient accourir à Paris par exemple les hautboïstes étrangers le savent bien.

Dans 37 % des foyers français, on peut trouver au moins un instrument de musique (la consommation ayant doublé ces cinq dernières années), et pourtant 80 à 85 % des instruments sont importés, car « acheter français » dans ce domaine est difficile : l'offre ne répond pas à la demande.

Le plan de relance, destiné à favoriser « la reconquête du marché intérieur » comporte vingt et une mesures concernant aussi bien le développement (ou la simple survie) des entreprises artisanales et industrielles que l'organisation et la représentation de la profession de facteur (quelque trois mille sept cents salariés). Des efforts concernant la formation de ces professionnels sont prévus : d'ores et déjà, un décret concernant les premiers diplômes nationaux des luthiers et archetiers d'art a été publié ; et l'ouverture d'un centre national de formation d'apprentis en facture d'orgues est annoncée à Eschau (Bas-Rhin).

A côté d'actions de promotion, d'incitation et d'aides à la diffusion seront prises des mesures en faveur de la recherche. Des comités régionaux de coordination de la facture instrumentale seront mis en place. Enfin, à Lyon, des fonds publics seront consacrés à la restructuration et au développement de la production locale, ce projet devant aboutir d'ici trois ans à la fabrication de 4 000 violons, 4 000 archets et 30 000 flûtes à bec. — M. L. B.

THÉÂTRE

L'Opéra nomade

(Suite de la première page.)

Les acteurs du Lierre Théâtre ne se conduisent pas ici en olibrius de passage. Les spectacles qu'ils donnent, leur extérieur physique même, le climat simple et fraternel de la maison, participent d'un certain calme, d'une certaine réflexion posée, d'une simplicité matérielle, et d'une chaleur sourde, propres aux nuits qui commencent dans ce fragment de la ville.

Les acteurs du Lierre Théâtre, dans la journée, étendent peu à peu leurs liens avec les habitants les plus anxieux du quartier, c'est-à-dire les jeunes et les personnes âgées. Tout se passe en effet comme si l'âge d'homme et les servitudes de soutien de famille qu'il implique poussaient à accomplir, même dans le noir, même dans une absence presque entière de bonheur, quantité d'actes nécessaires, mécaniques, afin simplement de survivre. Alors que, chez l'adolescent, la peur risque de l'emporter, plusieurs fois par jour, et que, chez les gens en fin de vie, la démission gagne.

Alors les actes du Théâtre, l'amitié des comédiens, cet empêchement des solitudes, l'incitation à « jouer » des choses, à actionner corps, voix, facultés spirituelles, ensemble, en groupe, à figurer peu ou prou une « vie », tout cela restitue un allant, une respiration, en tout cas un projet, à des êtres découragés.

C'est ainsi que le théâtre, l'exercice du théâtre, à l'usage, de toute évidence, redonnent, aux personnes très âgées, une « mémoire » : elles se sentaient comme vides à l'approche de la fin, et voici qu'en compagnie des acteurs elles retrouvent des souvenirs, des dialogues anciens, des chansons oubliées. Les jeunes, eux, privés de cette sorte de grenier à images, inventent des représentations de leur angoisse, de leurs rancunes.

Tout cela, certes, n'améliore pas en fait des situations précaires, mais apporte néanmoins un peu de force, dégage un peu l'impasse.

Le soir, dans leur théâtre « ferroviaire », dans le grondement proche des trains qui passent, les comédiens du Lierre réalisent des choses fort belles qui ne « jurent » pas avec le climat du quartier.

La dernière en date, *l'Opéra nomade*, figure la rencontre, une nuit, le temps d'une halte, d'un sommeil, de deux couples de gitans.

Peu d'objets : valises, couvertures, du feu et, une bouilloire. Rien d'autre qu'une seule nuit partagée, des regards, des égards, peu de paroles.

L'originalité de la pièce est qu'elle est entièrement chantée, la plupart du temps sans paroles : des murmures. Musique très étrange, impressionniste, qui rappelle les « appels de chasse », dans la nuit de la forêt, des Pygmées Aka, ou les chants de rivière des Mélanésiens des îles Salomon. Ces musiques immatérielles, fuyantes, sont soutenues aussi par la violence rauque des cris andalous. Comme si s'alliaient, en un seul contrechant fragile, hésitant, les voix de plusieurs peuples errants, incertains.

C'est la précarité de ce spectacle qui fait sa force, ce sont ses ténèbres qui font sa flamme. C'est simple et beau. Il faut aller soutenir ces acteurs du Lierre Théâtre qui pratiquent un art courageux et salutaire.

MICHEL COURNOT.

* Lierre Théâtre, 20 h 30 le mercredi. 22, rue du Chevaleret.

FORMES

D'un continent à l'autre

Une saison outre-Atlantique a permis à Raymonde Godin de *reconnaître* son lointain Canada (1). Il a été bénéfique, ce vent de liberté qui s'est levé pour elle et a insufflé à ses dernières œuvres, celles du retour, une vie toute neuve. Il y a, transposées à l'extrême bien sûr, ces étendues morcelées ocres, beiges, dorées, où parfois fait tache la poussée végétale qu'elle appelle *Vert Labrador*. On ne décèle pourtant pas de solution de continuité entre les formes actuelles et celles d'avant — il aurait été dommage que Raymonde Godin voue à un total abandon ses colonnades corallines. Mais quelle délivrance, quelle joie transportée par d'invisibles ondes qui servent de joints aux divers éléments d'une composition dense et légère !

La méditation de Jean-Yves Bourgain a besoin de grands espaces pour s'épanouir à l'aise (2). Et les teintes mates, assourdies, (survivance de son passé de fresquiste), d'azur et de colchique, de rose et de sable, conviennent à merveille à une nature contemplative, plongée dans le poème. Les titres qui accompagnent ces toiles, presque toujours habitées par quelque petit personnage, qui en semble l'âme rêveuse, ne laissent planer aucun doute sur l'univers spirituel du peintre : *Polyptyque des quatre temps, triptyques pour les jours enfuis, pour les jours oubliés, pour les jours à venir*. De courts textes, d'inspiration mystique, biblique, en prolongent les résonances.

Chez Carl Liner, qui après douze ans réaffronte le public parisien (3), le monde environnant se contente désormais, avec une violence croissante, de sous-tendre des compositions qu'on serait tenté de ranger dans l'abstraction lyrique, pour la compréhension du lecteur. Le regretté Denis Chevalier préférait parler à son sujet d'une « *combinaison de fauvisme par son langage et d'expressionnisme par sa passion intérieure* ». On est frappé par la vigueur de l'armature fortement charpentée de blocs homogènes, maintenus par des cernes épais et solidemnt posés sur des fonds d'une coloration intense, de préférence d'un rouge éclatant. On aimera au moins autant les œuvres sur papier, d'une subtile tendresse. Sans vaine prétention, Dominique Marty s'est, en toute simplicité et en toute sensibilité, laissé convaincre par le (ou les) pays qu'il avait sous les yeux (4). Mieux encore que ses gouaches acryliques tissées d'herbes et de fleurs, ce sont ses lavis qui nous charment. Un minimum de moyens lui suffit pour perpétuer l'estuaire de l'Aven, ses bouquets d'arbres filtrant la lumière et surtout ses échappées vers le large où l'eau, le roc, le ciel se compénètrent. Dominique Marty a su conserver intacte sa faculté d'émerveillement. L'âge n'a rien à voir avec la jeunesse du cœur.

On a souvent sous-estimé l'importance de l'apport des « Américains de Paris », de ceux qui ont préféré se fixer chez nous, ou y ont longuement séjourné. Phénomène d'import-export, pourrait-on dire, car ce *commerce* (au noble sens du mot) était, et reste, à double sens. Tous ont donné autant qu'ils avaient reçu en leur pays d'élection. Et d'abord la liberté, au lendemain de la guerre. Il fallait les grouper au moins temporairement, donner de la colonie américaine un panorama qui puisse trouver un espace à sa taille. L'immense Paris Art Center (5) le lui a offert. Il rassemble une anthologie de vingt-quatre artistes, et non des moindres, grâce à la collaboration d'une dizaine de nos meilleures galeries. D'une liste prestigieuse, on retiendra (tous seraient à citer) de Calder, Downing, Sam Francis, Elizabeth Franzheim, objet ailleurs d'une exposition personnelle (6), Sheila Hicks, Paul Jenkins, Kline, Man Ray, Charles Pollock, Hugh Weiss, représentés par des œuvres plus d'une fois inédites.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.
(2) Unifor, 6, rue des Saints-Pères.
(3) Galerie Suisse, 17, rue Saint-Sulpice.
(4) Galerie Marthe Nochy, 93, rue de Seine.
(5) 36, rue Falguière.
(6) Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi.

VENTES

A Londres

LE DESTIN D'UN BOTTICELLI VRAI OU FAUX

Faux ou vrai ? Mini ou grand événement chez Christie's à Londres, le 10 décembre, avec la vente du portrait de Giovanni di Francesco dei Medici, attribué à Botticelli ?.

Les enchères ont démarré à 300.000 livres, ont grimpé vite, mais se sont arrêtées également assez vite : 750.000 livres, avec les frais 810.000 livres, soit environ 9 millions de francs.

Le prix est relativement modeste s'il s'agit d'un Botticelli tardif comme l'affirme un expert de chez Christie's : la National Gallery, qui d'ailleurs l'a exposé sous l'étiquette Botticelli, vient d'acquérir un Renoir, *la Seine à Asnières* et un Monet, *la Gare Saint-Lazare*, estimés chacun à plus d'un million de livres. Il n'est pas excessif non plus, s'il s'agit, comme d'autres experts le pensent, d'une œuvre de Botticini, élève de Botticelli, ce qui la situe toujours dans le quinzième siècle toscan.

Le portrait en question (58 cm × 39,2 cm), où l'on voit le prince tenant un médaillon comme dans le *Portrait d'homme* des Offices (Botticelli, 1474) était arrivé en Angleterre au dix-huitième siècle, apporté par Sir Thomas Winn, le premier lord de Newborough, qui avait longtemps séjourné en Toscane. Découvert chez un descendant de celui-ci à la fin des années 30, il avait été acheté par un marchand londonien pour 80 livres, racheté par Christie's presque immédiatement pour 10 000 livres et revendu le double à Sir Thomas Marton dont la famille, le 10 décembre, l'a vendu à un acheteur anonyme, par téléphone, prosaïquement. — G. B.

EXPOSITIONS

Au musée du Louvre

CIMABUE SAUVÉ DES EAUX

Les visiteurs de la grande galerie bénéficieront pendant cinq semaines d'un groupement insolite. L'immense *Crucifix* peint par Giovanni Cimabue, « l'artiste universellement illustre » (Vasari), pour l'église des franciscains à Florence, est suspendu à quelques pas de la *Madone aux anges* et de la *Pala* de Giotto (1). On peut relire le vieux Vasari pour apprécier la portée de cette confrontation, qui nous ramène à Florence vers 1290 (2). Elle a une immense signification pour la ville, dont ce crucifix de bois de plus de quatre mètres est devenu le « palladium ».

Déposé depuis longtemps au musée de Santa-Croce, il reçut les eaux noires de l'inondation dans la nuit tragique de novembre 1966, commença à s'écailler et ne fut sauvé de la décomposition totale que par l'effort passionné des services dirigés par V. Procalci. La restauration fut lente, laborieuse et sage. Umberto Baldini adopta un parti original pour compenser les manques trop nombreux, sans les nier par des copies.

Dans ce chef-d'œuvre, tous les détails comptent : les taches de sang qui s'étalent sur les rebord sont, par exemple, une démonstration prodigieusement neuve. Les Italiens ont voulu présenter à l'étranger le résultat de leur travail.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) Cimabue : *le Crucifix de Santa-Croce*, étude par Umberto Baldini et O. Casazza. Grande galerie du Louvre (jusqu'au 17 janvier 1983).
(2) On peut s'aider de la nouvelle édition de Vasari en français : vol. 2, édi. Berger-Levrault, 1981.

■ **Une licence d'exportation vient d'être refusée à un marchand français qui avait proposé une peinture de David à la National Gallery de Londres. Il s'agirait du *Portrait de M. Blauw*, ministre hollandais peint par David, à Paris vers 1790.**

■ **L'enquête sur les pratiques culturelles des Français, menée par le service des études et recherches du ministère de la culture** (*le Monde* du 8 décembre) est publiée aux éditions Dalloz (438 pages, 92 F).

■ **Devant le succès d'*Opening Night*, film de John Cassavetes, le Festival d'automne organise une projection supplémentaire, le 12 décembre à 20 heures à l'Olympia.**

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MA ELO. — Petit Athénée (742-67-27), 20 h 30 (sam.).
PHILOCTETE LE BOURREAU. — Centre culturel suédois (271-82-20), 20 h 30 (sam, dim.).
L'AMOUR, LA MORT, LA BOUFFE ET MOI. — La Huchette (326-38-99), 22 h 30 (sam.).
DES FLEURS ET DE L'ÉTÉ. — Cergy-Pontoise, centre culturel (030-33-33), 21 h (sam.).
DU BON USAGE DU DOMESTIQUE. — Artistic-Athevains (379-06-18), (sam.) 14 h et 20 h 30 : (dim.) 17 h.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (sam.) 19 h 30 : Falstaff.
SALLE FAVART (296-12-20) : (sam.) 19 h 30 : les Contes d'Hoffmann.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : (dim.) 20 h 30 : Intermezzo ; (sam.) 20 h30 ; (dim) 14 h 30 : le Plaisir de rompre ; le Voyage de M. Perrichon.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer (sam.) 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) ; la Voix humaine, soprano : A. Béranger ; Théâtre Gémier 20 h 30 ; (sam.) (dim.) 15 h : le Père.
ODÉON (325-70-32) : (sam.) 19 h 30 ; (dim.) 15 h : Grand et petit.
PETIT ODÉON (325-70-32) : (sam., dim.) 18 h 30 : les Vacances ; Rixe.
TEP (797-96-06) : (sam.) 20 h : les Possédés I ; (dim.) 15 h : les Possédés II ; (sam.) 14 h 30 : Un verre de trop ; Sibériade ; (dim.) 20 h : les Possédés I.
PETIT TEP (797-96-06) : (dim.) 15 h : Lettre de Chine ; Marcel ; (sam.) 20 h 30 : Porte close ; Marcel ; (dim.) 10 h 30 : Histoires de quartiers, histoires de famille, un bilan.
BEAUBOURG (277-12-35) débats et rencontres - musée : (sam.) 20 h 30 : Allen Ginsberg — A. Oznessensky ; cinéma-vidéo (sam., dim.) 13 h, 16 h, 19 h : nouveaux films B.P.I. ; (sam., dim.) 15 h, 17 h, 20 h : cinéma D. W. Griffith ; Concert : (dim.) 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano d'après Eluard.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette, (sam., dim.) 14 h 30 : la Veuve joyeuse.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), petite salle, (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle, (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 14 h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (sam.), 20 h 30, (dim.) 15 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71) (sam.), 20 h 30, (dim.) 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23) (sam.) 16 h et 21 h, (dim.) 16 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) (sam.), 20 h 30 : le Malentendu ; (dim.), 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (sam.), 21 h ; (dim.), 15 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), Salle L.-Jouvet, (sam.), 21 h : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. — Th. de l'Aquarium (374-99-61) (sam.), 20 h, (dim.), 16 h : Correspondance. — Théâtre du Soleil (374-24-08), (dim.) 15 h 30 : la Nuit des rois ; (sam.) 18 h 30 : Richard II. — Atelier du chaudron (328-97-04) (sam.), 20 h 30, (dim.), 16 h : les Soupirants.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52) (sam.), 20 h 30 : Boustifilles.
CINQ DIAMANTS (588-01-00) (sam.), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre (sam.), 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (sam.), 21 h, (dim.), 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (sam.), 20 h 45, (dim.), 15 h 30 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (sam.), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (sam.), 20 h 30 : Moi.
DAUNOU (261-69-14) (sam.), 21 h, (dim.), 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49) (sam.), 21 h, (dim.), 15 h : la Dernière nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42) (sam.), 20 h 30, (dim.), 14 h 30 et 18 h : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10) (sam.), 20 h 30, (dim.), 14 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (sam.), 22 h, (dim.) 20 h 30 : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (sam.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : (sam., dim.) 20 h 45 : les Palhasses ; II : (sam., dim.) 20 h 30 : Bethsabée - la Kabbale selon Aboulafia.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55) (sam.) 20 h 30 : Léonce et Léna.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (sam.), 18 h 30, (dim.), 14 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; (sam.), 20 h 15, (dim.), 16 h 30 : Vive les femmes ; (sam.) 22 h, (dim.) 18 h 30 : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51 (sam.) 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (sam.) 20 h 30, (dim.) 17 h 30 : la Poule à Jupiter.
HUCHETTE (326-38-99), (sam.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
JARDIN D'HIVER (255-74-40), (sam.) 15 h : Samedi ouverture du jardin d'hiver.
LA BRUYÈRE (874-76-99), (sam.) 21 h, (dim.) *15 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.*
LIERRE-THEATRE (586-55-83) (sam.) 20 h 30, (dim.) 16 h : Armaguedon.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. (sam.) 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. (sam.) 18 h 30 : Noces de sang (dernière) ; 20 h 30 : La Noce ; 22 h 15 : Moman ; — Petite Salle (sam.) 18 h 30 : Parlons français : 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MARIGNY (256-04-41) (sam., dim.), 21 h, (dim.), 15 h : Amadeus. — Salle Gabriel (225-20-74) (sam.) 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00) (sam.), 21 h, (dim.), 15 h et 18 h 30 : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), (sam.) 18 h 15 et 21 h 15, (dim.), 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), (sam.), 20 h 30, (dim.), 15 h : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), (sam.), 21 h, (dim.), 15 h : R. Devos : Petit Montparnasse (sam.) 21 h, (dim.) 16 h : Eupalinos (dernière).
NOUVEAUTÉS (770-52-76), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h et 19 h : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), (sam.), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), (sam.) 20 h 30, (dim.) 17 h : Cie Ph. Ginty ; Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), (sam.) 19 h 15 et 22 h, (dim.) 15 h 30 : Pauvre France. Rencontres : (sam.) 14 h.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), (sam.), 21 h : Intrigues.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), (sam.), 21 h : Plock.
POTINIÈRE (261-44-16), (sam.) *20 h 45, (dim.) 15 h et 18 h 30 :* Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), (sam.) 20 h 30 : la Manufacture.
RANELAGH (288-64-44), (dim.) 20 h 45 : Périclès.
SAINT-GEORGES (878-63-47), (sam., dim.) 20 h 45, (dim.) 15 h : le Charimari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18) (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h : les Petits *Oiseaux.*
STUDIO BERTRAND (783-99-16) (sam., dim.) 20 h 30 : les Burlingeurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), (sam.) 20 h 45, (dim.) 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), (sam.) 20 h 30 : la Voix humaine ; (dim.) 18 h 30 : l'Ecume des jours ; (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h. : la Maison de poupée ; (sam.) 22 h., (dim.) 17 h : A. Allais ; (sam.) 17 h., (dim.) 20 h 30 : Français, encore un effort.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (sam.) 20 h 30 : Bruissement d'elles ; 22 h : Liberté d'action.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), (sam.), 20 h 30 : les Babas cadres : 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), (sam.) 21 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), (sam.) 19 h, (Dim.) 15 h : Voyage en Dualie ; (sam.) 22 h 30, (dim.) 15 h : l'Enfant.

Samedi 11, dimanche 12 décembre

THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), (sam.), 18 h 30 : le Silence de la mariée ; 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60) (sam.) 20 h 45, (dim.) 14 h 30 : Famille Fenouillard dare dare.
THÉATRE DE LA MER (671-47-61), (sam.) 21 h, (dim.) 16 h : l'Invitation.
THÉATRE DE PARIS (274-22-77), Grande Salle, (sam.) 20 h 30, (dim.) 14 h 30 : Une journée particulière ; Petite Salle : (sam.) 20 h 30, (dim.) 14 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (sam.) 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (sam.) 17 h et 20 h 30, (dim.) 15 h 30 : Enjeux la vie.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), (sam.), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h : les Strauss ; (sam.) 20 h 30 : l'Ambassade.
THÉATRE 13 (588-16-30), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h : Lorenzaccio.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), (sam.) 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), (sam.) 21 h ; (dim.) 17 h : Arlequin valet de deux maîtres.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h et 18 h 30 : le Retour du héros (dernière).
VARIÉTÉS (233-09-92), (sam.) 20 h 30, (dim.) 15 h et 18 h 30 : Chéri.

La danse

A DÉJAZET (887-97-34) (sam., dim.), 18 h 30 : Elle dit qu'elle est seule.
CISP (343-19-01) (sam.), 20 h 45 ; (dim.), 15 h : Jazz Dance Company.
LA MAIN D'OR (700-02-34) (sam., dim.), 20 h 30 : M. Vossen.
THÉATRE DE LA BASTILLE (357-42-14) (sam.), 20 h 30 ; (dim.), 17 h 30 : Solos.
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77) (sam.), 20 h 30 ; (dim.), 21 h : Ballet national de Marseille. R. Petit.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (sam., dim.), 20 h 30 : Malavika, l'Inde à travers la danse et son langage.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75) (sam.) 14 h 30 et 20 h 30 (dim.) 14 h 30 et 18 h 30 : le Vagabond tzigane.

Les concerts

SAMEDI

ÉGLISE DE LA TRINITÉ, 20 h 45 : Octuor de l'Academy St-Martin in the Fields (Mozart, Brahms, Mendelssohn).
ÉGLISE ST-MERRI, 21 h : Ensemble instrumental musique oblique (Dupin, Britten, Schoenberg).
ASSOCIATION CULTURELLE DU XIIe, 20 h 30 : C. Lupovici, N. Maison (Mozart, Schubert, Beethoven).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Vivaldi).
TH. DU RANELAGH, 21 h : Chœur d'hommes de Chaillot, N. Bera-Tagrine (Schubert).
SALLE GAVEAU, 17 h : *Quatuor Panocha.*
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : Quatuor Obojowy (Mozart, Britten, de Falla).
ÉGLISE ST-JULIEN LE PAUVRE, 20 h 30 : A. Devorsine, R. Martin, O. Boussus (Bach, Debussy, Haydn...).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble M. Zarev (Bach, Pergolèse, Vivaldi, Charpentier).

DIMANCHE

ÉGLISE ST-MERRI, 16 h : Quatuor de Clarinettes Lutèce (Albinoni, Haendel, Ibert...).
THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : Quatuor Eder (Haydn, Beethoven, Webern).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Vivaldi).
ÉGLISE ST-THOMAS D'AQUIN, 17 h 30 : F. Clement (Bach, Grigny, Leguay).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 : Concerts Pasdeloup (Rachmaninov).
CONCIERGERIE, 17 h 30 : La Grande Écurie et la Chambre du Roy (Vivaldi).
NOTRE-DAME, 17 h 45 : D. Maurer (Dupré, Frank, Widor, Langlais).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ensemble 12, Ph. Bride, R. et B. Pasquier (Mozart, Stamitz).
ÉGLISE ST-NICOLAS DU CHARDONNET, 15 h : Chœur et Orchestre de l'École normale supérieure, dir. : P. Holiner (Haendel).
ÉGLISE ST-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Orchestre du Val-de-Marne, dir. : B. Mayan (Bach, Hummel, Boccherini).
GALERIE BRETEAU, 20 h : La Couleur du son, musique d'O. Coupille.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)

COMBS-LA-VILLE, Église, (sam.) 20 h 45 : Duo Courtois-Collard (Mozart, Beethoven, Schubert, Webern).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

HALLE DU MARCHÉ, (sam.) 20 h 30, (dim.) 17 h : Le Saperleau.
JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00) (sam.) 20 h 30 : La Comédie de Macbeth.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h : hommage à B. Boetticher : L'aventurier du Texas ; 17 h : Qui tire le premier ; 19 h, hommage à J. Huston : la Charge victorieuse ; 21 h : le Barbare et la Geisha.

DIMANCHE

15 h : hommage à B. Boetticher : Commanche Station ; 17 h : Arruza ; 19 h, hommage à J. Huston : les Racines du ciel ; 21 h : le Vent de la plaine.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

15 h, jeune cinéma italien : T. Curagi et V. Galofargo ; A. Carzaniga ; 17 h, aspects *du cinéma en R.F.A. : Lueurs à l'Ouest*, de N. Schilling ; 19 h, films de Ben Barzman : Temps sans pitié, de J. Losey ; 21 h : l'Enquête de l'inspecteur Morgan, de J. Losey.

DIMANCHE

15 h, jeune cinéma italien : E. Stella ; C. Torrini ; 17 h, aspects du cinéma en R.F.A. : Salade mixte Franch Dressing, d'E. Kneihsl ; 19 h, films de Ben Barzman : les Damnés, de J. Losey ; 21 h, le Crépuscule des aigles, de J. Guillermin.

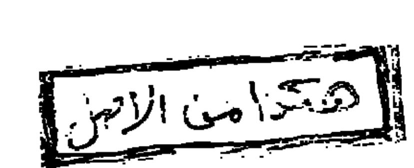
Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08). ; Publicis *Champs-Elysées, 8e (720-76-23)* ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 15e (320-12-06) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BALANCE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : *Danton, 6e* (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE CRIME D'AMOUR (Fr) : Marais, 4e (278-47-86).
DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82).
DEUX DEBILES CHEZ LE FANTOME (A., v.o.) : Ambassade, 6e (359-19-08). - V.f. : Français, 9e (770-33-88).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) : Ambassade, *8e (359-19-08).*
DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).
E.T. *L'EXTRA-TERRESTRE* (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e *(359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07)* ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Escurial, 13e (707-28-04).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
HANKY PANKY, LA FOLIE AUX TROUSSES (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
HECATE (Fr.) (*) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES FILMS NOUVEAUX

AMOUR JEUNE, AMOUR FOU, film italien de Giorgio Stegani Casorati. V.F. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Montmartre, 8e (606-34-25) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St.-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Gobelins, 14e (707-12-28) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).
LA BOUM N° 2, film français de *Claude Pinoteau : Gaumont-Halles,* 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BRISBY, LE SECRET DE NIMH, film d'animation américain de Don Bluth. V.O. : Quintette, 5e (633-79-38) ; V.F./V.O. : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.F. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
S.A.S. A SAN-SALVADOR, film français de Raoul Coutard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e *(828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)* ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétans, 19e (241-77-99).
TELL ME..., film américain de Lee Grant. V.O. : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; V.F. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St.-Charles, 15e (579-33-00).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-79) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-Beaubourg, 2e (271-92-36) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp.
LES MISÉRABLES (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-*29-46) ; Français, 9e (770-33-88)* ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
NEW-YORK, 42e RUE (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
PHILADELPHIA SÉCURITY (**) (A., v.o.) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; *Grand Pavois, 15e (554-46-85)* ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) ; Paramount Marivaux, (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
SPEED DRIVER (It., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).
THE THING (A., v.o.) (*) : Normandie, 8e (359-41-18) — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-53) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, *14e (329-90-10).*
UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
UN TUEUR DANS LA VILLE (A., v.o.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-*69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e* (770-11-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).
YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 11 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse
Emission de Michel Polac.
Allez les femmes. Avec notamment Mmes B. Gros, A. Laguillier, A. Lartéguy, Me G. Halimi, MM. A. Richard et G. Gantier.

21 h 50 Série : Dallas.
Lucy et Mitch se marient à Southfork. Sue Ellen redécouvre que J.R. s'intéresse à la sœur de Mitch...

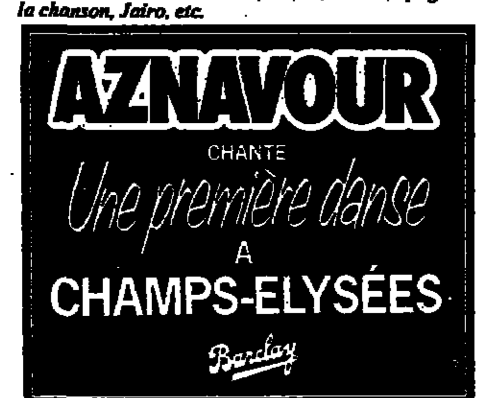
22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
La télévision d'Allemagne de l'Est ; Coup de cœur : première greffe d'un cœur artificiel ? ; Gabriel Garcia Marquez, prix Nobel de littérature 82 et Jean-Jacques Servan-Schreiber, grand témoin.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Elysées
de M. Drucker.
Autour de C. Aznavour, Nicoletta, les Compagnons de la chanson, Jairo, etc.



21 h 50 Téléfilm : La Secte des possédés.
Réal. W.A. Graham (1re partie) — Avec P. Boothe, N. Beatty, I. Cara, V. Cartwright.
Le 18 novembre 1978 le monde entier apprit la mort de 914 adeptes du Temple du peuple, en Guyane. « La Secte des possédés » montre la genèse du drame : de l'enfance du révérend Père Jim Jones (chef de la secte) au jour fatal.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir... Rendez-vous à Paris
d'après le roman de V. Baum, réal. G. Kubach. Avec C. Jade, B. Rudolph, B. Stokes, C. Bronner...
Evelyne et Kurt, un couple bien assorti, entre Berlin et Paris en compagnie de Marianne une femme vive et dynamique. Fin malheureuse.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Bleu outre-mer.
En Nouvelle-Calédonie, les toupies de nacre : des coquillages qui deviendront des boutons de nacre ; en Guyane, il était une fois : des chants de Noël.

23 h 45 Prélude à la nuit.
« Coin de cimetière au printemps », de D. de Séverac, par A. Kremski, piano.

FRANCE-CULTURE

20 h, Kaspar Guarnerius, de C. Rabou. Avec M. Lonsdale, N. Nerval, V. Feyder.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 10, Reconstitution du 1er concert de l'Orchestre national (le 13 mars 1934) : Ouverture, mer calme et heureux voyage » de Mendelssohn, « Obéron : air » de Weber » ; « Nuages, fêtes, sirènes » de Debussy ; « Poème pour violon et orchestre » de Chausson ; « Saint Julien l'Hospitalier » de Erlanger ; « Ariane et Barbe-Bleue : Prélude du 3e acte » de Dukas ; « Les Djinns » de Franck ; « Air de Fidelio », « Léonore no 3 » de Beethoven ; Dir. D.E. Ingelbrecht.
22 h 30, « Température nocturne variable selon longitude » (en direct du centre des ondes courtes à Limours).

Dimanche 12 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée à Bailly (Yvelines).
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Série : Starsky et Hutch.
14 h 15 Les grands enfants.
Avec J.-M. Thibault, S. Desmarets, J. Maillan, D. Lavanant...

15 h Sports Dimanche.
Handball : coupe d'Europe.
17 h Pour vous.
18 h Série : Arnold et Willy.
18 h 20 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
De M. De La Grange et A. Reille : le pari.
19 h 25 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Grand Blond avec une chaussure noire.
Film français de Y. Robert (1972), avec P. Richard, B. Blier, J. Rochefort, M. Darc, J. Carmet (rediffusion).
Un violoniste perpétuellement dans la lune sert, sans le savoir, d'appât au chef du service de renseignements français qui veut se débarrasser de son adjoint et rival. Pierre Richard excellent, dans une comédie d'espionnage du meilleur style « boulevardier », écrit avec le concours de Francis Veber.



22 h 05 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu
« Un grand avocat », de Henry Denker au Théâtre Mogador ; « la Xe de Beethoven », de Peter Ustinov, mise en scène de Philippe Rondest ; « Falstaff » de Verdi, mise en scène de Georges Wilson, etc.
22 h 25 Sports dimanche soir.
22 h 45 Journal.
23 h 05 A Bible ouverte.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic.
(et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 45 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, série : l'homme qui tombe à pic ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 05 Série : Le mythomane.
No 1 : Les jonquilles de la grande duchesse. (Rediffusion).
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Le cirque de demain.
5e Festival mondial 1981.
Voltige cosaque, équilibristes français, clowns, ballerine sur fil, danseur sur corde des quatre coins du monde.
21 h 35 Mœurs en direct : Un homme, un vrai.
Réal. V. Sarmiento
Film tourné à Costa-Rica en Amérique latine sur le machisme : témoignages de jeunes hommes à la conquête de femmes, d'hommes mûrs (machos), d'une prostituée, etc.
22 h 25 Musique.
Œuvres de Haendel, Franck, Vivaldi, Bach, Bizet, Schubert et Albinoni, avec P. Domingez et I. Solisti Veneti, dir. C. Scimone. *Ce concert a été donné le 30 octobre dernier à la salle Nervi du Vatican.*
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images du Maroc
10 h 30 Mosaïque.
Spécial Tunisie.
13 h Les Jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique avec Bazaine ; à 16 h : les musiques traditionnelles corses ; à 17 h, la littérature et le bistouri : portraits de M. Suffran et J. Reverzy.
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
Les coulisses du grand reportage ; les photos de la guerre 1914-1918 ; portrait de Bruno Barbey ; la photo de nuit ; concours.
18 h 45 L'écho des bananes.
De V. Lamy.
Avec Moon Martin, Elisabeth Wiener et le groupe Raticide.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 La minute de M. Cyclopède.
Apprenons à reconnaître un communiste.
20 h 35 Document : un certain goût de la vie.
La vie d'un boxeur, Robert Charron. Réal. G. Birtchansky.
Heurs et malheurs d'un challenger de Marcel Cerdan qui n'a pu accéder à la consécration suprême.
21 h 20 Aspects du court métrage français
« Hommage à Rodin », de M. de Gastyne ; « Victor », de D. Maillet ; « Rencontres », de G. Benattar.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle Vincente Minnelli) : Ziegfeld Follies.
Film américain de V. Minnelli (1945), avec F. Astaire, W. Powell, L. Ball, E. Williams, L. Bremer, R. Skelton, J. Garland (v.o. sous-titrée).
0 h 15 Prélude à la nuit
« Concerto no 3 », de Scarlatti par l'Ensemble la Follia.

FRANCE-CULTURE

7 h 9, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Écoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française.
10 h, Messe à Viroflay.
11 h, Regards sur la musique : « Concerto pour violon et orchestre », de Stravinski ; « Tzigane », de Ravel.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique : MC2... musique contemporaine en Provence (et à 15 h 28 et 23 h).
14 h, Sons.
14 h 5, Albert et son pont, de T. Stoppard. Avec J.-L. Moreau, C. Morain, R. Carel, etc.
17 h 30, Rencontre avec... *F. Calvi M. Padovani, L. Pace* et F. Scianna.
18 h 30 Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Pierre Mabille, rebelle du merveilleux, par P. Drachline.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Pologne, Polska, Polcha, par R. Farabet (Redif.)
23 h, MC2, musique contemporaine en Provence (Musiciens du Lubéron).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade ; Musique viennoise et musique légère ; œuvres de Haydn, Tchaïkovski, Beethoven, Wieniawsky, Liszt, Leoncavallo, Albinoni, Rossini, J. Strauss, Jarno, Sandauer, Eysler ;
8 h 2, Cantate ; Intégrale des cantates de J.-S. Bach ;
9 h 10, Les matinées de l'orchestre ; L. Stokowsky ; œuvres de Haendel, Beethoven, J. Brahms, R. Strauss, J. Strauss.
11 h, Concert : en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées à Paris, œuvres de Haydn, Beethoven, Webern, par le Quatuor Eder.
12 h 5, Magazine international.
14 h 4, D'une oreille l'autre ; œuvres de Debussy, C.P.E Bach, Schönberg, Beethoven, Mozart, Dowland.
17 h, Comment l'entendez-vous ? par P. Combescot ; œuvres de Bertrand, Charpentier, Mozart, Rossini, Meyerbeer, Boieldieu, Donizetti.
19 h, Jazz vivant ; Le septette de B. Goodman.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné au Théâtre Gérard-Philipe le 29 juin 1982) : « Roméo et Juliette, ouverture fantaisie » de Tchaïkovski ; « Concerto pour violon et orchestre no 3 en si mineur » de Saint-Saëns ; « Tzigane », « le Boléro » de Ravel, par le Nouvel Orchestre philharmonique ; dir. E.Tchakarov ; sol. A. Dumay, violon.
22 h 30 La nuit sur France-Musique ; Musiques de nuit ; œuvres de Beethoven ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Un voyage en hiver ; œuvres de Moussorgski, Reznikov, Rossini.

VU

« Privilégiature »

M Marcel Bleustein-Blanchet, P.-D.G. de l'une des plus grandes agences de publicité en France, propriétaire des drugstores Publicis, est un authentique sel made-man, de ces hommes dont on dit qu'ils se sont faits « à la force du poignet ». Il n'est pas né avec une cuillère d'argent dans la bouche. Il l'a dit devant les caméras du « Nouveau Vendredi », sur FR 3 : « Je suis parti tout seul à treize ans et demi. » Le talent en prime.

Bref, M. Bleustein-Blanchet est à ranger dans la catégorie des « méritants », et non des privilégiés par héritage. Et vous ? Êtes-vous des privilégiés ? Peut-être bien. Vous avez un travail, vous bénéficiez de la sécurité de l'emploi, vos avantages acquis sont conséquents ? Vous êtes privilégiés, a résumé François de Closets, journaliste et auteur d'un livre (Toujours plus), que beaucoup de lecteurs privilégient par rapport à d'autres lectures.

Le privilège, ce serait donc aussi cela, ces petites primes que nous taisons. Heureusement pour notre bonne conscience, M. Philippe Herzog, jeune, beau, polytechnicien et membre du bureau politique du P.C.F., nous a rassurés. Les privilégiés, ce sont les « gros », rien que les « gros ». Les patrons sont incapables, fraudeurs et fainéants. Nous caricaturons à peine. A droite, les riches, les bourgeois : voilà les privilégiés. A gauche, les ouvriers, le monde du travail : les méritants.

Du coup, le « Nouveau Vendredi » a tangué sous la direction d'André Campana et de Jean-Charles Eleb. M. Lionel Stoléru, polytechnicien lui aussi, ancien ministre de M. Giscard d'Estaing, a voulu se poser en rassembleur. Point de bons Français et de mauvais. Le débat était mal parti. Il s'emballait même.

Une information tout de même. Nous la devons à M. Christian Pierret, député et rapporteur général du budget. Un homme vient de verser au Trésor public une somme de 50 millions de francs au titre de l'impôt sur les grandes fortunes. Un privilégié, sans doute. Un homme de devoir, en tout cas.

LAURENT GREILSAMER.

● *Un protocole d'accord de coopération* a été signé, le 6 décembre à Moscou, entre le comité d'Etat de l'U.R.S.S. pour la radio et la télévision (Gosteleradio) et la Société française de production (S.F.P.). Ce document, paraphé par les présidents des deux organismes, MM. Sergueï Lapine et Bertrand Labrusse, prévoit notamment la réalisation de films de télévision — contribuant à « *faire progresser et à renforcer les rapports traditionnels d'amitié entre les deux peuples, et à favoriser le rapprochement culturel* » — et la mise à disposition réciproque des moyens techniques pour les équipes de tournage envoyées sur place. Une mission soviétique doit se rendre prochainement à Paris pour préciser les modalités de ce protocole d'accord.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

— *M. Lionel Stoléru*, ancien ministre, membre du bureau politique du parti républicain, participe à l'émission « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L., à 18 h 15.

— *M. Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., est invité au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

EN CAS DE GRÈVE DANS LE SERVICE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

Un projet de décret fixe les modalités d'un « programme minimun »

Le Conseil d'État doit examiner, la semaine prochaine, le projet de décret relatif à l'organisation d'un « programme minimun », en cas de grève dans le service public de la radio-télévision.

Ce « programme minimun » est prévu par l'article 74 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, mais les modalités n'en avaient pas encore été fixées : ce flou juridique avait provoqué une polémique, lors de la grève du 25 novembre dernier, entre M. Georges Fillioud et les syndicats de techniciens de l'audiovisuel (*le Monde* du 27 novembre), et c'est aussi pourquoi le ministre de la communication a accéléré la finition de son texte.

Le projet de décret, qui vient d'être approuvé par la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle, présidée par M. Claude Estier, député (P.S.) de Paris, prévoit, d'abord, les obligations faites dans le domaine de l'information : en cas de cessation concertée du travail, TF 1 et Antenne 2 doivent, chacune, diffuser deux journaux, l'un à la mi-journée, l'autre le soir. FR 3 et ses stations régionales doivent assurer l'édition régionale du soir (la troisième chaîne ne se voit pas fixer d'impératif pour un journal national). Radio-France (*chaîne nationale et stations régionales*) doit ouvrir son antenne à trois journaux, le matin, à midi et le soir. Les communications du gouvernement, les émissions de droit de réplique et les campagnes électorales doivent être obligatoirement produites et diffusées. Il n'est pas imposé de réquisitionner les journalistes ; les éditions seront assurées par les rédacteurs non-grévistes ou, à défaut, par le seul directeur de l'information.

Pour ce qui a trait aux programmes, l'une au moins des sociétés de télévision concernéees (TF 1, A 2, FR 3) doit retransmettre, après le journal du soir, un programme enregistré, d'une durée minimale de quatre-vingt-dix minutes. La radio nationale doit, elle, diffuser un programme ininterrompu de musique enregistrée à l'ouverture de ses heures d'antenne habituelle.

Enfin, Télédiffusion de France (T.D.F.) est tenue d'assurer la transmission des signaux, en ce qui concerne la télévision, durant au moins *quarante-cinq minutes à midi*, cent vingt minutes le soir, et pour la radio, durant toute la journée sur les grandes ondes. L'Institut national de la communication audiovisuelle (I.N.A.) et la Société française de production (S.F.P.) doivent veiller à la sécurité et au maintien des installations. La S.F.P. doit en outre pourvoir à la production des campagnes électorales et communications gouvernementales.

● *A Antenne 2*, Albert Du Roy, ancien journaliste de *l'Express* et du *Nouvel Observateur*, devient l'un des rédacteurs en chef et le chef du service politique à partir du 20 décembre. Il assurera en particulier les chroniques de politique intérieure du journal de 20 heures, édition placée sous la responsabilité de Christine Ockrent.

PRESSE

LE PRIX BERNARD-J. CABANES

Le prix international de journalisme Bernard-J. Cabanes, réservé aux seuls journalistes d'agences de presse, et créé par une Association fondée à la mémoire du rédacteur en chef de l'Agence France-Presse tué en juin 1975 dans un attentat à la bombe commis à son domicile, a été décerné pour la cinquième fois à Paris, par un jury international dont le président est M. Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'A.F.P.

Le lauréat 1982 est un journaliste de l'agence Reuter, Nicholas Moore, chargé de couvrir à travers le monde les activités de l'OPEP, chef de la rubrique énergie.

● *L'Association nationale des directeurs de vente* de la presse française, qui vient de tenir son assemblée générale annuelle, a porté à sa présidence M. Pierre Desclos, responsable du service des ventes du *Monde*, en remplacement de M. Alfred Martin (*le Provençal*), nommé président d'honneur.



INSTITUT

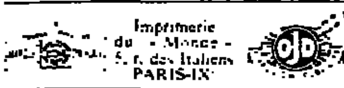
M. RAYMOND BLOCH ÉLU à l'Académie des inscriptions et belles-lettres

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu, le 9 décembre, M. Raymond Bloch en remplacement de M. Robert Flacelière, décédé.

[Né à Paris le 4 mai 1914, M. Raymond Bloch est ancien normalien, agrégé de grammaire, docteur ès-lettres. Il a été membre de l'Ecole française de Rome de 1938 à 1939 et de 1945 à 1947 ; il en a dirigé les fouilles en Algérie, à Wattignies (vallée du Chéliff), puis en Italie, à Bolsena et à Casalecchio di Reno. Il a également fait partie du Conseil supérieur de la recherche archéologique (*1963-1978*), et de la section des langues et civilisations classiques du C.N.R.S. (1971-1976). Depuis 1949, il est directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (épigraphie latine et antiquité romaine).

M. Raymond Bloch est surtout connu du public par ses ouvrages sur les Etrusques, mais ses travaux, qui ont fait l'objet de très nombreuses études dans les publications savantes, ont porté sur l'archéologie protohistorique, l'histoire, la civilisation et les religions de toute l'Italie ancienne. Parmi ses livres, on retiendra entre autres : *l'Art des Etrusques, l'Art et la Civilisation étrusques, le Mystère étrusque, les Origines de Rome.*]

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

économie

SOCIAL

Le délai de dépôt des contrats de solidarité serait reporté au 15 décembre

L'ultime délai pour le dépôt des contrats de solidarité — permettant d'appliquer le droit à la préretraite au taux de 70 % — est-il repoussé au 15 décembre ? Dans *le Monde* du 3 décembre, nous avions indiqué que, malgré la circulaire du 26 novembre fixant le délai limite des dépôts au 1er décembre, le gouvernement acceptait une certaine souplesse et tolérait comme date « *les environs* » du 10 décembre.

A l'occasion de la présentation d'un projet de contrat de solidarité aux Galeries Lafayette, *l'Humanité*, qui a interrogé le ministère de l'emploi, écrit, dans son édition de samedi 11 décembre, que le délai est reporté au 15 décembre, les services du ministère précisent que « *les dossiers doivent être déposés le plus rapidement possible* ».

Il faut, certes, approuver cette souplesse mais, l'absence de déclaration officielle sur la date limite — « *il nous semble préférable de ne pas la communiquer* », a répondu le ministère à *l'Humanité* ... tout en le communiquant — de même qu'on nous avait parlé officieusement des « *environs du 10 décembre* », ne simplifie pas la situation ni pour les entreprises et les syndicats ni pour les éventuels bénéficiaires. La plupart des confédérations considèrent la circulaire comme nulle, et la C.G.T. demande toujours que seul le décret soit appliqué... Or celui-ci ne prévoit qu'une date : les contrats doivent être signés avant le 31 décembre.

Certes, M. Le Garrec, ministre de l'emploi, a raison quand il déclare que « *la préretraite à 55 ans est un privilège* », que la maintenir à 70 % est « *financièrement impossible, économiquement impensable et socialement inacceptable* », mais c'est son gouvernement qui a institué les contrats de solidarité ; ce sont ses services qui ont, à la dernière limite — le 26 novembre — fixé par circulaire une date guillotine : le 1er décembre.

En réclamant l'annulation de cette circulaire, et le report — le plus tard possible — du délai pour les dépôts des dossiers, les syndicats ont d'ailleurs reçu l'appui du ministre des affaires sociales. Aux questions de M. Couste, député R.P.R. du Rhône, M. Bérégovoy a répondu le 10 décembre : « *Je reconnais volontiers que la circulaire du 26 novembre était inopportune et ne correspondait pas à l'esprit du décret.* « *Inopportune ?* », le mot devrait faire fortune et donner, si aucune date officielle sur le délai des dépôts n'est donnée, des armes aux partenaires sociaux pour exiger de nouveaux assouplissements.

La retraite à 60 ans

Autre débat difficile, qui reprend : les modalités concrètes d'application de l'ordonnance de 1982 sur la retraite à 60 ans au taux plein (50 % des salaires plafonnés des dix meilleures années après 37,5 années de cotisations) à partir du 1er avril 1983. Pour que ce droit soit une réalité, il est nécessaire que les partenaires sociaux alignent les retraites complémentaires (droit à 20 % environ à 65 ans) au régime général pour ouvrir ce droit dès 60 ans. M. Bérégovoy, en réponse à la même question de M. Couste, a indiqué : « *Les pensions complémentaires sont du ressort des caisses de retraite elles-mêmes. C'est donc aux organisations patronales et syndicales qu'il appartient de conclure un accord. Lorsque je les ai reçues, fin octobre, elles sont convenues de rechercher cet accord jusqu'au 15 janvier et de proposer les éventuelles adaptations qui s'imposeraient. L'autonomie des régimes complémentaires sera respectée. Il n'est donc pas question de décider par voie réglementaire d'une augmentation des cotisations de ces régimes.* » Cependant, a ajouté le ministre : « *Nous avons été obligés de nous placer dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'accord, ce que, compte tenu du comportement du patronat depuis quelques mois, on ne peut malheureusement pas exclure. il faudrait alors que le gouvernement prenne des mesures pour que le salarié prenant sa retraite à 60 ans bénéficie d'une retraite équivalente à celle qu'il aurait obtenue à 65 ans.* »

Les négociations entre patronat et syndicats devraient s'ouvrir le 22 décembre. Va-t-on assister à la même parodie de discussions que celle de ces derniers mois sur l'UNEDIC ? Il semble que les pourparlers officieux progressent positivement. Le régime de retraites complémentaires de non-cadres serait aligné et impliquerait un accroissement modeste de cotisation :+ 0,3 à + 0,4 %. Pour les cadres, le régime ne serait pas modifié — retraite à 65 ans — mais un système intermédiaire — comme l'a proposé la C.G.C — serait mis en place. Reste, dans le proche avenir, la vraie question : le C.N.P.F. acceptera-t-il de participer à son financement ? Et s'il accepte, les P.M.E., et surtout les P.M.I., joueront-elles la même partition ?

J.-P. DUMONT.

LE PAIN DE LA LIBERTÉ

Des travailleurs immigrés font redémarrer une boulangerie industrielle à Ivry-sur-Seine

Des grévistes, la plupart immigrés, qui occupent leur entreprise depuis deux mois et qui, brusquement, se remettent à faire du pain, des croissants, de la pâtisserie, distribuant leurs produits à la clientèle : c'est une conflit peu banal que celui des boulangeries Hédé à Ivry-sur-Seine.

Chez Hédé, 56, rue Jean-Le-Galleu, à Ivry-sur-Seine — une importante boulangerie industrielle de la région parisienne, — un drapeau rouge orne la grille d'entrée au-dessus d'une banderole de la C.G.T. : « *Non aux licenciements, non à l'arbitraire patronal !* » L'établissement est occupé, depuis le 6 octobre, par plusieurs dizaines de travailleurs en grève — une cinquantaine selon la direction, une centaine selon la C.G.T., sur un effectif d'environ cent soixante-dix salariés, — et le conflit n'a pas cessé de s'envenimer.

Mercredi 8 décembre, les grévistes, invoquant la nouvelle législation qui permet de sauver l'outil de travail, se sont emparés des stocks de farine et d'autres denrées qui risquaient de pourrir dans l'usine. Ils ont fait redémarrer les machines. Dans la cour, une dizaine de camionnettes de livraison : pains de ménage, boulots, baguettes, viennois et croissants chauds remplissent les panetières dans une bonne odeur de fournil. « *Mais cette fois,* déclare M. Kamel Simerabete, délégué C.G.T., *on fait trente-cinq heures par semaine et pas une de plus.* »

Ces ouvriers, qui travaillaient au rythme de quarante-trois heures par semaine, avec un seul jour de repos hebdomadaire, réclamaient depuis un certain temps déjà les trente-neuf heures sans perte de salaire, l'octroi de deux jours consécutifs de repos par semaine, le treizième mois, la prime d'ancienneté, l'application des augmentations prévues au mois de mai à tout le personnel, et surtout « *le respect de la dignité* ». En octobre, la direction annonçait le déplacement d'une vingtaine de postes de travail dans une nouvelle unité de production à Saint-Denis, pour laquelle la Société Hédé avait reçu l'aide de l'Etat au titre de la création de soixante-quinze emplois. La section C.G.T., majoritaire parmi les immigrés de l'usine d'Ivry, estima l'entreprise en danger. Dès lors, la tension s'est aggravée.

A coups de fusil

Déjà, le 4 septembre, alors que M. Simerabete était en train de remplacer l'un des pneus de sa voiture — crevé par une main malveillante, — le patron de l'établissement, M. Raymond Posta, n'hésita pas à tirer une décharge de fusil de chasse contre ce délégué cégétiste (*le Monde* daté 5-6 septembre). Ce geste, pour le moins inconsidéré, avait valu à son auteur d'être appréhendé. Il a été mis en liberté provisoire, après plus de deux semaines de prison.

Entre-temps, un mystérieux sabotage, perpétré la nuit, a provoqué un incendie dans la boulangerie. Les ouvriers, aidés des pompiers, ont pu maîtriser le feu. Depuis lors, ils campent jour et nuit dans l'usine. Ils ont aussi constitué une association de la loi de 1901, pour relancer la production. « *Nous avons créé cinq sections,* expliquent-ils : *boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, livraison et administration, et nous avons élu des ouvriers à la tête de chacune d'elles comme chefs de service.* » Pour la clientèle, ajoutent ces salariés, on joue sur du velours : « *On a simplement pris contact avec les restaurants d'entreprise de la région parisienne.* »

Depuis quelques jours, des collectivités, gérées notamment par la C.G.T., offrent à leurs usagers « *le pain de la liberté* » vendu avec une ristourne de 20 centimes.

Pour les fêtes de fin d'année, les boulangers « sauvages » d'Ivry préparent la livraison de dizaines de milliers de bûches de Noël. Une initiative peu appréciée, on le devine, par les dirigeants des établissements Hédé, retranchés avec l'autre partie de leur personnel dans leur nouvelle usine de Saint-Denis. Ils n'en ont pas moins accepté, cette fois, des négociations qui devraient se dérouler les jours prochains, sous les auspices de l'inspection du travail.

J.B.

La campagne gouvernementale pour l'étalement des vacances

M. André Henry, ministre du temps libre, s'est fixé un objectif en matière d'étalement des vacances : « *Que d'ici au 31 janvier 1983, des milliers d'entreprises françaises décident, par la concertation interne, de maintenir leur activité toute l'année, comme c'est le cas dans presque tous les pays du monde, en réalisant un plan d'étalement des congés et d'organisation des activités de production* ». Objectif plus ambitieux qu'il ne paraît en raison des blocages de la société française en matière de congés.

Tout a été dit, tout a été écrit au sujet de l'« hyper-concentration » des départs des Français en vacances : le mois de juin enregistre *5,2 % des journées de congés d'été* ; celui de juillet, 29,8 % ; celui d'août, 50,9 % et celui de septembre, 11,8 %.

Les vacanciers ne connaissent que trop les inconvénients de ces poussées de fièvre : embouteillages monstres sur les routes du soleil, « coups de fusil » des commerçants qui s'efforcent de réussir leur année en deux mois, plages et campings bondés, exaspération des serveurs de restaurant...

Le gâchis est aussi évident au plan collectif. Les villages de vacances n'ouvrent que quatre ou cinq mois par an. Sur 1,5 million d'*emplois dénombrés dans* le tourisme, on a calculé que 325 000 seulement pouvaient être qualifiés de permanents.

Quant aux entreprises, leur fermeture totale provoque au mois d'août une chute de 38 % de la production industrielle et un recul de 25 % des exportations.

Tous les analystes ne s'accordent pas sur l'importance du manque à gagner pour le pays (38 milliards de francs environ), mais tous reconnaissent que les vacances seraient infiniment plus agréables si elles s'étalaient sur quatre mois au lieu de deux. D'ailleurs, c'est juillet qui est, en France, le plus chaud et le plus ensoleillé ; juin est un peu plus frais qu'août, mais il est moins pluvieux *et* les *jours y sont plus* longs ; enfin, septembre connaît moins de pluie que le sacro-saint mois d'août.

Au ministère du temps libre, on relève quatre freins à l'allongement de la saison touristique. Tout d'abord il y a la contrainte industrielle qui oblige 46 % des entreprises à fermer en août. *Ensuite, il faut citer la contrainte* scolaire qui concerne 40 % de la population. Le conformisme social et le grégarisme pèsent, certes, leur poids, mais il faut reconnaître que les stations balnéaires ne sont pas souvent peintes aux couleurs estivales dès le mois de juin. Pas d'animation, pas de maître nageur sur la plage et les magasins clos.

Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour briser ce cercle vicieux. Par exemple, le calendrier scolaire a ramené de onze à dix semaines, sur deux mois pleins, les congés scolaires d'été. La cinquième semaine de congés payés devra obligatoirement être prise séparément des quatre autres. Deux campagnes publicitaires télévisées, du 25 novembre au 15 décembre et du 20 janvier au 8 février 1983 rappelleront que « *la France doit rester ouverte de juin à septembre* ».

Persuasion et pédagogie

Comme sous le gouvernement précédent, il a été décidé de signer avec certaines stations touristiques des contrats garantissant, dès le mois de juin, aux vacanciers une qualité d'accueil, de sécurité et d'animation identiques à celle du mois le plus « chaud ».

Plus innovateur est le train forum qui aura visité, le 10 décembre, seize gares situées au cœur des grands bassins industriels *(voir ci-contre)*. Syndicalistes et patrons y sont conviés par les commissaires de la République à entendre l'énoncé du problème des vacances. Les entrepreneurs qui seraient intéressés par un maintien en activité de leur établissement peuvent avoir gratuitement recours à une socoété de conseil en organisation présente dans le convoi.

Au cabinet du ministre du temps libre, on se défend de vouloir faire la leçon à quiconque. Persuasion et pédagogie sont les maîtres-mots d'une entreprise qui, après tout, veut seulement « *faire en sorte que se réalisent les souhaits des Français* ». Car, s'ils avaient pu choisir leurs dates de départs, 23 % de ceux-ci auraient choisi le mois de juin, 28 % juillet, 18 % août et 13 % septembre.

ALAIN FAUJAS.

Les accords salariaux sont signés à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.

(Suite de la première page.)

A la R.A.T.P., les syndicats C.G.T. des personnels d'exécution et des agents d'exploitation du métro, du R.E.R. et des autobus ainsi que des ingénieurs et cadres C.G.T. ont signé l'accord, refusé en revanche par les cadres de le C.G.C. et de F.O. A l'E.G.F., les syndicats ont jusqu'au 15 décembre pour se déterminer. M. Claude Cambus, délégué général de l'U.N.C.M.-C.G.C. parle de « *parodie de politique contractuelle* » et estime que la « *seule mesure du pouvoir d'achat doit se faire en masse* ». Or, ajoute-t-il, « *le résultat est consternant : la perte de pouvoir d'achat résultant des propositions faites sera de 0,5 % si l'inflation atteint de 9 %, 1,2 % si elle atteint 10 % et de 2,2 % si elle atteint 12 % en 1983* ». Mais il est vraisemblable, ne serait-ce que pour permettre la retouche proposée des niveaux 1 à 7 de la grille, que les cinq syndicats d'E.G.F. s'orienteront vers une « non-opposition » au texte des directions.

Cette extension de la clause de sauvegarde dans le secteur public risque de créer des difficultés dans une entreprise comme les Charbonnages de France. Il est douteux, lorsqu'il faudra, début janvier sans doute, négocier un nouveau contrat aux Charbonnages pour 1983, que la direction accepte une clause de sauvegarde, les augmentations salariales ayant la particularité ici d'être *liées aussi à l'accroissement du PIB* marchand en volume et à l'amélioration de la productivité. Mais pourra-t-elle résister à la vague montante ? Cette situation n'est pas sans faire problème dans le secteur privé. Certes, dans les trente-neuf accords de branches du privé, seul celui du sucre contient une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat. Mais les entreprises pourront-elles, à leur niveau, tenir bon ?

Une importante entreprise de l'agro-alimentaire avait, fin octobre, signé un accord de sortie du blocage des salaires avec la C.F.D.T., la C.G.T. et la C.G.C., s'inspirant pour ses 5 800 salariés des recommandations gouvernementales (18 % sur 1982 et 1983). Mais dès que M. Le Pors a accordé la clause de sauvegarde dans la fonction publique, la C.G.T. a retiré sa signature, et tout devra vraisemblablement être renégocié. Exemple isolé ? Peut-être, mais, hélas ! significatif.

Dans l'assurance, un « *constat salarial* » vient d'être signé entre la Fédération française des sociétés d'assurances, la C.F.D.T et certaines organisations C.F.T.C. Il ne concerne que la région parisienne, mais devrait s'appliquer à de nombreux établissements de province et toucher *en fait* entre *90 000* et 100 000 salariés. Ce texte « *constate* » les orientations gouvernementales et prévoit un relèvement des salaires de 18 % sur 1982 et 1983 (pour 1983 : 2,25 % en mars, 2,10 % en mars, 2,10 % en juin, 1,85 % en septembre, 1,80 % en décembre). Ces augmentations portent sur des minimas, mais la fédération patronale a recommandé de les appliquer sur *les salaires réels. Des mesures* sont prévues en 1982, et 1983 pour les bas salaires (ainsi, en décembre 1982, le salaire mensuel des salariés ayant des rémunérations inférieures à 54 000 F par an ne pourra être inférieur à celui de février 1982, majoré de 375 F).

Le « *constat* » des assurances a contourné à peu près le « *piège* » de la clause de sauvegarde. 18 % d'aug*mentation salariale slur deux* ans sont certes garantis, mais sur, en cas de dérapage des prix au-delà, les signataires se réuniront au début de 1984 pour voir si un ajustement est nécessaire et surtout si la situation économique le permet. Un conditionnel qui a toute son importance. Au niveau national — c'est une première — un accord a été signé avec la C.F.D.T. et certains syndicats C.F.T.C. instituant une rémunération annuelle garantie, sensiblement supérieure au SMIC : 47 000 F par an (3 916 F par mois, tous éléments de la rémunération compris) pour les salariés ayant moins d'un an de présence et 51 000 F (4 250 F par mois) pour ceux ayant au moins un *an de présence. Un accord qui montre que la sortie du blocage des salaires* peut aussi avoir, malgré ses fausses notes, des retombées positives...

MICHEL NOBLECOURT.

Le comité d'entreprise de la Caisse d'assurance-maladie de la région parisienne devrait disparaître le 31 décembre

Le comité d'entreprise (C.E.) de la Caisse primaire d'assurance-maladie de la région parisienne devrait disparaître le 31 décembre, en raison de la dissolution de la Caisse primaire de la région parisienne. Cette dernière, en effet, en vertu d'un arrêté du 8 juillet 1980, a éclaté en sept caisses départementales qui vont prendre le relais des activités sociales et économiques de l'actuel comité d'entreprise. La disparition de celui-ci fait d'autant plus problème que le déficit qu'il a accumulé — 18 millions de francs — fait l'objet depuis des mois d'une polémique entre les divers partenaires gérants.

Autre pomme de discorde : le sort du personnel employé par le C.E. — environ deux cent quarante permanents et mille vacataires. Les trois fédérations syndicales — C.G.T., C.F.D.T. et F.O. — envisagent le reclassement de soixante-treize personnes seulement selon la section C.G.T. du personnel du C.E. Pour celle-ci, en désaccord avec sa fédération, *qui est son employeur*, le patrimoine du comité pourrait être vendu pour résorber le déficit et payer des indemnités de licenciement.

Les administrateurs provisoires du C.E. ont vu leur mandat prolongé jusqu'au 15 décembre pour tenter de résoudre le problème posé.

CONJONCTURE

SELON L'INSEE

Les investissements auraient baissé de 7 % en 1982

Les investissements des entreprises auraient baissé de 7 % en volume cette année, indique l'INSEE au vu de sa dernière enquête menée auprès de trois mille chefs d'entreprises de toute taille réalisant au total plus de la moitié des investissements industriels. Cette estimation confirme les réponses faites à l'INSEE lors de son enquête de juin.

C'est dans les secteurs des biens d'équipement que la baisse en volume est la plus faible : 4 %, alors qu'elle atteint 8 % dans les biens de consommation. On note des révisions en hausse dans le textile-habillement, en baisse dans le secteur de l'automobile. Les industries agro-alimentaires maintiennent des prévisions basses.

Dans les secteurs des biens intermédiaires, où le volume aurait baissé en moyenne de 7 %, les situations diffèrent suivant les secteurs : hausse en volume dans les secteurs de la sidérurgie, de la transformation des métaux et du verre, forte baisse dans les matériaux de construction.

Pour 1983, les industriels prévoient une hausse en valeur prévue de 7 %. Cela correspondrait à une légère baisse en volume, bien inférieure à celle des deux années précédentes. La baisse serait plus sensible *dans les petites entreprises. Les sec*teurs des biens d'équipement anticipent une hausse en volume, alors que les secteurs des biens intermédiaires ont les *prévisions les plus* basses, mises à part la sidérurgie et la chimie.

La proportion d'entreprises qui pourront au cours des mois à venir réaliser tous les investissements jugés nécessaires a diminué, surtout parmi les grandes entreprises : elle est tombée de 47 % en juin à 36 % en novembre, soit un niveau inférieur au minimum atteint en novembre 1974 (41 %). Le principal obstacle cité est l'insuffisance des marges d'autofinancement.

DANS LE TRAIN FORUM A NANCY

Que les grandes entreprises donnent l'exemple...

De notre correspondant

Nancy. — Assurément, le train-forum pour l'étalement des vacances ne ressemblait en rien, lors de son arrêt en gare de Nancy, à un train de vacanciers au début du mois d'août. Le voyageur, ou plutôt le visiteur, était discret, sinon rare. La moquette bleu gauloise, les posters de vacances au mur avec pour formule « *De juin à septembre, la France est ouverte* », de nombreuses bordures de plantes vertes ne réussissaient guère à capter l'attention du « vacancier potentiel » sur le délicat problème de l'étalement. « *Il fait tout de même moins chaud* », commentait avec nostalgie l'un des timides visiteurs surpris en train de suivre un diaporama expliquant l'intérêt qu'il y a à prendre ses vacances hors saison.

Une réflexion qui résume assez bien l'ambiance des « tables rondes », qui ne sont tenues dans l'ultime voiture du convoi, avec la participation des responsables du ministère. Tout le monde est d'accord sur le principe de l'étalement des vacances — les syndicats, le patronat, le gouvernement, — mais le vacancier reste allergique à toute remise en cause de ses habitudes. Inutile, semble-t-il, de lui dire que la trop forte concentration des congés sur une trop courte période de l'été entraîne de graves conséquences pour l'économie du pays en raison de la fermeture d'un grand nombre d'entreprises industrielles.

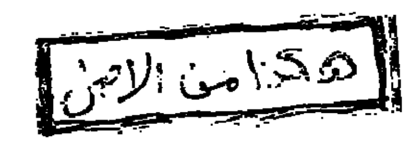
Ainsi ce visiteur du train-forum déclare-t-il : « *S'ils nous proposaient, à la sortie, des voyages, des séjours de vacances à prix très réduits ou de réels avantages pour prendre les congés hors saison, peut-être serais-je plus motivé...* » « *On nous reproche justement de trop nous occuper d'économie et pas assez de social. Or tout est lié. Plus il y aura de vacanciers en juin et en septembre, plus les prix baisseront et moins ces vacanciers risqueront de trouver des installations de vacances désertes, où le service sera réduit au minimum* », répond l'animateur de la « ble ronde » aux responsables des entreprises présents.

Le difficile est cependant d'amorcer le mouvement : « *Les grandes entreprises doivent donner l'exemple. Comment voulez-vous que je tente l'étalement des vacances dans mon usine lorsqu'un sondage effectué parmi mon personnel m'indique que je n'aurai que trois personnes pour rester au mois d'août, alors que soixante-huit autres seront en vacances* », explique un participant.

« *Des négociations sont actuellement en cours avec la régie Renault* », a indiqué M. André Henry, ministre du temps libre, qui participait à l'une des « tables rondes ». « *Nous ne prendrons certainement pas de loi ou de décret pour obliger les Français à partir en vacances à une période plutôt qu'à une autre. Nous vous demandons donc de mener une réelle campagne d'incitation.* » Tous les participants étant favorables à l'étalement des vacances, les réunions nancéennes ont plutôt ressemblé à un plaidoyer à l'égard des entreprises.

« *Nous sommes confrontés à une somme de problèmes individuels qui ne trouvent actuellement que des réponses individuelles ou conventionnelles* », résume l'un des participants pourtant satisfaits d'avoir pu faire le point sur leurs difficultés communes. « L'idéal, conclut en aparté un chef du personnel, *serait qu'un douzième de nos employés prennent leurs vacances chaque mois.* »

JEAN-LOUIS BEMER.



MONNAIES

APRÈS LES RÉUNIONS DE KRONBERG ET DE PARIS

Une importante augmentation des ressources du Fonds monétaire apparaît certaine

Réunis à Kronberg, près de Francfort, jeudi 10 et vendredi 11 décembre, les ministres de l'économie et des finances des Cinq (États-Unis, France, Grande-Bretagne, R.F.A., Japon) ont décidé, selon les déclarations faites à la presse par le ministre allemand des finances, M. Stoltenberg, d'accélérer le processus de décision destiné à augmenter les quotes-parts du Fonds monétaire. Les « suppléants » (hauts fonctionnaires) du groupe des Dix (les Cinq plus l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et le Canada) ont tenu mercredi après-midi à Paris une session de travail pour examiner le projet d'extension et d'amendement des accords généraux d'emprunts qui permettent au F.M.I. de se procurer des ressources supplémentaires.

Après la réunion de Kronberg, il apparaît probable qu'un accord sera conclu pour une augmentation substantielle de l'ordre de 50 % des quotes-parts du Fonds monétaire ainsi que pour un élargissement des conditions d'application des accords généraux d'emprunts. En vertu de ces accords, les Dix et la Suisse peuvent mettre sous condition à la disposition du Fonds monétaire l'équivalent de 6,1 milliards de droits de tirage spéciaux (1 D.T.S. vaut actuellement un peu plus que 1,09 dollar). Il est envisagé de tripler ce chiffre.

A peine la réunion était-elle terminée que les suppléants du groupe des Dix se sont réunis à Paris sous la présidence de M. Lamberto Dini, directeur général de la Banque d'Italie, pour examiner les principes selon lesquels les accords généraux d'emprunts pourraient être élargis et amendés en vue d'augmenter les possibilités d'intervention du Fonds monétaire.

Une nouvelle réunion du groupe des Dix aura lieu en janvier, après que le conseil d'administration du F.M.I. aura (avant Noël) délibéré sur l'ensemble des questions en suspens. Si un accord est conclu entre les grands pays industrialisés, le comité intérimaire au sein duquel sont représentés, directement ou indirectement les cent quarante-huit membres du Fonds pourrait se réunir à Washington à la mi-février au lieu de fin avril comme il avait été prévu à l'assemblée générale de Toronto en septembre.

En ce qui concerne l'augmentation des quotes-parts du Fonds, une certaine divergence de vues subsiste entre Américains et Européens. Les montants totaux des quotes-parts est de l'ordre de 61 milliards de D.T.S (66 milliards de dollars). Les projets envisagés visent à porter ce chiffre entre 85 et 100 milliards de D.T.S. (entre 92 et 109 milliards de dollars). Le premier de ces chiffres correspondrait à une augmentation de 40 % à laquelle les Etats-Unis sont désormais prêts à souscrire, et le second à une augmentation de 65 % environ, supérieure donc aux 50 % prônés par les Européens (mais plusieurs pays européens, dont la France, et la Grande-Bretagne, considèrent les 50 % comme un minimum). En ce qui concerne les accords généraux d'emprunts, il s'agirait d'en porter le montant entre 15 et 20 milliards de D.T.S. (16,5 et 22 milliards de dollars).

Les suppléants du groupe des Dix se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes pour amender les accords généraux d'emprunts (A.G.E.) conclus en 1962. En vertu de ces accords, les Dix sont à la fois les fournisseurs et les bénéficiaires éventuels des ressources supplémentaires mises à la disposition du Fonds. C'est ainsi qu'en 1976 le Fonds avait fait jouer les A.G.E. pour accorder un prêt à la Grande-Bretagne, puis en 1977 en faveur de l'Italie. Il s'agirait, aujourd'hui, d'autoriser le Fonds à faire appel aux ressources des accords généraux d'emprunts pour des crédits consentis à des pays extérieurs au groupe des Dix. Dans les circonstances aujourd'hui prévisibles, ces pays seraient des débiteurs du tiers-monde. Mais cette faculté serait ouverte au Fonds à deux conditions : 1) que cette institution vienne à manquer des autres ressources dont elle dispose normalement ; 2) ou bien que certains pays connaissent des problèmes de balance de paiement d'une telle ampleur qu'ils puissent mettre en danger la stabilité du système financier international.

Assouplir les règles ?

Aujourd'hui, par exemple, le deuxième de ces critères pourrait jouer, et le premier n'est peut-être pas très loin d'être atteint. Le Fonds, après les crédits qu'il a déjà ou qu'il va consentir au Mexique, à la Hongrie, à l'Argentine et au Brésil, se retrouvera en possession d'environ 10 milliards de droits de tirage spéciaux, mais d'autres opérations sont envisagées. Quant à l'incapacité dans laquelle se trouvent les plus gros pays débiteurs à faire face à leurs charges d'intérêts, elle fait peser incontestablement une lourde menace sur la stabilité du système bancaire international.

Le F.M.I. accorde actuellement ses prêts ordinaires au taux de 6,5 %. Les crédits alloués sur ressources des A.G.E. seraient consentis à des conditions des plus onéreuses, voisines de celles du marché. C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis, qui sont à l'origine du projet d'extension des A.G.E., préfèrent cette solution à une augmentation plus importante des quote-parts, la préoccupation de Washington étant de limiter les appels au F.M.I. pour ne pas encourager une nouvelle progression de l'endettement.

Les experts se sont posés une autre question (intéressée) : faut-il aussi assouplir les règles des accords généraux d'emprunts pour permettre à des pays extérieurs au groupe des Dix d'apporter leur concours ? La solution envisagée serait d'autoriser la conclusion d'accords parallèles avec des pays tels que l'Arabie Saoudite. Rappelons que cette dernière s'était engagée, en 1981, à mettre à la disposition du Fonds monétaire, en deux tranches annuelles successives, la somme globale de 8 milliards de dollars avec la possibilité d'une troisième tranche de 4 milliards pour l'année 1983.

Lors de leur prochaine réunion, les experts des Dix auront une autre question à examiner : dans quelles proportions convient-il d'augmenter les quotes-parts des pays membres ? Problème délicat, car l'influence au sein du Fonds est fonction de l'importance de la contribution de chaque pays. C'est ainsi que la France occupe le quatrième rang (après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la R.F.A.). Le Japon, qui serait en mesure de mettre à la disposition du Fonds des ressources plus importantes que la France devancera-t-il cette dernière ? La question est posée depuis déjà plusieurs années. Les décision concernant l'augmentation des ressources se prennent à une majorité de 85 % (vote pondéré).

Le groupe des Dix, qui fournit l'essentiel des devises convertibles, c'est-à-dire les seules qui soient véritablement utilisables par le Fonds, joue au sein de cette institution un rôle prépondérant ; et, au sein des Dix, le groupe informel des Cinq a un pouvoir de décision virtuel. Une augmentation de 50 % des quotes-parts correspondrait à 30 milliards de D.T.S. supplémentaires, mais, en réalité, l'apport utile serait de 15 milliards de D.T.S. au Fonds, car les 15 autres milliards seraient constitués par les quotes-parts des pays à monnaie inconvertible. Les monnaies inconvertibles ne sont jamais prêtées par le Fonds monétaire, étant donné que personne n'a besoin de monnaies qui ne servent qu'à l'usage interne et ne peuvent être utilisées pour régler des opérations internationales.

PAUL FABRA.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **L'affaire Grundig : une mise au point de la direction.** — Comme nous l'indiquions dans nos dernières éditions (*le Monde* du 11 décembre), le porte-parole de la direction de Grundig a démenti, vendredi 10 décembre, que sa société ait poursuivi des pourparlers avec d'autres firmes que Thomson, après la signature d'un protocole de rachat par le groupe français nationalisé. Il n'y aurait, selon lui, pas d'autres solutions de rechange.

Toutefois, il semble bien que l'on continue de souhaiter, dans divers milieux d'Allemagne fédérale, que soit explorée la possibilité d'une « solution nationale ».

Conjoncture

● **Les prix des matières premières importées par la France** — exprimés en francs — ont augmenté de 1,6 % en novembre (+ 5 % pour les matières premières alimentaires ; + 0,2 % pour les matières premières industrielles). L'indice s'est inscrit à 175,4 (base 100 en 1978). Exprimés en devises, ces prix se sont accrus de 1,3 % (+ 5 % et − 0,1 % respectivement). L'indice s'est établi à 115,5.

● **La conjoncture au Conseil économique.** — Une coquille typographique nous a fait écrire dans *le Monde* daté du 11 décembre (page 40) : « *La reconquête du marché intérieur ne signifie pas grand-chose pour le rapporteur qui ne voit pas de différence avec la conquête du marché intérieur.* » Nous aurions dû écrire : « *la conquête des marchés extérieurs* ».

● **Les entreprises dont l'activité a été affectée par les intempéries survenues entre le 6 et le 10 novembre dernier ont jusqu'au 31 janvier pour déposer une demande d'avance exceptionnelle.** Cette procédure devrait permettre la continuation de la marche des entreprises jusqu'au versement des indemnités d'assurance. Cette aide concerne les entreprises de moins de cinq cents personnes. Elle est plafonnée à 4 millions de francs et ne peut dépasser le montant de l'indemnité d'assurance. Ces avances bénéficient d'un taux d'intérêt de 8 % pour la part versée par l'État. Le taux des prêts représentant la part des banques est plafonné au taux de base bancaire majoré de deux points. Ces avances devront être remboursées, en une seule fois, dès le versement des indemnités par l'assurance.

Social

● **Pour l'adaptation du logement des handicapés**, trois conventions, dont l'enveloppe financière totalisera 7,5 millions de francs, vont être signées prochainement par le ministère des affaires sociales, a annoncé mardi 7 décembre un responsable de la direction de l'action sociale.

● *Eboueurs parisiens : la grève continue.* — La mairie de Paris continue d'adopter une attitude de fermeté dans le conflit des éboueurs parisiens qui va entrer dans sa deuxième semaine. « *Nous avons été aussi loin que nous pouvions le faire. Tout ce qu'on pouvait accorder l'a été* », a déclaré, le 10 décembre, M. Jean Tiberi, adjoint au maire chargé des personnels, au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue d'une rencontre avec les représentants C.G.T. et C.F.D.T. des éboueurs.

ENVIRONNEMENT

Au Conseil d'Etat

L'EXTENSION DU CENTRE DE RETRAITEMENT NUCLÉAIRE DE LA HAGUE A ÉTÉ LÉGALEMENT DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Conseil d'Etat vient, par une déclaration du 10 décembre de rejeter la requête que le Comité régional d'information et de lutte antinucléaire de Basse-Normandie avait présentée conte le décret du 21 mai 1980, déclarant d'utilité publique les travaux d'estension du centre de retraitement de La Hague (Manche).

Pour contester la légalité de la déclaration d'utilité publique, qui doit permettre à la Compagnie générale des matières nucléaires, chargée de l'exploitation du Centre de LA Hague, d'augmenter très sensiblement les capacités de retraitement des combustibles irradiés afin de faire face aux besoins des centrales nucléaires françaises de la filière « eau légère », le comité avançait plusieurs critiques ; parmi celles-ci l'insuffisance des études d'impact auxquelles avait donné lieu le projet et l'absence d'utilité publique de l'opération, jugée par les militants antinucléaires trop coûteuse, alléatoire et dangereuse pour l'environnement et la santé.

Le Conseil d'Etat n'a retenu aucune de ces critiques. Il a d'abord estimé que les études d'impact avaient été menées de manière sérieuse et que leur contenu était en relation avec l'importance des travaux projetés et leur incidence prévisible sur l'environnement. Envisageant ensuite les avantages et les inconvénients de l'opération, le Conseil d'Etat a dégagé de leur comparaison un bilan positif. Il a relevé que le déséquilibre entre les besoins en énergie et les ressources disponibles sur le territoire ainsi que la nécessité d'assurer le conditionnement des radio-éléments non réutilisables justifient le retraitement des combustibles irradiés : en contrepartie, ni les inconvénients que pourrait présenter le projet sur le plan de la santé publique ou de la sécurité qui n'ont pas paru déterminants (compte tenu des prescriptions sévères imposées aux constructeurs et exploitants d'installations nucléaires et des précautions prises en l'espèce), ni les atteintes à l'environnement n'ont été jugés de nature à retirer à l'opération son caractère d'utilité publique.

ÉTRANGER

Canada

AU TERME DE CINQ SEMAINES DE GRÈVE

Les ouvriers de Chrysler ont obtenu une importante augmentation de salaire

De notre correspondant

Montréal. — Après cinq semaines de grève, les neuf mille six cents ouvriers des usines canadiennes de Chrysler ont remporté une importante victoire morale en obtenant une augmentation immédiate de salaire que la compagnie avait refusée à ses quarante mille salariés américains. Les ouvriers canadiens se prononcent au cours du week-end sur l'accord de principe intervenu jeudi 9 décembre entre leurs représentants et la direction de la filiale canadienne du troisième constructeur automobile américain. Tout indique que l'accord sera ratifié par les grévistes, ce qui permettrait la reprise du travail dès lundi dans les six usines canadiennes de Chrysler, toutes situées dans l'Ontario.

Après de longues négociations, qu'ils ont qualifiées d'« *extrêmement difficiles* », les dirigeants syndicaux canadiens ont obtenu un contrat de deux ans prévoyant une augmentation immédiate de 1,15 dollar du salaire horaire, qui était bloqué à 9 dollars (environ 54 F), à la suite d'un accord intervenu en janvier 1981 entre le syndicat et la direction, pour permettre à l'entreprise d'échapper à la faillite. En septembre, la compagnie avait proposé à ses employés américains et canadiens de leur accorder des augmentations de salaire à condition qu'elle réalise des bénéfices. Les ouvriers avaient refusé mais les syndicats américains avaient néanmoins accordé à Chrysler un moratoire jusqu'en janvier. Le syndicat canadien de l'automobile, qui est une « *filiale* » de l'U.A.W. américaine, adopta une attitude plus dure et déclencha la grève le 5 novembre (*le Monde* du 12 novembre).

Malgré les réserves de leurs collègues américains — quatre mille six cents ouvriers ont été mis à pied aux Etats-Unis à cause des ruptures de stock provoquées par la grève au Canada — et malgré les mises en garde de Chrysler, qui accusait les grévistes de vouloir l'acculer à la faillite, ces derniers ont fait preuve de beaucoup de détermination et ont finalement obtenu satisfaction sur l'essentiel. Leur salaire horaire restera néanmoins inférieur à celui des ouvriers des usines canadiennes de General Motors et de Ford (12 dollars, soit 72 F).

Pour débloquer les négociations, il aura fallu l'intervention des dirigeants syndicaux américains et du vice-président de Chrysler-Etats-Unis, arrivés mercredi à Toronto, pour participer aux discussions. Le président de l'U.A.W., M. Fraser, a souhaité que l'accord intervenu au Canada serve de base pour la négociation avec les employés américains.

BERTRAND DE LA GRANGE.

YOUGOSLAVIE

● **Crédit de 250 millions de francs à la Yougoslavie.** — Une ligne de crédit de 250 millions de francs a été ouverte, le 10 décembre, à la Yougoslavie, par un groupe de banques françaises dans le cadre d'un protocole financier gouvernemental entre Paris et Belgrade. Remboursable en cinq ans avec un taux d'intérêt de 10,85 %, ce crédit est destiné à financer l'importation par Belgrade de pièces détachées, de produits semi-manufacturés et français.

MEXIQUE

● **Instauration d'un double marché des changes au Mexique.** — La Banque nationale du Mexique a décidé de procéder, le 20 décembre, à l'ouverture de deux marchés des devises, l'un fixe et l'autre libre, a indiqué, le 10 décembre, à Mexico, le directeur de cette institution, M. Miguel Mancera. Le gouvernement fixera, chaque jour, la parité du peso par rapport aux autres devises, sur le marché fixe, alors qu'il n'y aura pas de contrôle sur le marché libre, précisait-on. Le 1er septembre, le gouvernement avait nationalisé le secteur bancaire et imposé un sévère contrôle des changes, avec deux systèmes de cotation par rapport au dollar, un système « *préférentiel* » pour les importations alimentaires et de produits de bases et un système « *ordinaire* » pour les autres opérations. (*A.F.P.*)

AGRICULTURE

Trève agricole entre l'Europe et les Etats-Unis

(*Suite de la première page.*)

La C.E.E. est et entend rester un exportateur net de produits agricoles, a poursuivi M. Dalsager. Bref, comme l'a résumé ensuite M. Thorn, le président de la commission, la PAC n'est pas négociable.

Mais alors comment tenir compte des problèmes très réels que posent les Américains, des difficultés qu'ils rencontrent pour résorber les excédents de céréales, de produits laitiers, de volailles... de plus en plus considérables. « *Nous nous montrons capables, pour notre part, d'adapter notre politique agricole aux circonstances* », a souligné M. Block, en mettant l'accent sur la décision annoncée la veille par le président Reagan de livrer gratuitement du blé provenant des stocks publics aux agriculteurs acceptant de réduire leurs emblavements. « *Nous accomplissons des efforts de même nature* », a répliqué M. Dalsager en rappelant que, face à l'augmentation spectaculaire de l'offre mondiale de sucre, la Communauté, en faisant jouer les mécanismes de la PAC, a réduit cette année de 10 % sa production. M. Dalsager a expliqué que, dans le même esprit, afin de tenir compte de la surproduction, la Commission allait proposer de limiter l'augmentation annuelle des prix des céréales et du lait.

Désamorcer les tensions

Il reste à agir sur la plan commercial et à regarder s'il y a des moyens de limiter les différends euro-américains ou de les aplanir, mais cela « *dans les limites des règles existantes et en s'en tenant à l'utilisation de la marge de manœuvre dont chacun dispose* », ont souligne les commissaires. Ce sera la tâche du groupe euro-américain qui va se réunir au cours du premier trimestre 1983 : « *Il établira la liste des cas concrets et discutera des mesures à prendre. Nous n'avons pris encore aucun engagement de résultat ni de négociation* », a commenté le président Thorn.

Un tel effort de conciliation est-il considéré comme suffisant par les Américains et renoncent-ils à leur menace d'accorder à leur tour des subventions massives à l'exportation pour se débarrasser dans un premier stade de leurs excédents laitiers ? M. Block se garde bien de donner une réponse affirmative. « *nous évaluerons les résultats de l'opération entreprise fin mars. Nous n'avons pas dit que nous cesserons de prendre des initiatives. Tout ceci est ouvert* », note-t-il.

Le souci de désamorcer les tensions, de rechercher un terrain d'entente avec la Communauté a été, nous dit-on, tout à fait évident dans la partie des conversations qui a porté sur la situation économique et monétaire. M. Regan, le secrétaire au Trésor, a fait état de résultats obtenus par l'actuelle administration qui vont dans le sens souhaité par l'Europe. Le rythme de l'inflation a été ramené de 12 % à 6 %, les taux d'intérêt ont été sensiblement réduits et devraient diminuer encore, le dollar dont le cours était jugé trop haut s'est affaibli... Surtout, le secrétaire au Trésor, impressionné par les difficultés du système financier et bancaire international, par la situation de quasi banqueroute que connaissent plusieurs pays d'Amérique latine,parle, ce qui est nouveau, un langage très voisin de celui tenu par M. Ortoli, le vice-président de la Commission européenne.

Fini le temps où les Américains agissaient seuls, dans l'intérêt général, expliquait-il, en se contentant d'inciter les Européens à la patience. M. Shultz semble désormais considérer que la stabilité monétaire est nécessaire, que les États-Unis ont une responsabilité importante dans le système actuel, que la concertation, notamment avec les Européens est nécessaire. « *Sur ce plan monétaire et financier, quelque chose est en train de bouger* », commente, satisfait, un haut fonctionnaire bruxellois.

PHILIPPE LEMAITRE.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Encore des emprunts français

Le deutschemark a été cette semaine la vedette du marché international des capitaux. On ne peut s'en étonner étant donnée la faiblesse du dollar sur les marchés des changes, qui a pour effet de détourner les investisseurs au profit des autres papiers monnaie du monde occidental. Pas moins de 500 millions d'obligations internationales nouvelles ont été offerts dans la devise allemande par le truchement de quatre émissions importantes. La plus brillante performance a été réussie par la société américaine McDonald Corporation, qui a réussi à lever au pair, en un temps record, 200 millions de deutschemarks sur une durée de 10 ans, avec un coupon annuel de seulement 7,125 %. Ce dernier est le plus bas proposé sur le marché des euro-emprunts en deutschemarks depuis 1980. Mais les investisseurs suisses et belges, toujours friands de papier émanant de sociétés américaines connues, se sont précipités sur celui offert par McDonald, qui, du coup, a été contraint d'arrêter plus tôt que prévu la période de souscription publique de son émission. Celle-ci est actuellement recherchée à 100, voire même avec une légère prime sur le marché secondaire, ce qui confirme sa popularité. La Caisse nationale de l'énergie (C.N.E.) a également réalisé un bon score avec une euro-émission de 100 millions de deutschemarks, mais sur la base de conditions nettement supérieures. Les obligations C.N.E., *d'une durée de 10 ans, qui* sont garanties par la République française, comportent en effet un coupon annuel de 8 % et sont offertes au pair. Ces termes réalistes *ont plu ainsi que le « marché gris »* le confirme en cotant l'emprunt aux environs de 99,25 - 99,50. En revanche, le Royaume de Suède n'a pas eu autant de bonheur avec son euro-emprunt de 150 millions de deutschemarks sur 7 ans, lancé à un prix de 99,50 avec un coupon de 8,25 % par an. Les « notes » suédoises sont affectées d'une décote de 1,5 à 1 point, ce qui est trop élevé pour une opération libellée dans la devise allemande. A cet égard, on ne peut manquer de constater que les différents secteurs qui composent le marché international des capitaux ne se ressemblent guère. En Suisse, c'est le Royaume de Suède qui a obtenu de meilleures conditions que Gaz de France, bien que celui-ci, tout comme la C.N.E., bénéficie aussi de la garantie de l'État français. Autant d'investisseurs, autant de comportements différents.

La faiblesse du dollar est la cause du peu d'activité primaire enregistré cette semaine dans le secteur à taux fixe libellé dans la devise américaine. Deux émissions seulement ont vu *le* jour. La première, de 200 millions de dollars et d'une durée de 7 ans, a été offerte par Ontario-Hydro, sous la garantie de la province canadienne d'Ontario. L'euro-émission lancée à un prix de 99,5, avec un coupon annuel de 11,25 % a rencontré une résistance auprès des investisseurs internationaux malgré la très haute qualification de la dette du garant qui, avec un « AAA », est la meilleure qu'on puisse obtenir aux États-Unis. Toutefois, la crainte d'une baisse supplémentaire des taux d'intérêt outre Atlantique et, par conséquent, celle d'un nouveau fléchissement du dollar l'ont emporté. Vendredi, les notes canadiennes se traitaient avec une décote proche de 2 points.

Le second euro-emprunt à taux d'intérêt fixe émane de la Deutschebank, dont c'est la quatrième transaction du même type cette année. Basée comme les précédents sur un « swap », c'est-à-dire un échange des euro-obligations à taux fixe contre du papier doté d'un taux d'intérêt variable avec un partenaire dont l'identité n'a pas été révélée, cette quatrième opération est de 110 millions de dollars. Elle a une durée de 7 ans et est offerte au pair avec un coupon de 11 % par an. Bien que cette nouvelle euro-émission porte à 710 millions de dollars le montant du papier émis en 1982 par la Deutschebank sur le marché international des capitaux, le prestige de la grande banque allemande lui a une fois de plus valu un bon accueil, malgré la réserve générale vis-à-vis de la devise américaine.

La B.N.P. a choisi Singapour pour drainer *150 millions de dollars* pour sept ans au pair à partir d'un taux d'intérêt variable qui sera composé d'une marge de 0,25 % commission au-dessus-duLibor avec une commission bancaire totalisant 0,80 %.

C'est au marché intérieur néerlandais que va s'adresser la semaine prochaine la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.) pour drainer une centaine de millions de florins sur une durée de 10 ans. Les obligations C.N.T., qui seront garan*ties par la République* française, devraient voir le jour avec un coupon annuel de l'ordre de 8,50 %.

Le marché belge continue d'exercer une sorte de fascination sur les emprunteurs français, qui trouvent l'avantage de lever des capitaux dans une devise où le risque de change est minime du fait de la consanguinité entre les monnaies belge et française. L'emprunt en deux tranches de l'E.D.F., qui est garanti par la République française, est maintenant confirmé. Mais son montant global a *été porté de 3 à 3,5 mil*liards de francs belges. C'est la partie à taux d'intérêt fixe qui est responsable de cette augmentation. Elle s'élève désormais à 2 milliards *et sur une durée de 5 ans : elle* est dotée d'un coupon de 13,50 % par ans, sur un prix d'émission de 99. La tranche à taux variable se monte à 1,5 milliard. Elle s'étendra sur *10* ans et, pendant tout ce temps, portera un intérêt qui sera l'addition d'une marge de 0,50 % au taux interbancaire offert sur les dépôts en francs belges à trois mois. Simultanément, La Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C.A.E.C.L.) lève, par le truchement d'un placement privé, 1 milliard de francs belges sur 12 ans, également à travers l'émission de papier qui sera émis à 99, avec un coupon annuel de 13,50 %. Ce qui différencie la transaction de l'E.D.F. de celle de la C.A.E.C.L. est que la deuxième ne bénéficie pas de la garantie de la République française. Cette absence est néanmoins compensée par une commission bancaire plus élevée.

L'euro-emprunt en ECU de Thomson-Brandt est maintenant en souscription publique. Lancé par une filiale de Thomson et garanti par la maison mère, il s'élève à 40 millions d'ECU. Sa durée est de 5 ans, sans franchise, et son coupon annuel est de 12,50 %.

Le prêt saoudien

La saga ininterrompue des emprunts français sur la scène internationale ne se limite pas aux opérations ci-dessus. *Alors que le* gouvernement français a décidé de tirer le 10 décembre 600 millions de dollars supplémentaires sur la partie stand by de son euro-crédit bancaire de 4 milliards de dollars signé à la fin du mois d'octobre dernier, portant ainsi à 1 milliard le montant utilisé sur cette portion, la République française a enfin mis sur pied l'accord négocié le mois dernier avec l'Arabie Saoudite, lequel est destiné à donner à la France les moyens supplémentaires nécessaires pour défendre le franc sur le marché des changes. Bien que les modalités du crédit avec la France n'aient pas été divulguées et aient peu de chance de jamais l'être, compte tenu du caractère *secret* de la SAMA, l'agence monétaire saoudienne dispensatrice des fonds, on sait maintenant qu'il consiste en 2 milliards de crédit à moyen terme auquel s'ajouteront au *minimum 2 milliards de dollars* de facilités diverses. Cette assez vague définition peut comprendre aussi bien un crédit additionnel stand by, des crédits à court terme ou encore des accords de swap qui sont également à courte échéance. Quoi qu'il en soit, deux points sont à peu près certains :

1° — les 2 milliards à moyen terme seront versés sur un compte de la Banque de France à New-York ;

2° — les conditions consenties à la France par la SAMA sont celles du *marché et n'ont que peu de chan*cesd'être plus avantageuses.

Cela signifie que soit le crédit comporte un taux d'intérêt variable, auquel cas la marge de bénéfice pour le prêteur est, selon la durée du prêt, de 0,375 % à 0,50 % au-dessus du taux du Libor, soit que l'emprunt est doté d'un taux d'intérêt annuel fixe. Les Saoudiens ont longtemps préféré la seconde formule. S'ils estiment, comme beaucoup d'autres, que les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis sont condamnés à se détendre encore davantage l'an prochain, ils peuvent fort bien avoir choisi de prêter à taux fixe.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Vifs remous sur le dollar - Faiblesse du franc

La semaine a été assez agitée sur les marchés des changes, le dollar poursuivant sa baisse pendant la première partie de la semaine, descendant, à Paris, jusqu'à 6,81 F, pour se redresser nettement les jours suivants et terminer, vendredi soir, à plus de 6,95 F. Le franc français, revigoré, au départ, par l'annonce, officieusement confirmée, d'un nouvel emprunt auprès de l'Arabie Saoudite (voir, ci-contre, l'article de Christopher Hughes), a été attaqué à la veille du week-end sur des rumeurs incontrôlées de réajustement monétaire.

Parti de 6,91 F et de 2,44 DM le vendredi 3 dcembre, le dollar fléchissait à 6,85 et 2,42 DM lundi 6 décembre, puis à 6,81 F et 2,4050 DM mardi 7 décembre. Le mouvement de repli de la monnaie américaine, amorcé trois semaines auparavant, se poursuivait donc, ramenant les cours du « billet vert » aux niveaux pronostiqués dans ces colonnes (*le Monde* daté 28-29 novembre 1982), à savoir 6,80 F et 2,40-2,45 DM.

Puis, comme il est logique dans ces grands mouvements, une réaction se produisait le mercredi et s'accentuait les jours suivants, pour hausser le dollar à près de 6,96 F et 2,45 DM. D'un côté, les taux remontaient légèrement aux États-Unis en l'absence d'une diminution du taux d'escompte fédéral (voir ci-dessous). De l'autre, de nombreux opérateurs, notamment commerciaux, se « couvraient » en rachetant des dollars, surtout à l'approche de l'échéance de fin de mois, de fin de trimestre, de semestre et, surtout, de fin d'année : nous entrons dans la période des « habillages de bilans » (Window Dressing), et il importe d'ajuster les positions. Il ne faut pas oublier non plus, les échéances des 600 milliards de dollars d'euro-crédit à renouvellement semestriel (Roll-Over) : d'énormes quantités de dollars sont nécessaires à cette fin, sans oublier le paiement des intérêts, 10 % actuellement, soit environ 30 miliards de dollars pour la fin de l'année.

Si donc, la monnaie amricaine reprend sa pente baissière, ce sera, probablement, après la fin de l'anne.

*En Europe, la réunion des minis*tres des finances des Cinq près de Francfort a donné l'occasion aux milieux financiers internationaux de lancer à nouveau les rumeurs dont ils *sont friands. A la veille des week*ends, les marchés bruissaient de rumeurs en provenance de Suisse (on ne prête qu'aux riches) suivant lesquelles l'Allemagne, jusqu'alors ré*tive, aurait accepté de réévaluer* à nouveau le mark.

Immédiatement, le franc se trouvait tant soit peu attaqué, le mark franchissant à nouveau son cours pivot de 2,8339 F et dépassant 2,8350 F, ce qui obligeait la Banque de France à intervenir sur les marchés européens et à New-York dans l'après-midi (heure d'Europe). Coût de l'opération : 100 millions de deutschemarks et 60 millions de dollars « visibles » à 13 h 30 à la séance officielle, et deux à trois fois autant, soit 300 à 400 millions de dollars et tout pendant la journée.

La semaine avait pourtant assez bien commencé pour le franc. Le vendredi précédent, les autorités monétaires avaient prévenu les opérateurs qu'afin de soutenir le franc belge, menacé de crever son plancher, elles allaient laisser monter le deutschemark au-dessus de son cours pivot de 2,8339 F jusqu'alors « défendu » vigoureusement à coup de devises. Le lundi suivant, le franc belge remontait, et le deutschemark revenait aux environs de 2,83 F, ce qui permettait à la Banque de France de ne plus guère intervenir.

En haut lieu, on se déclare prêt à tenir, grâce aux 6 à 8 milliards de dollars obtenus de l'étranger. Selon toute vraisemblance, les pouvoirs publics ont décidé de freiner les emprunts effectués en devises étrangères par les sociétés nationales, et de tirer sur les lignes de crédits ouvertes ces temps-ci, notamment celle de 4 milliards de dollars, déjà notablement entamée. Cela explique qu'ils aient laissé les réserves officielles de devises tomber à la cote d'alerte (environ 10 milliards de francs hors FECOM), après 7 milliards de francs de sortie en trois semaines.

En fait, selon les commentateurs étrangers, le secours saoudien permet de tenir jusqu'au printemps après les élections municipales et les élections législatives ouest-allemandes : à raison de 1,5 milliard de franc de déficit hebdomadaire de la balance des paiements, la chose est faisable. Après....il faudra aviser, soit faire du protectionnisme, comme l'a laissé entendre M. Mauroy, dimanche 5 décembre, au micro de R.T.L.-*le Monde*,soit obtenir une réévaluation du deutschemark que tous les organismes de prévision européen jugent inéluctable au printemps prochain.

L'Espagne a, comme on le pressentait, dévalué sa peseta, de 8 %, le dollar *passant de 117,45 à 127,66* pesetas, et le cours de la monnaie espagnole revenant, à Paris, de 5,9 centimes à un peu moins de 5,4 centimes.

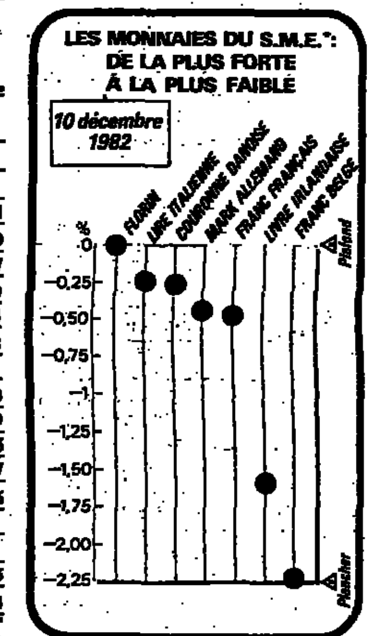
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—
New-York ...	1,6140	—	14,3781	48,0192	40,7996	2,0768	37,1747	0,0701
	1,6435	—	14,5243	48,2509	41,2967	2,0942	37,4321	0,0709
Paris	11,2253	6,9550	—	333,97	283,76	14,4444	258,55	4,8807
	11,3155	6,8850	—	332,20	284,32	14,4188	257,72	4,8830
Zurich	3,3611	2,0825	29,9428	—	84,9653	4,3250	77,4163	1,4614
	3,4061	2,0725	30,1023	—	85,5874	4,3403	77,5781	1,4698
Francfort ...	3,9559	2,4510	35,2410	117,69	—	5,0903	91,1152	1,720
	3,9797	2,4215	35,1716	116,83	—	5,0712	90,6419	1,7173
Bruxelles ...	77,7141	48,15	6,9230	23,1212	19,6450	—	17,8996	3,3789
	78,4771	47,7500	6,9353	23,0398	19,7192	—	17,8738	3,3865
Amsterdam ..	4,3416	2,6900	38,6772	129,17	109,75	5,5867	—	1,8877
	4,3906	2,6715	38,8018	128,90	110,32	5,5947	—	1,8946
Milan	2299,95	1425	204,88	684,27	581,39	29,5950	529,74	—
	2317,33	1410	204,79	680,33	582,28	29,5287	527,79	—
Tokyo	394,62	244,50	35,1565	117,40	99,7552	5,0778	90,8921	0,1715
	404,30	246	35,7308	118,69	101,58	5,1518	92,0830	0,1744

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 décembre, 2,8445 F contre 2,7987 F le vendredi 3 décembre.



*Système monétaire européen

Les matières premières

Baisse du plomb et du sucre

Les incertitudes relatives à une poursuite de la baisse des taux d'intérêt, les fluctuations qui affectent certaines monnaies directrices, exercent une influence paralysante sur les marchés.

Mieux adapter l'offre à la demande — exemple du zinc en Europe — est l'objectif recherché par les producteurs de métaux, mais nombre de difficultés restent à surmonter pour y parvenir.

MÉTAUX. — *Le cuivre a consolidé sa récente reprise au Metal Exchange de Londres. Les stocks britanniques de métal enregistrent cependant une nouvelle augmentation, la neuvième consécutive, et atteignent 215 875 tonnes (+ 4 450 tonnes), leur niveau le plus élevé depuis juin 1979.*

La baisse s'est accélérée sur les cours du plomb à Londres qui retrouvent leurs niveaux du mois d'août 1976. Depuis le commencement de l'année la baisse atteint près de 30 %. En conséquence du ralentissement de l'activité économique, l'utilisation mondiale de métal a diminué de plus de 5 %. Mais la perspective de pouvoir substituer en partie des matières plastiques au plomb dans les batteries destinées aux automobiles, principales consommatrices de métal, a affecté le marché de façon sensible.

Nouvelle régression des cours du zinc à Londres. Plusieurs facteurs ont joué en faveur de la baisse : réduction de 2 cents par livre du prix du métal par plusieurs producteurs américains, remise en activité d'une fonderie en Belgique. Les efforts des producteurs européens pour équilibrer le marché en réduisant leur production de 200 000 tonnes seront-ils couronnés de succès ?

Légère progression de l'étain à Londres sans le soutien des achats du directeur du stock régulateur. Les sept principaux pays producteurs envisagent de constituer un cartel afin de défendre au mieux leurs intérêts.

Pour la première fois depuis plusieurs semaines, une reprise s'est produite sur les cours du nickel à Londres. Des rabais substantiels sont consentis par les producteurs. Mais le prix moyen de vente cette année sera inférieur à celui de 1981.

L'argent a épousé les fluctuations de l'or et poursuivi son avance à Londres. Il a rejoint, sous l'impulsion d'achats relativement importants pour le compte de l'U.R.S.S. ses cours les plus élevés depuis deux ans.

DENRÉES. — *Repli des cours du sucre sur tous les marchés. La production européenne est évaluée par une firme privée à 31,46 millions de tonnes en légère augmentation sur la précédente estimation. L'augmentation la plus sensible est enregistrée en Pologne (près de 20 %). En revanche, la production de l'U.R.S.S. chute de 5 %.*

Les cours du cacao ont été soutenus. La confirmation par l'Organisation internationale, des prévisions d'une firme privée britannique d'après laquelle la récolte mondiale de fèves serait déficitaire pour la première fois depuis ans, a eu peu d'impact sur le marché. Les stocks mondiaux sont en effet relativement abondants.

LES COURS DU 10 DÉCEMBRE 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 907 (899,50) ; à trois mois, 923 (916) ; étain comptant, 7 495 (7 370) ; à trois mois, 7 485 (7 380) ; plomb, 263,50 (283) ; zinc, 406,50 (422,50) ; aluminium, 609,50 (599) ; nickel, 2 270 (2 005) ; argent (en pence par once troy), 648 (626). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 66,10 (66,20) ; argent (en dollars par once), 10,53 (10,42) ; platine (en dollars par once), 369,50 (372) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (51,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (365-385). — **Penang** : étain (*en ringgit par kilo*), inch. (2 915).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, mars, 67,53 (61,95) ; mai, 68,90. — **Londres** (en *nouveaux pence par kilo*), laine (peignée à sec), décembre (349) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (223). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, inch. (42,50).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 51,30-51,90 (49,75-51). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 191,25-191,75 (188,25-188,75).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par *lb ; sauf pour le cacao, en dollars par* tonne) : cacao, décembre, 1 400 (1 435) ; mars, 1 485 (1 515) ; sucre, mars, 7,02 (7,85) ; mai, 7,30 (8,10) ; café, décembre, 140 (134) ; mars, 133,75 (133,60). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janvier, 113 (120) ; mars, 114,50 (122,50) ; café, janvier, 1 760 (1 640) ; mars, 1 601 (1 518) ; cacao, décembre, 1 016 (1004) ; mars, 1 017 (1 016). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 1 167 (1 175)) ; mai, 1 190 (1 195) ; café, janvier, 1 960 (1 890) ; mars, 1 804 (1 735) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 570 (1 638) ; mai, 1 615 (1 674) ; tourteaux de soja. — **Chicago** (en dollars par tonne), janvier, 173,50 (172,40) ; mars, 174,50 (172,60). — **Londres** (en livres par tonne), février, 142 (140,30) ; avril, 140,80 (139,20).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, décembre, 320 (323 3/4) ; mars, 337 1/4 (340 1/4) ; maïs, décembre, 235 (231 1/4) ; mars, 242 (237 1/4).

INDICES. — Moody's, 996,20 (994,20) ; Reuter, 1 576,80 (1 577,10).

Marché monétaire et obligataire

Un vent de baisse

Le vent est bien à la baisse des taux sur tous les marchés financiers occidentaux. En Europe, on « aménage » la volée de réductions de taux d'escompte annoncées la semaine dernière. Aux Etats-Unis, c'est l'attente d'une nouvelle diminution du taux d'escompte de la Réserve fédérale (la FED), que cet établissement retarde, faisant languir *les milieux financiers*. Selon M. Henry Kaufman, l'expert new-yorkais bien connu, l'aggravation du chômage et le marasme de l'économie doivent pousser la FED à assouplir encore sa politique, d'autant que l'encours du crédit consenti au commerce et à l'industrie se contracte à l'heure actuelle. Même la reprise enregistrée sur les ventes d'automobiles risque d'avorter si le coût du crédit ne baisse pas davantage. Et M. Kaufman de prédire une nou*velle diminution du taux* d'escompte, que certains croient probable après la prochaine réunion du comité de l'Open Market, le mardi *21* décembre. Quant à la masse monétaire, qui évolue actuellement de façon erratique, elle a légèrement moins augmenté qu'il n'était généralement prévu pendant la période hebdomadaire se terminant au 1er décembre : l'accroissement aura été de 1,8 milliard de dollars (au lieu de 2 à 4 attendus).

En France, la Banque centrale, à la veille du week-end, a imposé au marché monétaire une baisse de 1/8 % du taux au jour le jour, le ramenant de 12 7/8 % à 12 3/4 %. Il est vraisemblable que la semaine prochaine, elle abaissera une nouvelle fois son taux d'adjudication sur effets de première catégorie, principale source de refinancement des banques, en le ramenant de 12 3/4 % à 12 1/2 %, par exemple. En ce cas, les banques n'auraient *plus qu'à diminuer leur taux* de base, abaissé de 13,25 % à 12,75 % fin octobre, comme l'« espère » leur ministre de tutelle, M. Jacques Delors. A moins que la nécessité de défendre le franc (voir ci-dessus) ne vienne contrarier cet « espoir ».

Un marché obligataire toujours bien orienté

Tout va toujours très bien sur le marché obligataire, où les anticipations à la baisse du taux agissent comme *un stimulant sur tous* les fronts. En ce qui concerne les rendements en Bourse, le fléchissement s'est nettement accentué : 14,87 % contre 15,08 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 14,93 % contre 15,08 % pour ceux à moins de sept ans, 15,49 % contre 15,67 % (et non 16,67 % comme indiqué par erreur la semaine dernière) pour les emprunts du secteur public, et 16,48 % contre 16,64 % pour ceux du secteur privé. Une baisse de presque 0,20 %, c'est considérable. Résultat, les cours des émissions anciennes à taux fixe, lancées à des conditions bien inférieures, continuent de se raffermir sous l'effet *d'une demande toujours forte* aux dépens des émissions à taux variable, retombées à 97 % du nominal.

Sur le front des émissions, la vedette de la semaine a été l'emprunt, très attendu, de la S.N.C.F. Fixé initialement à 3 milliards de francs, il a été ramené par le Trésor à 2 milliards de francs, afin de ne pas dépasser 150 milliards de francs pour le total des émissions de 1982, montant jugé raisonnable. Quant à son taux, on escomptait 16 % contre 16,20 % précédemment, et on a eu 15,90 % sur douze ans, sans aucune « fenêtre » de remboursement anticipé, comme auparavant, avec toutefois, un taux de rendement réel de 14,31 %.

Bref, un emprunt « superclassique », mais aussi « superdemandé », malgré l'absence de « fenêtre », disposition considérée comme très attrayante tous ces derniers mois. La S.N.C.F. est une *bonne signature, il est vrai et*, l'anticipation de la baisse du taux a joué en sa faveur. De son côté, le Crédit commercial de France a lancé un emprunt « privé », dans son réseau, de 300 millions de francs à 16,10 %.

F. R.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 6 au 10 décembre 1982

Le poids des interrogations

LORSQUE la bourse s'interroge, c'est mauvais signe, et les familiers du palais Brongniart, dont la témérité n'est pas la vertu première en ce moment, ont tôt fait de prendre un air absent en laissant filer le marché sous prétexte de ne pas savoir à quoi le raccrocher, dans ces cas-là.

Tel est bien le scénario que l'on a joué cette semaine rue Vivienne, où les cours des actions françaises ont chuté de près de 3 % à l'issue de quatre séances de baisse consécutive, un mouvement que n'ont pu enrayer les ordres d'achats des « monoristes ».

Pour respecter les traditions, les cotations ont bien été retardées de dix à quinze minutes chaque jour afin de permettre aux commis de dépouiller les fiches de la clientèle privée, mais l'accumulation des ordres constatée sur le marché au comptant n'a eu aucun effet d'entraînement sur les valeurs du terme. Qui plus est, les spécialistes qui prétendent avoir le coup d'œil assurent avec conviction que le « cru » 1982 n'a certainement pas le bouquet des récoltes précédentes.

Si le public a effectivement boudé les « Sicav Monory », ainsi que l'attestent les statistiques de cette vénérable institution qu'est la Commission des opérations de Bourse (1), les souscriptions ont repris à un rythme plus normal depuis le début de l'automne. Le mois de décembre reste la période-clé pour ces souscriptions, et il représente, à lui seul, la moitié du total des achats constatés au cours d'une année. Or il semble bien, d'après un récent tour d'horizon entrepris dans les principaux établissements d'épargne collective, que les guichetiers aient présentement engrangé 75 % à 85 % des sommes tombées dans l'escarcelle en 1981 (5,83 milliards de francs dont 2,35 milliards pour le seul mois de décembre).

Le bilan sera donc nettement moins négatif que ne le craignaient les gestionnaires de portefeuille il y a quelques semaines, mais, à l'évidence, une partie de la clientèle continue encore à tourner sept fois la langue dans sa bouche avant de passer un ordre d'achat, en estimant qu'elle ne dispose pas encore de tous les éléments d'appréciation pour savoir s'il lui faut ou non reconduire avant le 31 décembre et au-delà son intention d'épargner.

Elle n'est pas la seule d'ailleurs, et, dans les officines des investisseurs institutionnels, on a longtemps dansé d'un pied sur l'autre en se demandant si la Rue de Rivoli allait oui ou non permettre aux gestionnaires de Sicav, comme par le passé, de disposer d'un bon trimestre (jusqu'au 31 mars de chaque année) pour réinvestir selon leur bon vouloir les liquidités recueillies en Bourse au mois de décembre précédent.

« *Mais comment donc...* », affirmait-on au Trésor, estimant qu'il s'agissait là d'un « *simple oubli* », et que les « *gendarmes* » qui encadrent le marché n'avaient nul besoin de déposer leur baudrier à la corbeille pour obtenir satisfaction. En effet, une missive en ce sens avait été adressée à M. Fabius de l'autre côté de la cour pavée du Louvre, et un amendement allait prestemment être annexé au projet de loi de finances 1983 pour rétablir, une fois encore, cette règle.

Dont acte, disait-on sous les lambris en milieu de semaine, tout en restant bien décidé à ne pas bouger le petit doigt en attendant s'en savoir un peu plus sur ce « *mécanisme à caractère exceptionnel* » évoqué par M. Delors à la tribune de l'Assemblée nationale et destiné à alléger les charges financières des entreprises. Dans un premier temps, pour marquer leur volonté d'« *abaisser le coût de certaines ressources* », les pouvoirs publics n'ont pas permis au loyer de l'argent de redresser la tête au-delà de 12 3/4 % en fin de semaine, mais, en Bourse, on se montre plus gourmand. Puisqu'il s'agit sans doute d'écrêter la charge des intérêts comme le président de la République en avait, le premier, évoqué l'idée dans son fameux « *discours de Figeac* », une bonification des taux d'intérêt de 1 % à 2 % serait la bienvenue, explique-t-on malicieusement. Surtout à quelques semaines des élections municipales...

SERGE MARTI.

(1) *Le Monde* du 11 décembre : « Les sicav en 1982 ».

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	10 déc.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 820	– 44
7 % 1973	8 650	+ 90
10,30 % 1975	86,60	+ 0,40
P.M.E. 10,6 % 1976	85,40	+ 0,90
8,80 % 1977	102,05	+ 0,95
10 % 1978	83,70	+ 0,50
9,80 % 1978	82,80	+ 0,55
8,80 % 1978	83,50	– 0,10
9 % 1979	80	+ 0,80
10,80 % 1979	85	+ 0,40
12 % 1980	93,60	+ 0,45
13,80 % 1980	96,20	+ 0,50
16,75 % 1981	105,30	+ 0,65
16,20 % 1982	102,70	+ 0,90
16,20 % 1982	102,50	+ 1
15,75 % 1982	101,50	+ 0,69
C.N.E. 3 %	3 015	– 15
C.N.B. bq. 5 000 F	97,10	– 1
C.N.B. Paribas 5 000 F	97,06	– 0,94
C.N.B. Suez 5 000 F	97,10	– 0,95
C.N.I. 5 000 F	97,10	– 1,05

Banques, assurances sociétés d'investissement

Foncière du Château-d'Eau de Paris annonce pour l'exercice clos le 31 juillet un bénéfice de 2,07 millions de F non comparable au précédent (292,32 millions) qui prenait en compte d'importantes plus-values.

Pour l'exercice 1981-1982, **Fininvest** a dégagé un bénéfice net de 11,02 millions contre 7,58 millions. Le dividende net est porté de 30 F à 40 F.

	10 déc.	Diff.
Bail Équipement	184	– 7,50
B.C.T.	118,10	– 6,90
Cetelem	246,20	– 13,80
Chargeurs Réunis	163	– 11
Bancaire (Cie)	249,40	+ 3,40
C.F.F.	411	+ 2
C.F.I.	213	– 2
Eurafrance	378	+ 1
Hénin (La)	364	– 4,90
Imm. Pl-Monceau	200	– 1
Locafrance	197	– 2
Locindus	480	– 9
Midi	660	– 5
O.F.P. (Omn. Fin. Paris)	690	– 5
Parisienne de résc.	337	– 3
Prétabail	603	– 2
Révillon	504	+ 63
Schneider	86	– 6
U.C.B.	133	– 5

Alimentation

***Nestlé* menace de retirer ses actions des Bourses du Marché commun, si la proposition visant à soumettre les sociétés cotées à publier leurs résultats semestriels était adoptée.**

Félix Potin s'attend pour l'exercice en cours à une augmentation de 15 % de son bénéfice net hors plus-values (37,25 millions de F, pour le précédent exercice clos de 30 juin dernier). La société projette d'augmenter son capital en numéraire pour relever son dividende net de 11,52 F à 16,20 F.

	10 déc.	Diff.
Beghin-Say	210	– 1,20
Bongrain	1 025	– 17
B.S.N. G.-Danone	1 495	– 20
Carrefour	1 325	– 25
Casino	1 050	– 55
Cédis	598	inch.
Euromarché	964	+ 14
Guyenne et Gasc. (1)	345	– 5,10
Lesieur	840	+ 6
Martell	775	– 35
Moet-Hennessy	802	– 26
Mumm	337	– 3
Occidentale (Gale)	401,80	– 8,20
Olida-Caby	146,80	+ 2,80
Pernod-Ricard	367	– 10
Promodès	1 036	– 64
Source Perrier	200	– 8
St-Louis-Bouchon	163	+ 1,50
C.S. Saupiquet	249	– 1
Veuve Cliquot	1 220	+ 12
Vinipris	850	– 5
Nestlé	15070	+ 20

(1) Compte tenu d'un coupon de 19,40 F.

Pétroles

Amrep va distribuer un acompte net sur dividende de 12 F par action (contre 11 F en 1981).

Pour l'exercice entier, le bénéfice net consolidé est évalué à 74,68 millions de F contre 75,72 millions.

	10 déc.	Diff.
Elf-Aquitaine	104,10	– 4,40
Esso	163,50	– 8
Francarep	300	– 19
Pétroles Française	112,10	– 5,90
Pétroles B.P.	36,10	– 0,40
Primagaz	249	+ 5
Raffinage	75,20	– 4,60
Sogerap	289	inch.
Exxon (1)	235,10	– 1,10
Petrofina	780	– 14
Royal Dutch	281,50	+ 1,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 4,40 F.

Métallurgie construction mécanique

***Cycles Peugeot* a revendu au groupe britannique *Ratcliff* sa division « hayons élévateurs » avec son usine de Dijon. L'opération a été soumise à l'approbation des pouvoirs publics. En cas d'accord, *Ratcliff* créera une filiale française chargée, avec l'équipe de direction actuelle, de poursuivre la fabrication de ces produits et de les commercialiser sous la marque Peugeot. Ultérieurement, la firme britannique développera sa propre gamme de hayons dans la capitale de la Bourgogne. Elle s'est engagée à maintenir l'emploi.**

Le président de *CIMT-Lorraine* s'attend pour 1982 à un déficit d'une trentaine de millions, soit la perte enregistrée au 30 juin dernier. Les comptes du second semestre seront équilibrés. Ils devraient l'être en 1983.

	10 déc.	Diff.
Alspi	57,10	+ 0,10
Amrep	840	– 40
Avions Dassault-B.	425	– 25
Chiers-Châtillon	11,75	+ 0,10
Creusot-Loire	54,50	– 6,40
De Dietrich	315	inch.
FACOM	595	– 12
Fives-Lille	143	+ 0,40
Fonderie (Générale)	22	– 4,50
Marine-Wendel (1)	46,70	– 1,30
Métal. Normandie	8,40	+ 0,30
Penhoët	320,50	– 6
Peugeot S.A.	122	– 9,50
Poclain	78,50	+ 0,50
Pompey	92	– 3
Sacilor	13,30	– 1,20
Sagem	1 018	– 43
Saulnes	15,60	– 1,40
Saunier-Duval	29	– 1,40
Usinor	1,93	– 0,09
Valéo	205	– 16
Vallourec	97	– 5

(1) Compte tenu d'un coupon de 3,80 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	10 déc.	Diff.
Géophysique (1)	865	+ 35
Imétal	40,90	– 5,10
Michelin	691	– 52
M.M. Penarroya	45,20	– 1,80
Charter	28,40	– 1,50
INCO	76,10	– 2,90
R.T.Z.	61,95	+ 0,55
Z.C.I.	2,19	+ 0,14

(1) Compte tenu d'un coupon de 18 F.

Produits chimiques

La Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient va porter son capital de 17,51 à 19,46 millions de F, par émission à 200 F d'une action nouvelle pour neuf détenues.

	12 déc.	Diff.
Institut Mérieux	680	inch.
Laboratoire Bellon	267	+ 7
Nobel-Bozel	11,10	inch.
Roussel-Uclaf	243,50	+ 32,50
B.A.S.F.	394	+ 11
Bayer	381,50	+ 11,50
Hoechst	383	+ 8
I.C.I.	47,50	– 2,75
Norsk-Hydro	333	+ 5

Valeurs diverses

Pour le premier semestre de son exercice qui s'achèvera le 31 mars 1983, *Waterman* a dégagé un bénéfice de 7,33 millions de F contre 1,03 million F un an auparavant.

	10 déc.	Diff.
Agence Havas	399	– 7
A.D.G.	155	– 2
L'Air Liquide	421	– 28
Arjomari	128	inch.
Bic	426	– 13
Bis	172,50	+ 5,50
Club Méditerranée	516	– 16
Essilor	735	– 30
Europe 1	605	– 24
Gle Ind. Part.	183	– 3
Hachette	670	– 40
J. Borel Int.	147	+ 3
Oréal (L')	971	– 44
Navigation Mixte	136	– 3
Nord-Est	46,60	– 1,90
Presses de la Cité	760	+ 7
Skis Rossignol	675	+ 3
Sanofi	238,20	– 5,80
U.T.A.	180	+ 1

Bâtiment, travaux publics

Le groupe *SCREG* vient, dans le cadre d'une opération de *joint venture*, d'enlever un contrat de 200 millions de francs pour la construction de deux mille trois cents logements à Hongkong.

	10 déc.	Diff.
Auxil. d'entreprises	901	– 48
Bouygues	783	– 65
Ciment Français	147	+ 2,50
Dumez	1 144	– 26
J. Lefebvre	168	+ 2
Générale d'Entrepr.	283	– 12
G.T.M.	377,40	– 8,10
Lafarge	240	– 10
Maisons Phénix	350	– 15
Poliet et Chausson	290	– 11
S.C.R.E.G.	110	– 2

Mines d'or, diamants

Driefontein annonce un dividende intérimaire de 105 cents pour le troisième trimestre contre 100 cents un an auparavant.

	10 déc.	Diff.
Amgold	807	+ 15
Anglo-American	120	– 1,30
Buffelsfontein	405	– 11,50
De Beers	46	– 2,10
Driefontein	242,50	+ 0,50
Free State (1)	345	+ 0,60
Goldfields	62,60	– 0,50
Gencor	167	– 4,70
Harmony	151,50	+ 3,50
Président Brand (2)	364,50	+ 13,90
Randfontein	860	– 8
Saint-Helena	338	– 20
Western Deep	399	– 10
Western Hold. (3)	378,50	+ 3

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,60 F.
(2) Compte tenu d'un coupon de 11,40 F.
(3) Compte tenu d'un coupon de 14,50 F.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Schlumberger	152 325	56 578 249
Moët-Hennessy	58 480	48 532 825
Harmony (1)	155 000	24 773 080
East Land (1)	135 600	22 972 330
4 1/2 % 1973	10 100	20 617 550

(1) Quatre séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Or fin (kilo en barre)	98 300	98 000
– (kilo en lingot)	98 000	97 500
Pièce française (20 fr.)	656	659
Pièce française (10 fr.)	435	400
Pièce suisse (20 fr.)	621	635
Pièce latine (20 fr.)	620	606
● Pièce tunisienne (20 fr.)	565	550
Souverain	755	787
Souverain Elizabeth II	759	760
● Demi-souverain	366	375
Pièce de 20 dollars	3 325	3 350
– 10 dollars	1 650	1 622
● – 5 dollars	920	880
– 50 pesos	3 900	3 920
● – 20 marks	710	710
– 10 florins	618	624
● – 5 roubles	415	400

Filatures, textiles, magasins

	10 déc.	Diff.
André Roudière	66,60	–
F.F. Agache-Willot	42,20	–
B.H.V.	106,50	– 3
C.F.A.O.	482	– 6
Damart-Serviposte	801	+ 6
Darty	810	inch.
D.M.C.	30	– 2,20
Galeries Lafayette	138	+ 0,50
La Redoute	903	– 11
Nouvelles Galeries	71,80	– 1,20
Printemps	118,50	– 2,50
S.C.O.A.	22,90	– 2,30

Matériel électrique services publics

La nouvelle méthode comptable adoptée par *I.B.M.* relèvera de quelque 10 % le bénéfice par action de la firme américaine pour 1982, dont le montant est évalué à 8,80 dollars. Du coup, une augmentation du dividende est espérée. Le 8 décembre, l'action *I.B.M.* a atteint le cours historique de 96 dollars à Wall Street (précédent record : 91 3/8 dollars en 1973).

***Bull* a monté de 15 % en l'espace d'une semaine. Des rumeurs ont circulé sur des possibilités d'indemnisation des petits porteurs sous forme d'obligations.**

L'Etat est directement et indirectement actionnaire à 60,8 % du groupe, 10 % des actions étant détenues par des grands investisseurs et 29,2 % par des particuliers.

	10 dec.	Diff.
Alsthom-Atlantique	137,50	– 12
C.E.M.	26,50	– 0,60
CIT-Alcatel	899	– 19
Crouzet	149,50	– 0,50
Générale des Eaux	338	+ 0,50
Intertechnique	952	– 75
Legrand	1 508	– 89
Lyonnaise des Eaux	399	– 6
Machines Bull	29	+ 1,10
Matra	1 210	– 238
Merlin-Gérin	575	– 34
Moteur Leroy-Somer	369	– 5
Moulinex	69,10	+ 0,10
P.M. Labinal	195	– 17
Radiotechnique	352,10	– 11,70
S.E.B.	228	– 16
Signaux	495	– 6
Télémec. Electrique	780	– 55
Thomson-C.S.F.	155,50	– 4
I.B.M. (1)	780	+ 34
I.T.T.	263,50	– 14,50
Schlumberger	357,50	+ 27,50
Siemens	889	+ 18

(1) Compte tenu d'un coupon de 5 F.

Merlin, toque blanche, casaque bleue

Pour son premier galop d'essai devant les journalistes, M. Guy Merlin avait confié à M. Léon Zitrone, un spécialiste des sauts d'obstacle, le soin de vanter, document audiovisuel à l'appui, les mérites du « deux pièces loggia » les pieds dans l'eau, qui a fait la réputation de Merlin immobilier.

Placé à dix contre un, toque blanche, casaque bleue, à la couleur des Alpes et du littoral où sont implantées ses trente-cinq mille résidences de loisirs, M. Merlin a la réussite plutôt discrète par rapport aux messages publicitaires assenés à longueur de journée sur les postes périphériques, et qui lui coûtent chaque année le bagatelle de 40 à 50 millions de francs.

Son premier programme de logements neufs remonte à 1969 lorsque furent bâtis les soixante-cinq appartements de la résidence du Parc, à Villers-sur-Mer, et, en un peu plus d'une dizaine d'années, Merlin immobilier a conscencieusement bétonné la Normandie et l'Aquitaine avant de s'attaquer aux stations des Pyrénées et des Alpes, pour tester à présent la Côte d'Azur.

En moins de trois ans, son chiffre d'affaires a pratiquement triplé pour atteindre 312 millions de francs l'année dernière, soit 13 % environ du marché national. Le 6 septembre 1982, Merlin immobilier recevait sa première consécration en accédant à la Bourse de Paris, par un escalier de service, il est vrai, le marché « hors cote spécial », qui vit ses dernières heures avant de céder la place au « second marché », destiné à accueillir à bras ouverts ce type d'affaire, dynamiques.

Cette opération, M. Merlin l'avait préparée de longue date, de même que la décision d'ouvrir la porte de son entreprise familiale à d'autres partenaires, en l'occurrence la Banque La Hénin et Cogéfimo, qui ont pris chacun 10 % du capital, tout en laissant au fondateur et à M. Bernard Merlin, le vice-président, le contrôle de l'affaire, dont ils détiennent actuellement 43 % et 33 % respectivement.

Présentement, l'heure est aux constats, et, à soixante-trois ans, le plus gros promoteur de l'immobilier de loisirs n'a pas l'intention de passer la main, bien au contraire. Quand il entend le mot crise – celle qui frappe l'ensemble de l'immobilier, y compris la résidence de loisirs, contraignant son principal rival, M. Jacques Ribourel, à céder momentanément la présidence de son groupe, – M. Merlin sort sa nouvelle arme : la diversification.

Une diversification prudente, bien sûr, à l'image de la société, et, s'il a choisi la maison individuelle comme nouvel emblème, M. Merlin a volontairment limité ses ambitions. « *On fera surtout des maisons traditionnelles, notamment sur les terrains que nous possédons déjà en réserve foncière* », explique-t-on rue de Rivoli.

Pour l'instant, Merlin immobilier ne prévoit pas de construire plus de mille cinq cents à deux mille maisons de cette nature au cours des trois prochaines années, mais, attention, « *à des prix défiant toute concurrence* ». Un nouveau slogan...

S. M.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	6 déc.	7 dc.	8 déc.	9 dc.	10 dc.
Terme	148 050 968	229 236 212	186 732 352	131 805 455	130 730 123
Comptant					
R. et obl.	1 270 892 876	1 053 613 493	679 974 652	691 910 592	646 107 434
Actions	117 106 621	156 215 259	128 957 109	108 090 058	237 445 551
Total	1 536 050 465	1 439 064 964	995 664 113	931 806 105	1 014 283 108

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	6 déc.	7 dc.	8 déc.	9 dc.	10 dc.
Franç.	107,3	107,3	106,7	105,5	
Étrang.	134,5	136,2	135,8	135,1	

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 dcembre 1981)

	6 déc.	7 dc.	8 déc.	9 dc.	10 dc.
Tendance	124,2	124	122,6	121	120,5

(base 100, 31 dcembre 1981)

	6 déc.	7 dc.	8 déc.	9 dc.	10 dc.
Indice gén.	103,3	103,4	102,9	101,7	

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

En recul

Plus sensible à l'environnement économique qu'aux forces internes du marché, Wall Street a progressivement reperdu le terrain gagné en début de semaine et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé la semaine au niveau de 1 018,76 contre 1 031,36 le vendredi précédent.

Au cours des premières séances, le marché new-yorkais avait pourtant enregistré de belles performances sur ses valeurs de premier plan, telle I.B.M. qui a largement supplanté, cette semaine, ses cours records de 1973. Mais l'enthousiasme des investisseurs s'est dissipé à partir de mercredi, lorsque Warner communications a annoncé que ses bénéfices seraient fortement pénalisés par la mévente de ses jeux vidéo, un secteur qui connaît pourtant une grande expansion en ce moment aux États-Unis.

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Alcoa	28 3/8	29 1/2
A.T.T.	60	60 1/8
Boeing	32 5/8	32 1/4
Chase Man. Bank	51 7/8	51 5/8
Du Pont de Nem	37 1/2	36 3/4
Eastman Kodak	92 1/2	90 7/8
Exxon	27 7/8	29 3/8
Ford	33 3/8	33 3/8
General Electric	91 5/8	93 1/2
General Foods	44 1/4	41 7/8
General Motors	57 1/2	58 5/8
Goodyear	34	32 1/4
I.B.M.	88 3/8	92 7/8
I.T.T.	31 7/8	29 3/4
Mobil Oil	24	26 1/2
Pfizer	73 1/4	73 3/8
Schlumberger	38 5/8	44
Texaco	29 3/4	31
U.A.L. Inc.	32 7/8	28 5/8
Union Carbide	53 1/4	50
U.S. Steel	18 3/4	19 1/8
Westinghouse	38 7/8	37 3/8
Xerox Corp	38 5/8	36 3/4

LONDRES

Irrégulier

Partagé entre l'évolution des taux d'intérêt britanniques et la faiblesse de la livre sterling sur l'ensemble des marchés des changes, le London Stock Exchange a fait montre d'irrégularité tout au long de la semaine.

Seules les pétrolières ont fait preuve d'une certaine fermeté dans l'attente de la prochaine réunion des ministres des pays de l'OPEP et la célèbre maison Sotheby a bénéficié des rumeurs d'OPA, qui la viseraient.

Indice « F.T. » : industrielles : 585,6 contre 606,8 ; mines d'or : 494,1 contre 474,2 ; fonds d'État : 78,36 contre 80,63.

	Cours 3 dc.	Cours 10 déc.
Beecham	368	343
Bowater	159	153
Brit. Petroleum	312	314
Charter	223	210
Courtaulds	75	73
De Beers (*)	5,80	5,55
Dunlop	45	41
Free State Geduld*	40 3/8	39 7/8
Glaxo	13,90	12,73
Gt. Univ. Stores	608	586
Imp Chemical	356	342
Shell	414	416
Unilever	775	765
Vickers	85	80
War Loan	33 1/2	32 1/8

(*) En dollars

TOKYO

Forte baisse

Malgré plusieurs tentatives, le marché n'a pu maintenir les niveaux records atteints en début de semaine et le courant vendeur a particulièrement affecté les valeurs du matériel électriqe, les automobiles, les instruments de précision, la construction navale et le bâtiment.

Vendredi, l'indice Nikkeï Dow Jones qui avait gagné 92,64 points la semaine précédente, accusait une baisse de 139,51 points pour s'établir à 7.852,06 alors qu'il avait atteint 8.020,53 lundi puis 8.026,99 le lendemain. De son côté, l'indice général a perdu 7,52 points, pour régresser à 577,59.

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Akai	270	276
Bridgestone	474	490
Canon	1 220	1 170
Fuji Bank	504	507
Honda Motors	980	971
Matsushita Electric	1 380	1 380
Mitsubishi Heavy	227	218
Sony Corp	4 010	4 000
Toyota Motors	998	1 000

FRANCFORT

Toujours plus haut

Tout au long de la semaine, les valeurs allemandes ont évolué de record en record, ainsi que l'atteste l'indice de la Commerzbank qui s'est établi vendredi à 755,40 contre 744,40 huit jours plus tôt.

Le marché est resté favorablement impressionné par la décision du conseil central de la Bundesbank d'abaisser d'un point son taux des avances sur titres pour les ramener respectivement à 5 % et 6 %.

Les automobiles se sont particulièrement bien comportées, de même que les bancaires.

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
A.E.G.	29 20	29 50
B.A.S.F.	112 30	116
Bayer	108 30	113
Commerzbank	134	134 50
Deutschebank	272 80	276 50
Hoechst	110 20	112 40
Karstadt	202	203
Mannesmann	134	133
Siemens	255 90	256
Volkswagen	135	142 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE





LA SITUATION DANS L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

La C.G.T. demande la création d'une commission de contrôle de la production à l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois

L'atmosphère semble sur le point de se décrisper chez Citroën. *Contrastant avec les excès d'une polémique direction-C.G.T.* — largement amplifiée par certains journaux — *qui l'avaient précédé, le premier* comité d'établissement de l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois, depuis que la C.G.T. *est devenue majoritaire*, s'est déroulé apparemment sans incident. Le nouveau directeur de l'établissement M. Philippe Roussel, n'a pas, selon les délégués présents au C.E., menacé de fermer l'usine comme des porte-paroles de la direction de Citroën l'avaient laissé entendre la veille à la presse. Au contraire, il aurait déclaré : *« Je ne viens pas ici pour fermer l'établissement, mais pour qu'il tourne ».*

Il a néanmoins détaillé les problèmes qui entravent quotidiennement *la production. Sans nier ces difficultés*, ni même l'existence parfois de véritables actes de sabotage — on aurait trouvé par exemple des boulettes de papier d'aluminium dans les gaines de chauffage des véhicules. Les délégués C.G.T. ont assuré qu'ils n'en étaient pas responsables et souhaitaient que la lumière soit faite. Ils ont donc demandé la création d'une commission de contrôle de la production, chargée d'enquêter sur les causes des retards ou des défauts de production, lesquels selon la direc*tion ont réduit la fabrication de 830 à* 750 véhicules par jour et porté le taux des retouches à 80 % du total. *La direction n'aurait pas repoussé* cette idée, sous réserve que la composition et le rôle d'une telle commission soit précisés.

En outre, la direction n'aurait pas repoussé les demandes de la C.G.T. *concernant les commissions préparatoires* au comité d'entreprise, se contentant de demander qu'un repré*sentant de la direction y participe*, proposition que la C.G.T. n'a pas non plus repoussée *« a priori »*. Après les *élections professionnelles et* l'agitation sociale qui les a accompagnées, *« il faudra un retour au calme », nous a déclaré ce samedi 11 décem*bre un délégué C.G.T. de l'usine d'Aulnay ; *« il faudra aussi que la direction négocie sur certains points ». « J'observe que le comité d'entreprise s'est déroulé avec sérieux », aurait déclaré la veille à France-Soir* la direction de l'usine. *« Nous sommes décidés à jouer la carte de l'ouverture ».*

Retour au calme...

Il semble donc clair que la C.G.T. comme la direction de l'usine sont prêtes à négocier le retour à une certaine normalisation des rapports sociaux. Dès lors, on comprend mal les excès qui ont entouré la tenue de ce premier C. E. Indéniablement, la direction a tenté de dramatiser la situation en soulignant auprès de la presse la gravité des problèmes de *production et en laissant entendre* qu'elle pourrait être conduite à fermer l'usine si rien ne s'améliorait — *un porte-parole nous a déclaré vendredi 10 décembre : « Si rien ne change, on pourrait être amené à prendre des mesures type fermeture »*. Citroën tentait-elle, comme l'a assuré M. Sainjon, secrétaire général de la fédération C.G.T. des travailleurs de la métallurgie, de *« masquer la gravité des conséquences des choix de gestion qu'elle a définis (...) et d'éviter au travers d'une campagne calomnieuse, d'avoir à rendre des comptes sur sa gestion et d'obtenir ainsi des fonds publics sans contrepartie »*. Le dirigeant cégétiste va sans doute un peu loin. Les problèmes de fabrication que rencontre la firme depuis le printemps ont indéniablement pesé sur les résultats de Citroën. Il est vrai que ce ne sont pas les seuls.

Le lancement prématuré de la nouvelle BX, alors que le rythme de fabrication n'avait pas encore atteint un niveau satisfaisant, a, entre autres, beaucoup compté. La direction du groupe précise qu'au total *« le coût de la quarantième heure et la cinquième semaine de congés payés, du blocage des prix des voitures, des arrêts de travail des quatre usines de la Région parisienne au mois dernier et du mauvais fonctionnement de l'usine d'Aulnay depuis juin dernier »* a atteint 1 milliard de francs de charges supplémentaires, ce qui ne veut pas dire que Citroën enregistrera en 1982 un déficit du même montant.

Il semble, en fait, que la direction ait souhaité à l'occasion de la tenue de ce nouveau comité d'établissement, tester les intentions du syndicat désormais majoritaire à Aulnay. Dès lors que les élections étaient gagnées, la C.G.T. allait-elle ou non prolonger l'activisme dont elle avait fait preuve les derniers mois, où au contraire prôner le retour au calme ? La réponse dans un premier temps du moins semble claire.

VÉRONIQUE MAURUS.

HAUSSE DES VENTES MAIS AGGRAVATION DU DÉFICIT CHEZ RENAULT

Le groupe Renault a accru son chiffre d'affaires de 14,2 % au cours du premier semestre 1982, avec des ventes s'élevant à 50,39 milliards de francs. Mais il accuse un déficit qui devrait être compris entre 900 millions et un milliard de francs, a annoncé vendredi 10 décembre, la direction de l'entreprise qui publie ainsi pour la première fois des résultats semestriels. L'objectif de cette information serait, dit-on, de *rassurer et de limiter les effets désastreux des rumeurs sur* l'ampleur des pertes de l'année. Il reste qu'avec un résultat *négatif de près d'un milliard de* francs pour six mois, alors qu'en 1981 le déficit global atteignait 675 millions de francs, la santé du groupe n'est guère florissante.

Celui-ci a réalisé 72 % de son chiffre d'affaires dans le secteur automobile (40 % du marché français et de 14 % du marché européen) où ses ventes ont progressé de 14,3 %. C'est précisément de ce secteur que viennent, selon le communiqué de Renault, les difficultés de l'entreprise.

Des investissements coûteux dus à des opérations de démarrage et de montée en cadence n'ont pu être compensés sur le marché français, du fait du blocage des prix. (Sur l'ensemble de l'année, les prix des voitures Renault n'au*ront augmenté que de 7,7 %.) Les taux* d'intérêts élevés provoquaient un alourdissement de l'endettement. Le conflit social de l'usine de Flins a fait perdre 30 000 véhicules. Renault évoque encore le poids des nouvelles charges sociales. Le groupe nationalisé a cependant accru de 30,1 % ses investissements (dont 60 % en France).

● *Grève des dockers.* — La Fédération des ports et docks C.G.T. annonce que les dockers observeront un arrêt de travail de vingt-quatre heures les 11 et 16 décembre pour appuyer leurs revendications salariales. La Fédération déplore, en outre, le silence observé par le ministre de la mer dans le conflit qui oppose les dockers aux entreprises de manutention. On apprend, d'autre part, qu'un accord a été conclu à Rouen au terme duquel les dockers de ce port pourront travailler désormais en cas de besoin vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

● *Suppressions d'emplois chez Bidermann.* — La fédération C.F.D.T. de l'habillement, des cuirs et du textile (HACUITEX) proteste contre la décision du groupe Bidermann de licencier cent dix-huit salariés et de céder deux unités de production.

● *L'Espagne et la Grande-Bretagne* ont décidé d'ouvrir des consultations bilatérales sur l'avenir de Gibraltar, a *annoncé le ministre* espagnol des affaires étrangères, M. Moran, après son entretien avec le secrétaire au Foreign Office M. Pym, en marge du Conseil de l'Atlantique nord vendredi 10 décembre à Bruxelles. M. Moran et son homologue britannique sont convenus de se revoir à une date et en un lieu non précisés pour appliquer l'« accord de Lisbonne », conclu entre les deux parties.

EN ATTENDANT UN PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe Boussac-Saint Frères investirait 377 millions de francs en 1983

Le conseil d'administration de la *compagnie Boussac-Saint Frères* (B.S.F.), qui devrait se réunir à la mi-janvier, sera saisi pour approba*tion d'un plan triennal de développe*ment de la firme. Le document devrait préciser notamment le montant des investissements qui seront engagés jusqu'à la fin de 1985. Ce sera, assure-t-on dans l'entourage de M. René Mayer, le P.-D.G. du groupe, le premier plan sinon établi, du moins dont auront eu à connaître les représentants des salariés de l'entreprise.

Ce plan tarde d'être arrêté, pour des raisons techniques d'abord, les propositions de plusieurs branches *de l'entreprise n'étant pas assez clai*rement définies. En fait, ce sont moins les options industrielles ou les *débouchés commerciaux qui posent* question que les problèmes de surcroit de main-d'œuvre. Il semble bien que des suppressions de postes de travail devront être de nouveau décidées et l'on cherche à mettre au point des formules qui en limiteraient l'importance. Ainsi on étudie la possibilité d'un contrat de solidarité dont l'axe serait une diminution des horaires du personnel (travail à temps partiel) sans perte totale de salaire.

Déjà, depuis dix-huit mois, 2 300 salariés de B.S.F. *ont été débauchés*, 1 700 jusqu'en juillet dernier et 500 autres ont depuis lors quitté leur emploi ou *sont en passe de le faire.* Actuellement l'ensemble des filiales du groupe a un effectif total de 18 000 *personnes environ.*

Bien évidemment, pour limiter le plus possible les suppressions de postes, les responsables du groupe recherchent des activités nouvelles sur la nature desquelles ils restent discrets, mais qui seraient proches des activités industrielles de Boussac.

En attendant la mise au point de ce plan triennal, les administrateurs de B.S.F., qui étaient réunis le vendredi 10 décembre, ont approuvé un projet de budget pour l'an prochain. Pour cet exercice charnière, le groupe engagerait 377 millions de francs d'investissements, dont notamment 65 millions de francs provenant de prêts participatifs accordés en 1981 mais non encore versés ; 60 millions de francs sont des prêts du F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social) pour 1982, que le groupe n'a pas encore utilisés ; 60 millions de francs ont été dégagés par des cessions d'actifs *industriels.* Enfin, la firme espère économiser plus de 50 millions de francs grâce à des allégements de charges sociales qu'elle obtiendrait après avoir signé avec les pouvoirs publics des contrats « emplois investissements ». Il semble cependant que plus de 100 millions de francs d'investissements pour 1983 ne sont pas encore financés.

Le projet aurait été établi en tenant compte d'un taux de croissance *de 20 % en francs courants (11 % en* volume). — A. T.

DANS LE SUD-OUEST

Deux hypothèses pour expliquer le meurtre d'un militant antinucléaire

Le corps du noyé retrouvé à La Réole (Gironde) était celui du militant antinucléaire Claude-Henri Mathais, trente-quatre ans, disparu *depuis le 11 décembre (le Monde* du 11 novembre). Les résultats de l'autopsie n'ont pas été officiellement communiqués mais ne paraissent laisser aucun doute sur les causes violentes de sa mort : il a été roué de coups avant son immersion dans la Garonne.

Les enquêteurs, nous indique notre correspondant à Bordeaux, paraissent devoir s'orienter vers deux hypothèses. Claude-Henri Mathais, l'un des animateurs de la Coordina*tion antinucléaire, qui s'oppose no*tamment à la construction de la centrale nucléaire de Golfech, pourrait avoir été victime d'une manœuvre d'intimidation qui aurait mal tourné. Ses amis rappellent qu'à Golfech même, à la fin de 1981, lors des manifestations d'antinucléaires, des groupes d'ouvriers travaillant pour le chantier de la centrale avaient appuyé des charges des forces de l'ordre.

Un autre animateur de la Coordi*nation antinucléaire* avait, en décembre 1981 affirmé avoir été enlevé par quatre hommes. Il avait été *relâché dans des marais de la ban*lieue bordelaise après avoir subi, avait-il affirmé, des manœuvres d'in*timidation.*

Seconde hypothèse des enquêteurs : une affaire de mœurs. Claude-Henri Mathais était homosexuel. Cela lui avait notamment valu, au début de 1980, d'être dévalisé, sous la menace d'un couteau, par deux voyous qui avaient fait semblant de céder à ses avances. L'affaire avait été jugée, nous indique notre correspondant à Agen, le *11 juin 1980* par le tribunal correctionnel. Claude-Henri Mathais, qui avait retiré sa plainte, avait de*mandé l'indulgence du tribunal pour* ses agresseurs. Ces derniers avaient cependant été condamnés à un an de prison *dont plusieurs mois* avec sursis.

La violence en Corse

- **L'assemblée régionale demande au gouvernement « d'assurer l'ordre public »**
- **Un immigré tué et un gendarme blessé**

L'Assemblée de Corse a débattu, vendredi 10 décembre, de la violence dans l'île. Elle a adopté un texte demandant au gouvernement *« d'assurer l'ordre public »*. Quelques heures après ce vote, un gendarme mobile était gravement blessé par des inconnus à Ajaccio, et l'on apprenait qu'un travailleur immigré avait été victime trois jours auparavant d'un meurtre pour l'instant inexpliqué.

Un attentat a été commis dans la nuit du 10 au 11 décembre, contre un gendarme mobile, près d'Ajaccio (Corse-du-Sud). Alors que M. René Jossand, vingt-cinq ans, était de faction devant la centrale thermique du Vazzio, des coups de feu ont été *tirés sur lui à partir d'une voiture*, à 3 heures du matin. Une balle à ailettes a atteint le gendarme à la *cuisse droite, selon les premières* informations.

M. Jossand fait partie d'un escadron *basé* en principe à Lyon. En fin de matinée, l'attentat n'était toujours pas revendiqué.

D'autre part, un travailleur marocain de vingt-neuf ans, M. Ettahari Mohamed, a été tué dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 décembre, à Antisanti (Haute-Corse), nous indique notre correspondant, par deux hommes armés et masqués, qui ont fait feu dans sa direction, l'atteignant à la poitrine et au cœur. Le père de la victime, qui se trouvait à l'intérieur d'un bureau d'exploitation agricole où il travaillait avec son fils, a été assommé à coups de crosse par les deux meurtriers alors *qu'il se précipitait à l'extérieur* pour secourir son fils. L'enquête n'a, pour le moment, pas permis de connaître les mobiles du crime ni d'arrêter des suspects.

Quatre motions adoptées

Après plus de neuf heures de débats, quatre motions ont été adoptées par les élus de l'assemblée corse dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 décembre, condamnant toutes les violences mais s'opposant sur le remède à y apporter.

Le texte proposé par le « Rassemblement pour la Corse dans l'unité nationale » (U.D.F. et R.P.R.), « l'Union régionale pour le progrès » (dissidents U.D.F.) et M. Pierre-Philippe Ceccaldi, de « Renaissance corse » (non-inscrit), a recueilli 27 voix. Cette motion *« écartant tout système de répression rappelle au gouvernement qu'il a le devoir dans le respect de l'identité corse d'assurer l'ordre public ».*

La motion de la majorité régionale (M.R.G., P.S., P.C.) a recueilli 22 voix. Elle affirme sa *« confiance au gouvernement qui a la responsabilité de maintenir l'ordre public pour prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens »* et demandant *« au peuple corse et à sa jeunesse en qui elle a toute confiance de s'engager avec détermination sur le chemin nouveau et fécond de la démocratie ».* D'autre part, une résolution déposée par l'Union du peuple corse (U.P.C.) et M. Charles Santoni (dissident socialiste exclu du P.S.), affirmant que *« le vrai remède susceptible de déraciner la violence réside dans la suppression de ses causes par un défi démocratique amplifié postulant l'abandon total des lamentables mœurs claniques et par la mise en œuvre d'un développement culturel, économique et social au profit du peuple »*, a recueilli 8 voix.

Enfin, M. Dominique Alfonsi (Parti du peuple corse — P.P.C.) a proposé un programme de défense de la langue et de l'emploi pour les Corses, l'élaboration d'un statut fiscal particulier et la création d'un *« office du retour »*. Son programme n'a recueilli qu'une seule voix, la sienne.

TROIS SOUS-MARINS NUCLÉAIRES LANCE-MISSILES EN PATROUILLE EN PERMANENCE DÈS LE DÉBUT DE 1983.

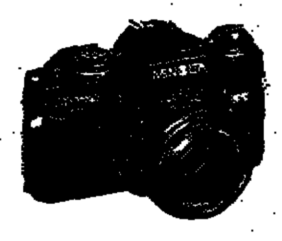
Le président de la République a reçu, vendredi 10 décembre, en fin de matinée, le vice-amiral Jacques Bonnemain, commandant la force océanique *stratégique* (Fost). *Ce dernier* lui a rendu compte des dispositions prises pour augmenter, dès le début de l'année prochaine, le nombre des sous-marins nucléaires lance-missiles en patrouille en permanence.

Depuis l'entrée en service du *Tonnant* en 1980, la France dispose de cinq sous-marins nucléaires lance-missiles, et l'état-major de la Fost maintient en permanence à la mer deux unités, auxquelles s'ajoute, durant une moyenne de deux cents jours par an, un troisième bâtiment.

A l'Assemblée nationale, lors de la discussion budgétaire en novembre 1982, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a annoncé que, dès janvier 1983, la Fost pourra maintenir trois sous-marins en permanence à la mer, en *réduisant* la durée des périodes d'entretien à la base de l'Ile-Longue en rade de Brest et en allongeant, pour les équipages, le temps de patrouille opérationnel, qui est actuellement de deux *mois environ.*







Le numéro du « Monde » daté 11 décembre 1982 a été tiré à 501 317 exemplaires.

A B C D F G H